



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

Exercice clos le 31 décembre 2020

Table des matières

01.	Attestation de l'émetteur	6
02.	Comptes annuels consolidés.....	8
2.1	Etats consolidés de la situation financière	9
2.2	Etat du résultat global consolidé	11
2.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	12
2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	13
2.5	Présentation du groupe	13
2.5.1	Présentation du groupe	13
2.5.2	Faits majeurs de la période	14
2.5.3	Événements postérieurs au 31 décembre 2020.....	16
2.6	Principes comptables et méthode d'évaluation	17
2.6.1	Principes généraux et normes applicables	17
	<i>Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2020</i>	<i>18</i>
2.6.2	Méthode de consolidation	18
2.6.3	Estimations comptables significatives	18
2.6.4	Conversion des états financiers des filiales étrangères	19
2.6.5	Écart d'acquisition.....	19
2.6.6	Frais de recherche et de développement.....	20
2.6.7	Autres immobilisations incorporelles	20
2.6.8	Immobilisations corporelles.....	21
2.6.9	Contrats de location financement et de location simple	21
2.6.10	Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles.....	21
2.6.11	Stocks et en-cours.....	22
2.6.12	Actifs financiers	22
2.6.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	22
2.6.14	Capital et frais d'augmentation de capital.....	23
2.6.15	Passifs financiers	23
2.6.16	Provisions.....	23
2.6.17	Dettes fournisseurs.....	23
2.6.18	Avantages accordés aux salariés	24
2.6.19	Paiements fondés sur des actions.....	24
2.6.20	Chiffre d'affaires – Reconnaissance du revenu	24
2.6.21	Résultat par action	25
2.6.22	Impôts.....	25
2.6.23	Tableau de flux de trésorerie.....	25
2.7	Gestion et évaluation des risques financiers	25
2.7.1	Risques de change	25
2.7.2	Risques de taux	25
2.7.3	Risques de liquidité	26
2.7.4	Risques liés à l'exécution des contrats	26
2.7.5	Risques de crédit.....	26
2.8	Compléments d'informations	26
2.8.1	Immobilisations incorporelles.....	26
2.8.2	Immobilisations corporelles.....	27
2.8.3	Immobilisations financières	28
2.8.4	Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	28
2.8.5	Autres actifs non courants	28
2.8.6	Stocks et en-cours.....	29
2.8.7	Clients et créances rattachées	29
2.8.8	Autres actifs courants.....	30
2.8.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	30
2.8.10	Capital.....	31
2.8.11	Provision pour risques et charges	31
2.8.12	Passifs courants	31
2.8.13	Dettes de location	32
2.8.14	Passifs éventuels.....	32
2.8.15	Passif financier à long terme et autres passifs non courants	32
2.8.16	Personnel et avantages	33
2.8.17	Produits des activités ordinaires.....	34
2.8.18	Autres produits et charges des activités courantes	34

2.8.19	Autres produits et charges opérationnelles	34
2.8.20	Résultat financier	34
2.8.21	Résultat par action	35
2.8.22	Impôts.....	35
2.9	Autres notes	35
2.9.1	Engagements financiers	35
2.9.2	Information relative aux parties liées.....	36
2.9.3	Effectifs	36
2.9.4	Rémunération des organes de direction – modalités ruptures mandats.....	36
2.9.5	Honoraires des commissaires aux comptes	36
2.9.6	Titres donnant accès au capital.....	36
2.9.7	Information sectorielle	38
03.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.	
	40	
04.	Comptes sociaux établis conformément aux référentiels français.	46
4.1	Bilan social	47
4.2	Compte de résultat social	49
4.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation	50
4.3.1	Présentation de l'activité de l'entreprise	50
4.3.2	Affectation du résultat de l'exercice	50
4.3.3	Évènements significatifs de l'exercice et événements post-clôture.....	50
4.3.4	Changements de méthodes comptables	54
4.3.5	Principes comptables	54
4.3.6	Immobilisations incorporelles.....	54
4.3.7	Immobilisations corporelles.....	55
4.3.8	Immobilisations financières	56
4.3.9	Stocks	56
4.3.10	Provision pour dépréciation des actifs immobilisés.....	56
4.3.11	Créances	57
4.3.12	Dépréciation des créances.....	57
4.3.13	Valeurs mobilières de placements et disponibilités	57
4.3.14	Dépréciation des valeurs mobilières	57
4.3.15	Capitaux propres	57
4.3.16	Trésorerie.....	57
4.3.17	Provisions pour indemnités de départ en retraite	57
4.3.18	Autres provisions pour risques et charges	57
4.3.19	Évaluation des dettes.....	58
4.3.20	Titres donnant accès au capital.....	58
4.3.21	Écarts de conversion (actif et passif).....	58
4.4	Compléments d'informations	58
4.4.1	État des immobilisations	58
4.4.2	Amortissement et dépréciation des immobilisations	59
4.4.3	Stocks	59
4.4.4	État des provisions.....	60
4.4.5	État des échéances et des créances à la clôture de l'exercice	60
4.4.6	Comptes de régularisation - actif	61
4.4.7	Disponibilités.....	61
4.4.8	Capitaux propres	61
4.4.9	Titres donnant accès au capital.....	62
4.4.10	État des échéances des dettes à la date de clôture	64
4.4.11	Dettes financières.....	64
4.4.12	Provisions.....	64
4.4.13	Autres dettes	65
4.4.14	Charges à payer	65
4.4.15	Comptes de régularisation - passif	65
4.4.16	Ecarts de conversion.....	66
4.4.17	Chiffre d'affaires	66
4.4.18	Charges et produits financiers	66
4.4.19	Charges et produits exceptionnels.....	66
4.4.20	Transferts de charges	67
4.4.21	Impôts sur les sociétés	67
4.4.22	Crédit d'impôt.....	67
4.4.23	Engagements.....	67

4.4.24	Autres produits d'exploitation – Transfert de charges	68	
4.4.25	Produits et charges exceptionnels.....	68	
4.4.26	Rémunération des organes d'Administration – Jetons de présence.....	68	
4.4.27	Crédit-bail.....	69	
4.4.28	Fiscalité	69	
4.4.29	Effectif moyen.....	69	
4.4.30	Consolidation.....	70	
4.4.31	Rapport sur les honoraires des commissaires aux comptes de la société Alpha MOS		70
4.4.32	Informations sur les parties liées.....	70	
4.4.33	Filiales et participations	70	
05.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels		71
06.	Rapport de gestion et de responsabilité sociétale.....		78
6.1	Marche des affaires sociales	79	
6.1.1	Informations générales sur la marche des affaires sociales.....	79	
	Évènements postérieurs au 31 décembre 2020	82	
6.1.2	Situation financière et résultats du groupe.....	83	
6.1.3	Situation financière et résultats de la Société Alpha MOS SA.....	91	
6.1.4	Stratégie et tendances	96	
6.1.5	Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir.....	97	
6.1.6	Activités en matière de recherche et de développement.....	98	
6.1.7	Activité et résultats des filiales	99	
6.1.8	Délai de paiement des fournisseurs.....	99	
6.2	Situation de la répartition du capital et des droits de vote	100	
6.2.1	Rappel des principes de détentions d'actions et franchissement de seuils.....	100	
6.2.2	Franchissement de seuils et Identité des principaux actionnaires concernés	101	
6.2.3	Capital détenu par les salariés	101	
6.2.4	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres Alpha MOS.....	102	
6.2.5	Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la société Alpha MOS		102
6.2.6	Absence d'accords en cas de changement de contrôle de la société.....	103	
6.2.7	Évolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé	103	
6.3	Principaux risques, incertitudes et couvertures	104	
6.3.1	Risques, incertitudes et couvertures	104	
6.3.2	Assurances.....	110	
6.3.3	Procédures de contrôle interne et de couverture des risques	110	
6.3.4	Définition et objectifs du Contrôle interne	110	
6.3.5	Organisation générale et principaux acteurs.....	110	
6.3.6	Organisation financière et de gestion	111	
6.3.7	Systèmes d'information comptable et financier.....	112	
6.3.8	Contrôle interne et gestion des risques	113	
6.3.9	Diligences spécifiques conduites sur l'exercice.....	115	
6.3.10	Limites du contrôle interne	115	
6.4	Informations environnementales et sociales (RSE)	115	
6.4.1	Les informations d'ordre social.....	115	
6.4.2	Politique générale en matière environnementale.....	123	
6.4.3	Loyauté des pratiques	127	
6.4.4	Tableau des cinq derniers exercices.....	129	
07.	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.		130
9.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'Administration.		
	131		
9.1.1	Composition du Conseil d'Administration	131	
9.1.2	Assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.....	134	
9.1.3	Activités du Conseil d'Administration depuis la clôture.....	134	
9.1.4	Points sur les comités du Conseil d'Administration.....	134	
9.1.5	Fonctionnement du Conseil d'Administration.....	139	
9.1.6	Règlement intérieur du Conseil d'Administration	142	
9.1.7	Évaluation du Conseil d'Administration.....	142	
9.2	Parité homme/femme.	142	
9.3	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.	143	
9.4	Liste des mandats.....	143	
9.4.1	Administrateurs en fonction à ce jour.....	143	

9.4.2	Administrateurs n'étant plus en fonction à ce jour.....	144
9.5	Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration	144
9.6	Conflit d'intérêts au niveau des organes de direction, de surveillance et de direction générale	145
9.7	Conseil d'Administration et conventions.....	145
9.8	Tableau récapitulatif des délégations au conseil d'Administration	145
9.9	Référence au Code de gouvernance.....	148
9.10	Participation des actionnaires aux assemblées.....	149
9.11	Structure du capital social	150
9.11.1	Capital et actions.....	150
9.11.2	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote	152
9.12	Politique des rémunérations.....	153
9.12.1	Rémunération des membres du Conseil d'Administration.....	153
9.12.2	Rémunération des mandataires sociaux dirigeants.....	154
9.12.3	Absence d'accords d'indemnités	158
9.12.4	Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consentie aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.....	158
9.12.5	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.....	159
9.12.6	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	159
9.12.7	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	159
9.12.8	Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social	159
9.12.9	Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	159
9.12.10	Historique des attributions gratuites d'actions	159
9.12.11	Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants.....	159
08.	Mise à disposition du rapport financier annuel.....	161



01. Attestation de l'émetteur

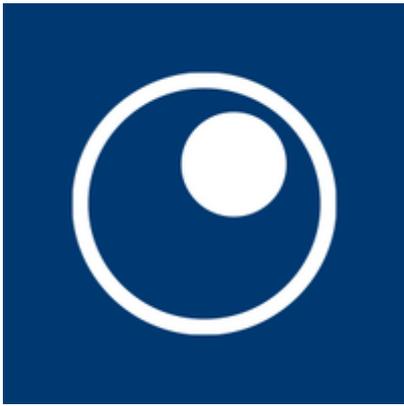
« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de la société Alpha MOS sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au Chapitre 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Paris,

Le 28 avril 2021,

Monsieur Laurent SAMAMA

Président du Conseil d'Administration



02. Comptes annuels consolidés.

2.1 Etats consolidés de la situation financière

ACTIF	en K€	Paragraphe	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		2.8.1	1 103	923
Ecart d'acquisition			-	-
Immobilisations corporelles		2.8.2	356	453
Immobilisations financières		2.8.3	176	172
Droit d'utilisation relatif aux contrats de location		2.8.4	877	1 114
Autres actifs non courants		2.8.5	20	44
TOTAL I			2 532	2 706
Actifs courants				
Stocks et en-cours		2.8.6	621	863
Clients et comptes rattachés		2.8.7	350	718
Autres actifs courants		2.8.8	577	729
Trésorerie et équivalents		2.8.9	984	1 286
TOTAL II			2 532	3 596
TOTAL DE L'ACTIF			5 064	6 302

PASSIF	en K€	Paragraphe	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres				
Capital		2.8.10	1 695	1 695
Primes liées au capital			3 340	3 340
Réserves			(3 276)	66
Ecart de conversion			92	(241)
Résultat de l'exercice			(3 846)	(3 350)
Total capitaux propres part du groupe			(1 995)	1 510
Intérêts minoritaires (1)			0	0
TOTAL I			(1 995)	1 510
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges		2.8.11	179	154
Dettes de location non courante		2.8.13	735	961
Passifs financiers à long terme		2.8.15	1 730	909
Autres passifs non courants		2.8.15	330	379
TOTAL II			2 974	2 403
Passifs courants				
Passifs financiers à court terme		2.8.12	271	221
Dettes de location courante		2.8.13	196	186
Fournisseurs et comptes rattachés		2.8.12	701	925
Autres dettes et comptes de régularisation		2.8.12	2 917	1 057
TOTAL III			4 085	2 389
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			0	0
TOTAL DU PASSIF			5 064	6 302

2.2 Etat du résultat global consolidé

Compte de résultat Consolidé en K€	Paragraphe	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	2.8.17	3 609	4 524
Autres produits des activités courantes	2.8.18	412	489
Variation stock de produits finis		(90)	9
Achats consommés		(1 404)	(1 741)
Charges de personnel	2.8.16	(3 758)	(3 716)
Charges externes		(1 586)	(2 478)
Impôts et taxes		(51)	(52)
Autres charges des activités courantes	2.8.18	(110)	(3)
Dotations aux amortissements		(313)	(575)
Dotations aux provisions nettes		(236)	(122)
Résultat opérationnel courant		(3 527)	(3 665)
Dépréciation de l'écart d'acquisition		0	0
Autres charges	2.8.19	(29)	(13)
Autres produits	2.8.19	50	443
Résultat opérationnel		(3 506)	(3 235)
Charges financières	2.8.20	(327)	(115)
Produits financiers	2.8.20	0	1
Résultat financier		(327)	(114)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		(3 833)	(3 349)
Impôt sur les bénéfices	2.8.22	(13)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 846)	(3 350)
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de Groupe		(3 846)	(3 350)
Résultat par action (brut) en EUR	2.8.21	(0,454)	(0,126)
Résultat par action (dilué) en EUR	2.8.21	(0,398)	(0,126)

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Paragraphe	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Résultat net consolidé		(3 846)	(3 350)
Indemnités de départ à la retraite	2.8.16	(10)	(22)
Effet d'impôt	2.8.12		
Eléments non reclassables en résultat		(10)	(22)
Ecart de conversion		444	(103)
Ecart de conversion relatif aux activités destinées à être cédées			
Effet d'impôt			
Eléments reclassables en résultat		444	(103)
Résultat global consolidé		(3 412)	(3 475)
Part du Groupe		(3 412)	(3 475)
Part des minoritaires		-	-

2.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Réserves et	Ecarts	Paiements	Ecarts	Part	Part	Total
	Actions Ordinaires	résultats non distribués	de Conversion	en actions (IFRS2)	Actuariels	Groupe	Minoritaires	
Au 31 décembre 2018	9 358	(6 243)	(92)	91	(70)	3 044	0	3 044
Augmentation de capital	1 695	425				2 120		2 120
Réduction du capital	(9 358)	9 358				0		0
Frais imputés sur la prime d'émission		(63)				(63)		(63)
Ecart de conversion			(149)			(149)		(149)
Paiements en actions				(70)		(70)		(70)
Ecarts actuariels sur Indemnités départ à la retraite					(22)	(22)		(22)
Résultat net		(3 350)				(3 350)		(3 350)
Au 31 décembre 2019	1 695	127	(241)	21	(92)	1 510	0	1 510
Augmentation de capital						0		0
Réduction du capital						0		0
Frais imputés sur la prime d'émission						0		0
Ecart de conversion			444			444		444
Autres variations		(120)				(120)		(120)
Paiements en actions				27		27		27
Ecarts actuariels sur Indemnités départ à la retraite					(10)	(10)		(10)
Résultat net		(3 846)				(3 846)		(3 846)
Au 31 décembre 2020	1 695	(3 839)	203	48	(102)	(1 995)	0	(1 995)

2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En K€	Paragraphe	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		(3 846)	(3 350)
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession	2.8.1 et 2.8.3	23	(15)
Amortissements et provisions		531	792
Impôts		96	453
Autres			(38)
Variation des actifs et passifs :			
Stocks	2.8.6	230	(16)
Clients et comptes rattachés	2.8.7	395	(315)
Autres actifs courants	2.8.8	(18)	174
Fournisseurs	2.8.12	(231)	166
Autres passifs	2.8.12	2 361	348
Variation des autres actifs non courants	2.8.5	22	(846)
Effets de retraitements IFRS16	2.6.9	(206)	(211)
Variation des écarts de conversion		(141)	
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(784)	(2 858)
Acquisition d'immobilisations	2.8.1 et 2.8.2	(439)	(366)
Incidence des variations de périmètre			
Cession d'immobilisations	2.8.1 et 2.8.2		
Variation des immobilisations financières	2.8.3	24	(6)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		(415)	(372)
Augmentation de capital	2.8.10	27	2 120
Variation des emprunts		870	(110)
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		897	2 010
VARIATION DE TRESORERIE		(302)	(1 220)
Trésorerie en début d'exercice	2.8.9	1 286	2 506
Trésorerie en fin d'exercice	2.8.9	984	1 286

2.5 Présentation du groupe

2.5.1 Présentation du groupe

Les présents comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31500) Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais.

Alpha MOS, spécialiste de l'analyse sensorielle, est leader mondial du déploiement de solutions de mesure de l'odeur, du goût et de la vision principalement à destination des industries agroalimentaires, des boissons et du packaging (volet d'activités dit « FoodTech »).

Par ailleurs, Alpha MOS s'appuie sur son expertise technologique d'analyse des Composés Organiques Volatiles (COV) afin de développer une plateforme miniaturisée d'analyse des biomarqueurs de l'haleine permettant de mesurer l'évolution de maladies chroniques (Projet dit « MedTech »).

Créée en 1993, Alpha MOS est une société globale implantée en France qui possède des filiales en Chine et aux Etats-Unis.

Alpha MOS investit continuellement dans la recherche et développement afin de satisfaire les besoins des marchés « FoodTech » et innove pour développer les marchés d'analyse sensorielle « MedTech », notamment à travers sa filiale BOYDSense.

Alpha MOS conçoit, fait fabriquer et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète de solutions innovantes dédiées à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle (nez, langues et yeux électroniques),
- des services d'analyse sensorielle en amont ou en accompagnement de la vente des solutions,
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

La société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0013421286 ALM) depuis 1998.

2.5.2 Faits majeurs de la période

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 a été marqué par les événements suivants :

i) Crise sanitaire COVID-19

L'année est marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui impacte l'activité du groupe Alpha MOS au niveau mondial.

Cette crise a des répercussions sur les collaborateurs de la société ainsi que sur son activité de vente et de livraison d'équipements.

Le groupe Alpha MOS a fait en sorte d'assurer la meilleure protection possible pour ses collaborateurs notamment en mettant en place à chaque fois que cela était possible le télétravail.

Pour faire face à cette crise sans précédent la société a réagi au plus vite en mettant en place toutes les mesures nécessaires à la préservation de sa trésorerie :

- La société a demandé les reports de règlement de ses factures, lorsque cela était possible, et elle a notamment obtenu le report du règlement de ses cotisations salariales et patronales grâce aux mesures de soutien mises en place par l'Etat français pour les mois d'avril à juin inclus. A partir du mois de juillet 2020 seules les cotisations patronales ont continué à bénéficier de ces mesures de report. Ces mesures sont toujours en place au mois d'avril 2021
- La société a mis en place le chômage partiel pour une partie de ses salariés dès le 17 mars et cette demande a été acceptée pour les mois de mars, avril, mai et juin.
- La société a également fait appel au soutien de ses actionnaires principaux afin de l'aider à surmonter ces difficultés. Ceux-ci ont répondu de manière favorable en apportant fin mars 500 K€ de financement en compte courant d'associés, puis à nouveau en octobre 500 K€ supplémentaire ce qui porte à 1.000 K€ le montant des comptes courant d'associés au 31 décembre 2020.

- Enfin la société a sollicité sa banque principale, la Société Générale, pour la mise en place d'un PGE (prêt garanti par l'Etat). La banque a répondu de manière favorable et un financement de 370 K€ a été accordé dans ce cadre-là.

La filiale Chinoise a été fermée plusieurs semaines et a rouvert fin mars 2020.

Les bureaux aux Etats-Unis ont fermé mi-mars 2020 et ont rouvert courant juin.

L'activité en France a été fortement réduite sur le deuxième trimestre compte tenu des mesures de confinement imposées entre le 16 mars et le 31 mai 2020.

Le groupe Alpha MOS a donc été impacté de manière négative sur son activité des premier et deuxième trimestres de l'année.

En revanche les prises de commandes ont sensiblement augmenté au second semestre, non seulement en Asie mais également en Europe où l'activité a repris en fin d'année. Enfin la société a noté les premiers signes encourageants de reprise en Amérique du Nord. Les tendances fortes du marché de l'agro-alimentaire semblent soutenir un rythme accéléré de reprise avec en particulier un intérêt accru pour des solutions d'analyse sensorielle qui évitent aux industriels d'avoir à réunir des panel humains pour vérifier la qualité de leurs produits.

ii) Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Pierre Sbabo en tant que Directeur Général du groupe à compter du 15 janvier 2020.

iii) Certification ISO 9001

La certification concerne toutes les sociétés du groupe Alpha MOS, y compris les filiales Alpha MOS America (Maryland) et Alpha MOS Asia (Shanghai).

La certification couvre toutes les activités commerciales, y compris le développement de produits, la commercialisation, la gestion de la fabrication et la vente de solutions d'analyse sensorielle.

iv) Accord avec la BPI concernant les avances reçues dans le cadre du projet « OBJECT'S WORLD »

En date du 12 mai 2020, Alpha MOS et la BPI ont signé un protocole transactionnel au titre des avances reçues dans le cadre du projet « OBJECT'S WORLD ».

Au titre de cet accord, Alpha MOS reconnaît devoir la somme forfaitaire de 201 K€ à la BPI. Ce montant sera payé en 17 trimesrialités s'étalant du 21 avril 2020 au 1^{er} avril 2024 (16 trimesrialités de 12 K€ et 1 trimesrialité de 9 K€).

v) Renégociation du plan de continuation de septembre 2014

En date du 4 février 2020, la société a demandé une modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014.

Par jugement du 21 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette modification du plan.

Les impacts de cette modification permettent l'allongement de la durée de remboursement en différant une partie de l'annuité 2020 sur une année complémentaire de la manière suivante :

- o 25% du montant de l'annuité initialement prévue en 2020 sera payée selon les modalités du plan soit des trimesrialités de 23 K€ en lieu et place de trimesrialités de 94 K€ ;
- o 75% de l'annuité de 2020 sera payée en 2024 soit un montant pour 2024 de 281 K€.

vi) Restructuration juridique

Le conseil d'administration du 31 juillet 2020 a acté la réorganisation juridique du groupe Alpha MOS.

Avant cette réorganisation Alpha MOS détenait 100 % de sa filiale américaine BOYDSense Inc ainsi que 100 % de sa filiale française BOYDSense SAS.

Ces deux entités exerçant des activités identiques, il a été décidé de les rapprocher capitalistiquement.

Pour ce faire, le conseil a convenu de procéder à :

- L'augmentation du capital de BOYDSense Inc. intégralement souscrite par Alpha MOS par incorporation de ses créances envers sa filiale.
- La réduction du nombre d'action de BOYDSense Inc.
- La cession des actions de BOYDSense Inc détenues par Alpha MOS à BOYDSense SAS.

A l'issue de l'opération la société Alpha MOS ne détient plus d'actions du capital de la société BOYDSense Inc, cette dernière étant filiale à 100 % de la société BOYDSense SAS.

vii) Prêt innovation BPI

En date du 21 août 2020, BPI France a accordé un prêt « Innovation R&D » de 370 K€ à la société.

Les principales modalités de ce prêt sont les suivantes :

- Durée : 87 mois avec une période de différé (1^{ère} échéance payable le 31 mars 2023)
- Taux : 2.25%.

viii) Investissement Sweet.fund GmbH & Co KG

Le fonds d'investissement autrichien « Sweet.fund GmbH & Co KG » a souscrit pour 230 K€ de BSA AIR de la société BOYDSense SAS.

Sweet.fund GmbH & Co KG est un groupe d'investissement formé par les fondateurs et les premiers membres de l'équipe de mySugr. Créé en 2012, mySugr est devenu l'une des meilleures applications de gestion du diabète au monde et a été acquise par Roche en 2017. L'équipe investit et soutient des technologies qui ont le potentiel de changer et de sauver la vie de personnes souffrant de maladies chroniques.

Cette transaction valorise BOYDSense SAS à 10 M€.

2.5.3 Évènements postérieurs au 31 décembre 2020

i) Renégociation du plan de continuation de septembre 2014

En date du 19 février 2021, la société a demandé une nouvelle modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014, afin de profiter des nouvelles mesures d'étalement autorisées dans le cadre de la crise sanitaire.

La somme restant due au 31 décembre 2020 au titre de ce plan est de 1.333 K€.

Par jugement du 11 mars 2021, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette nouvelle demande de modification du plan. Celle-ci a permis l'allègement des échéances de remboursement des années 2021 et 2022 en les reportant en partie sur les années 2025 et 2026.

Les nouvelles échéances de remboursement détaillées par année sont maintenant les suivantes :

Echéances 2021 : 79 K€
Echéances 2022 : 196 K€
Echéances 2023 : 275 K€
Echéances 2024 : 301 K€
Echéances 2025 : 354 K€

Echéances 2026 : 105 K€

ii) **Comptes courants d'actionnaires**

Le montant des comptes courants d'actionnaires s'élève à 1 M€ au 31 décembre 2020.

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie la société a de nouveau fait appel à ses deux actionnaires principaux, le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITES, représenté par sa société de gestion Jolt Capital et la société AMBROSIA INVESTMENTS AM SARL.

Ceux-ci ont à nouveau accepté d'apporter en comptes courants d'actionnaires un montant complémentaire de 1 M€ qui a été versé le 22 avril 2021.

A l'issue de cette opération le montant total apporté en comptes courants d'actionnaires est de 2 M€.

2.6 Principes comptables et méthode d'évaluation

2.6.1 Principes généraux et normes applicables

Continuité d'exploitation

La perte au titre de l'exercice 2020 s'élève à (3.8) M€. Au 31 décembre 2020, la société dispose d'une trésorerie de 1 M€. Ce niveau de perte s'explique d'une part par la crise de la Covid-19 qui a affecté l'activité de la société et d'autre part par le niveau élevé de dépenses de R&D engagées en 2020. Le groupe a pour activité de développer des produits innovants, ce qui implique une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Il doit donc trouver des financements externes durant cette période pour faire face aux dépenses liées à ses travaux de recherche.

Le niveau de trésorerie n'est pas suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et notamment les besoins liés à la poursuite du développement du projet Medtech.

Un apport en compte courant des actionnaires a été réalisé en avril 2021 pour un montant de 1 M€, portant le solde des comptes courant d'associés à 2 M€.

Afin de repousser au-delà des 12 prochains mois la date à laquelle la trésorerie disponible sera consommée, la société doit trouver, à court terme, des financements complémentaires. Pour ce faire, elle étudie différentes options dont plus particulièrement une augmentation de capital avec l'entrée de nouveaux partenaires, et éventuellement l'obtention de nouvelles avances en compte courant d'associés.

La direction a considéré que ces actions ont une chance raisonnable d'aboutir et sur cette base, a donc arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, la réalisation des actions mentionnées ci-dessus est soumise notamment à l'intérêt des investisseurs et aux conditions des marchés financiers à la date de l'opération envisagée. Il subsiste donc une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces actions n'étaient pas concrétisées, la société ne serait pas en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de ses activités. L'application des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inappropriée.

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 avril 2021.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche. Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, à la fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conformité au référentiel IFRS

En accord avec le règlement N°1606/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFR-S ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2020

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1er janvier 2020 détaillés dans les notes iv. Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/commission/index_enl

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au bilan, les actifs et les passifs du groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2020

- Amendements à IFRS 3 : « Définition d'une activité »
- Amendements à IFRS 16 : « Aménagements des loyers COVID-19 »
- Amendements à IFRS 9 – IFRS 7 – IAS 39 : « Réforme des taux d'intérêt de référence – IBOR »

Ces textes n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés du groupe.

2.6.2 Méthode de consolidation

Exercice clos le 31 décembre 2020

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)		2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense SAS (1)	SAS	880 924 774	1 000	Toulouse (31)	100%	100%	IG
BOYDSense	Inc (USA)		8 524 837	Californie	100%	100%	IG

(1) BOYDSense SAS est la maison mère de BOYDSense Inc

Exercice clos le 31 décembre 2019

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)		2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense	Inc (USA)		8 524 837	Californie	100%	100%	IG

2.6.3 Estimations comptables significatives

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (paragraphe 2.8.1 et 2.8.2) ;
- Les droits d'utilisations relatifs aux contrats de location et les dettes associées (paragraphe 2.8.4) ;
- Le crédit d'impôt recherche (paragraphe 2.8.8).

Au 31 décembre 2020, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe à la date de clôture annuelle.

2.6.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes du groupe est l'Euro.

Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Éléments du Résultat Global.

Les taux de change utilisés sont les suivants :

Devises	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0.8149	0.8902	0,8734
Cours moyen	0.8762	0.8932	0,8464
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0.1247	0.1278	0,1270
Cours moyen	0.1271	0.1293	0,1281

2.6.5 Écart d'acquisition

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

2.6.6 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de R&D ont représenté un montant total de 2.168 K€ en 2020 contre un montant de 2.559 K€ en 2019.

La répartition de ces dépenses entre les activités FoodTech et MedTech est résumé dans le tableau ci-dessous :

Groupe Alpha MOS - Dépenses de R&D	2019	2020
Projets Medtech	1 502	1 276
Projets Foodtech	1 057	892
Total dépenses	2 559	2 168
<i>dont charges de personnel</i>	<i>1 533</i>	<i>1 554</i>
<i>dont charges externes</i>	<i>1 026</i>	<i>614</i>
Dépenses immobilisées	(342)	(257)
Total impact P&L	2 217	1 911

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

Comme indiqué dans le paragraphe 2.6.1 dans sa partie relative à la continuité d'exploitation, la société ne dispose pas de la trésorerie et des financements nécessaires pour mener à son terme le projet de développement Medtech. Par conséquent, les dépenses engagées au cours de l'exercice 2020 relatives à ce projet ont été comptabilisées en charges.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

2.6.7 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à dix (10) ans dès que leur validation est effective.

2.6.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

2.6.9 Contrats de location financement et de location simple

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 « Contrats de locations ».

Le groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du groupe porte uniquement sur des actifs immobiliers.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à douze (12) mois, sont comptabilisés directement en charges.

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

2.6.10 Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles

Immobilisations corporelles

Pour les immobilisations corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur.

Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Immobilisations incorporelles

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur.

Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

2.6.11 Stocks et en-cours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

2.6.12 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent :

- les immobilisations financières,
- les actifs courants représentant les créances d'exploitation,
- des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers est définie par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

2.6.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

- les fonds de caisse et les dépôts à vue,
- les placements à court terme (moins de 3 mois) : Comptes à terme à taux progressif, Dépôts à terme, Comptes rémunérés.

Les découverts bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe sont une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les placements de trésorerie à court terme, présentant une forte liquidité, et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont considérés comme des équivalents de trésorerie.

Ces placements sont comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat financier.

2.6.14 Capital et frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission attachés aux augmentations de capital sont comptabilisés en déduction de la prime d'émission, nets d'impôts.

Ces frais sont représentatifs des coûts externes directement attribuables à l'opération, notamment les honoraires des conseils et les formalités légales.

2.6.15 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- les emprunts,
- les autres financements et découverts bancaires,
- les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers est définie par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les BSA AIR ont été comptabilisés en passifs financiers à leur juste valeur.

2.6.16 Provisions

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le groupe constate une provision à la clôture pour chaque évènement qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Existence d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement antérieur à la clôture ;
- Probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie après la date de clôture ;
- Valorisation estimée de façon fiable.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif non courant.

Les provisions sont actualisées si nécessaire.

L'impact de cette règle dans le groupe ne concerne que les provisions pour avantages au personnel.

2.6.17 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.6.18 Avantages accordés aux salariés

Le groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié,
- Le niveau de rémunération futur,
- L'espérance de vie,
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le groupe ne comptabilise pas d'engagement au titre des médailles du travail compte tenu de son montant non significatif.

2.6.19 Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres).

La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes).

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel.

Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

2.6.20 Chiffre d'affaires – Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès qu'il remplit les conditions suivantes :

- Les principaux risques et avantages ont été transférés au client,
- Le groupe n'a plus le contrôle effectif des biens et services vendus,
- La valeur des transactions peut être mesurée de manière fiable.

La mise en œuvre de la norme IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018 n'a pas d'impact significatif au niveau du groupe.

En effet, l'analyse des obligations de performance incluses dans les contrats de vente et du mode de transfert de contrôle a permis de conclure qu'il n'y avait pas de modification du mode de reconnaissance du chiffre d'affaires par rapport à ce qui était fait en application d'IAS 18.

2.6.21 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

2.6.22 Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 28 % pour la société mère.

2.6.23 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles,
- les activités d'investissement,
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement.

2.7 Gestion et évaluation des risques financiers

Le groupe Alpha MOS peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

2.7.1 Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

France	Facturation en Euros
Etats-Unis	Facturation en Dollars américains
Chine	Facturation en Yuans

Le groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

2.7.2 Risques de taux

Le groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

L'exposition du groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme.

Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales).

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -17 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 0,34 % contre 0,77 % au 31 décembre 2019.

2.7.3 Risques de liquidité

Le groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe s'élèvent à 984 K€.

La répartition des passifs courants et non courants en fonction de leurs échéances est la suivante :

En K€	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
31/12/2020	2 974	4 085	0	7 059
31/12/2019	2 389	2 031	372	4 792

2.7.4 Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités.

Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

2.7.5 Risques de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur nette comptable, telle que présentée au paragraphe 2.8.7. Le groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances échues et non dépréciées est présenté au paragraphe 2.8.7.

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés :

Au 31 décembre 2020 le montant des créances douteuses est de 38 K€, dépréciées à 95%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

2.8 Compléments d'informations

2.8.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

31 décembre 2020						
En K€	31/12/2019	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2020
Valeurs brutes						
Frais de développement	2 664	211				2 875
Brevets	230	125				355
Brevets en cours de validation	191	97	85			203
Logiciels	276	22				298
Logiciels en cours	7					7
Ecart de conversion	-			-	4	-
Total	3 368	455	85			3 734

Amortissements et Dépréciations						
	31/12/2019	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2020
Amortissement & Déprec des frais de R&D	2 112	125				2 237
Amortissement & Déprec des brevets	118	21				139
Amortissement & Déprec logiciels	214	40				254
	-					-
Total	2 444	186	-		-	2 630
Valeur nette	923					1 103

31 décembre 2019						
En K€	31/12/2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2019
Valeurs brutes						
Frais de développement	2 470	194				2 664
Brevets	262	1	76		43	230
Brevets en cours de validation	160	74	-		43	191
Logiciels	263	23	10			276
Logiciels en cours	-	7				7
Total	3 155	299	86			3 368

Amortissements et Dépréciations						
	31/12/2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2019
Amortissement & Déprec des frais de R&D	1 987	125	-			2 112
Amortissement & Déprec des brevets	198	11	91			118
Amortissement & Déprec logiciels	182	42	10			214
Total	2 367	178	101		-	2 444
Valeur nette	788					924

L'évolution des frais de R&D immobilisés s'explique par les charges de la période immobilisées conformément aux principes de IAS 38.

Conformément à la norme IAS 36, au 31 décembre 2018, la société avait mené des tests de dépréciations sur ses actifs de recherche et développement.

L'un des critères de la norme IAS 38 n'était plus respecté. En conséquence, le groupe avait constaté au 31 décembre 2018 une provision pour dépréciation des actifs de développement relatifs au projet MedTech pour un montant de 1.567 K€.

En l'absence d'éléments nouveaux, cette provision a été maintenue au 31 décembre 2020.

2.8.2 Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles au cours des deux (2) derniers exercices s'analysent comme suit :

31 décembre 2020								
Valeurs brutes	En K€	31/12/2019	Correction	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2020
Installations générales		161	-	41	-			202
Installations Techniques, Matériel et Outillage		1 369	-	11				1 380
Autres immobilisations		166	-	15	39			142
Ecart de change						32		32
Total		1 696		67	39	32		1 692

Amortissements et Dépréciations								
En K€		31/12/2019	Correction	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2020
Amort. & Dépréc. Installations générales		30	-					30
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage		1 066	-					1 066
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations		147	-	129	19			257
Ecart de change						17		17
Total		1 243		129	19			1 336
Valeurs nettes		453						356

31 décembre 2019								
Valeurs brutes	En K€	31/12/2018		Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2019
Installations générales		106		55				161
Installations Techniques, Matériel et Outillage		1 328	75	20	54			1 369
Autres immobilisations		274		3	111			166
Total		1 708	75	78	165			1 696

Amortissements et Dépréciations								
En K€		31/12/2018		Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2019
Amort. & Dépréc. Installations générales		20		11	1			30
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage		991	72	61	58			1 066
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations		186		60	99			147
Total		1 197	72	132	158			1 243
Valeurs nettes		511						453

2.8.3 Immobilisations financières

En K€	31/12/2019	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2020
Valeurs brutes				
Prêts	55			55
Dépôts et cautionnements	72		4	76
Valeurs mobilières de placement (a)	45			45
Total	172	-	4	176

2.8.4 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location évoluent de la manière suivante entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 :

En K€	Terrain et bâtiments	Autres équipements	TOTAL
Montants NET			
Montant net au 01/01/2020	1 076	38	1 114
Nouveaux contrats	23		23
Amortissements cumulés	211	17	228
Ecart de conversion	-32		-32
Montant net au 31/12/2020	856	21	877

2.8.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ressortent à 20 K€.

Il est rappelé que compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus.

2.8.6 Stocks et en-cours

Les stocks à la clôture se détaillent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs brutes		
Matières premières	900	1 032
Produits finis	380	476
Total	1 280	1 508
Provisions		
Matières premières	518	515
Produits finis	140	130
Total	659	645
Valeur nette	621	863

Les provisions évoluent de la manière suivante :

Provisions pour dépréciation En K€	31/12/2019	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisés	31/12/2020
sur Stocks et En-Cours	644	138		123	659
Total	644	138	-	123	659

Les provisions portent sur une pluralité de références.

Les stocks nécessitant une dépréciation afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation sont identifiés sur la base des délais de rotation, ce calcul pouvant être ajusté en fonction d'obsolescences spécifiques.

2.8.7 Clients et créances rattachées

En K€	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs Brutes				
Clients douteux	37		37	
Clients et comptes rattachés	348	348		
Total	385	348	37	-
Provisions pour dépréciation	35		35	
Valeur Nette	350	348	2	-
<i>Rappel 31/12/2019 - Valeur nette</i>	<i>718</i>	<i>716</i>	-	-

Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

La provision évolue de la manière suivante :

Provisions pour dépréciation En K€	31/12/2019	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisés	31/12/2020
sur Créances douteuses	35	-	-		35
Total	35	-	-	-	35

Le service commercial et le service de l'administration des ventes analysent le risque de non recouvrement au regard de l'antériorité des créances ainsi que de la situation de la contrepartie.

A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Créances clients échues et non dépréciées En K€	31/12/2020	31/12/2019
Depuis moins de 30 jours	20	105
Depuis 30 à 60 jours	29	152
Depuis 60 à 90 jours	26	4
Depuis 90 jours ou plus	-	4
Total des créances clients échues et non dépréciées	75	265

2.8.8 Autres actifs courants

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Créances fiscales (TVA)	140	187
Acomptes fournisseurs	55	50
Créances sociales	10	9
Débiteurs divers	23	89
Crédits d'impôts	202	287
Charges constatées d'avance	147	107
Total	577	729

CII	49	69
CIR	109	218

Le poste Crédits d'impôts ne concerne que les crédits relatifs à l'année 2020 de la société Alpha MOS France et BOYDSense SAS, principalement au titre du crédit impôt recherche (151 K€ dont 109 K€ pour Alpha MOS) et du crédit d'impôt innovation (51 K€ dont 49 K€ pour Alpha MOS).

2.8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2020:

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Apha MOS France	784	1 116
Alpha MOS America	49	61
Alpha MOS Chine	81	100
Boyd Sense US	35	8
Boyd Sense France	35	1
Total	984	1 286

2.8.10 Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 8.478.181 titres d'une valeur nominale de 0,20 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres				
		Au début de période	Annulées pendant la période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,20 €	8 478 181	-	-	-	8 478 181

2.8.11 Provision pour risques et charges

Les provisions évoluent comme suit sur l'exercice :

En K€	31/12/2019	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart Actuariel	31/12/2020
Provisions pour						
Risques et litiges	-	27				27
Indemnités de Départ en Retraite	154	22	-	34	10	152
Total	154	49	-	34	10	179

Dans le cours normal de ses activités, le groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Le groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

La provision pour indemnités de départ en retraite est détaillée à l'article 2.8.16.

2.8.12 Passifs courants

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières (part à moins d'un an)	271	221
Fournisseurs et comptes rattachés	701	925
Avances reçues	126	268
Dettes sociales et fiscales	1 383	546
Autres dettes	1 157	77
Produits constatés d'avance	251	166
Total des autres dettes et comptes de régularisation	2 917	1 057
Total	3 889	2 203

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

	31/12/2020
Dettes bancaires (dans le plan d'apurement)	221
Avances remboursables (dans le plan d'apurement)	48
Autres	2
Total	271

2.8.13 Dettes de location

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes de location courante	197	186
Dettes de location non courante	735	962
Total	932	1 148

2.8.14 Passifs éventuels

La société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2020 au titre de passifs éventuels.

2.8.15 Passif financier à long terme et autres passifs non courants

En K€	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs au 31 décembre 2020			
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 760 K€ au titre du plan d'apurement)	1 730	1 546	184
Total des passifs financiers à long terme	1 730	1 546	184
Autres dettes	61	61	0
Dettes fournisseurs à plus d'un an	36	36	0
Dettes sociales à plus d'un an	185	185	0
Dettes fiscales à plus d'un an	48	48	0
Total des autres passifs non courants	330	330	0
Total	2 060	1 876	184

En K€	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs au 31 décembre 2019			
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 828 K€ au titre du plan d'apurement)	909	537	372
Total des passifs financiers à long terme	909	537	372
Autres dettes	55	55	0
Dettes fournisseurs à plus d'un an	55	55	0
Dettes sociales à plus d'un an	215	215	0
Dettes fiscales à plus d'un an	54	54	0
Total des autres passifs non courants	379	379	0
Total	1 288	916	372

Les autres passifs non courants sont composés des dettes financières, des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société validé initialement le 19 septembre 2014 par le Tribunal de commerce de Toulouse selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
- ⇒ Règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Ces modalités ne concernent pas les créanciers qui ont choisi l'option 2 proposée lors de la modification du plan validée le 25 octobre 2016 par le Tribunal de commerce de Toulouse. Cette option prévoit dans ce cas un règlement de 50% des créances pour solde de tout compte, en deux annuités de 25% chacune.

Une renégociation du plan avec le Tribunal de Commerce de Toulouse est intervenue au cours de l'exercice 2020. Un jugement favorable a été rendu le 21 juillet 2020 (se référer au paragraphe 1- Faits marquants de la période).

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de la période s'élève à 124 K€. L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à 17 K€. La somme restant due au 31 décembre 2020 au titre de ce plan est de 1.333 K€.

En date du 19 février 2021, la société a demandé une nouvelle modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014, afin de profiter des nouvelles mesures d'étalement autorisées dans le cadre de la crise sanitaire.

Par jugement du 11 mars 2021, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette nouvelle demande de modification du plan. Celle-ci a permis l'allègement des échéances de remboursement des années 2021 et 2022 en les reportant en partie sur les années 2025 et 2026.

Les nouvelles échéances de remboursement détaillées par année sont maintenant les suivantes :

Echéances 2021 : 79 K€
 Echéances 2022 : 196 K€
 Echéances 2023 : 275 K€
 Echéances 2024 : 301 K€
 Echéances 2025 : 354 K€
 Echéances 2026 : 105 K€

2.8.16 Personnel et avantages

Charges de personnel

La répartition des charges de personnel sur l'exercice est la suivante :

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Alpha MOS France	2 339	2 503
Alpha MOS America	380	341
Alpha MOS Chine	413	370
BoydSense Inc	480	502
BoydSense SAS	146	0
Total	3 758	3 716

Les charges de personnel d'Alpha MOS France tiennent compte d'un produit de 27 K€ au titre des paiements en actions en application de la norme IFRS 2.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.34 % au 31 décembre 2020 (0,77 % au 31 décembre 2019),
- Taux de progression des salaires : 1 % au 31 décembre 2020, (1% au 31 décembre 2019),
- Table de mortalité : TH/TF 00-02 comme au 31 décembre 2019.
- Age de départ : 67 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2020 selon ces hypothèses s'élève à 154 K€ et impacte le résultat consolidé de l'exercice pour -11 K€ ainsi que les écarts actuariels de 11 K€ compte tenu de l'évolution du taux d'actualisation.

Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Une variation du taux d'actualisation de +1% ou de -1% n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat.

Médailles du travail

Elles ne sont pas comptabilisées dans la mesure où l'engagement est non significatif au 31 décembre 2020.

2.8.17 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se répartissent de la manière suivante :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de systèmes	3 079	4 014
Prestations	399	322
Maintenance	14	13
Analyses	83	100
Autres	34	75
Total	3 609	4 524

2.8.18 Autres produits et charges des activités courantes

Les principaux postes comptabilisés en Autres Produits courants se répartissent de la manière suivante :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Subventions d'Exploitation	-	-
Production immobilisée	258	342
Divers	7	5
Transferts de charges	-	4
Crédit d'Impôt	147	138
Total	412	489

Elevés en 2019

2.8.19 Autres produits et charges opérationnelles

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits	50	443
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles	-	-
Produits sur cessions d'immo.	-	-
Total des autres produits non courants	50	443
Amendes et pénalités diverses	-	-
Charges sur cessions d'immo.	- 24	- 4
Autres charges	- 5	- 8
Total des autres charges non courantes	- 29	- 12
Total	22	431

2.8.20 Résultat financier

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de Change	- 202	12
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	-	-
Autres Produits	26	4
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	- 17	44
Charges financières sur dette de location	- 86	86
Charge interets compte courant	- 43	-
Autres Produits \ Charges financiers	- 5	-
Total	- 327	114

Le résultat financier est principalement composé :

- de l'effet de la désactualisation des dettes à plus d'un an qui génère sur la période une charge financière de 17 K€ ;
- de l'effet des variations des cours des devises américaines et chinoise sur l'exercice ;
- de la charge de 86 K€, qui correspond à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

2.8.21 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le groupe de ses propres actions.

Au 31 décembre 2020, le nombre moyen d'actions ressort à 8.478.181. Le nombre moyen d'actions dilué ressort pour sa part à 9.668.666.

Le résultat net étant une perte les stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

2.8.22 Impôts

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés.

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable avant impôts	- 3 846	- 3 349
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	1 077	938
Différences permanentes		
Crédits d'impôts	157	287
Incidence des pertes fiscales sur le résultat		
Déficits non activés	- 1 234	1 225
Autres		
Charge d'impôt effective	-	-

A titre d'information, le montant théorique des impôts différés actifs au 31 décembre 2020 s'élève à : 12.866 K€ (base de 42.383 K€ dont 29.888 K€ concernant la France).

2.9 Autres notes

2.9.1 Engagements financiers

Au 31 décembre 2020, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€

2.9.2 Information relative aux parties liées

Il n'existe pas d'opérations avec des parties liées.

2.9.3 Effectifs

	31/12/2020	31/12/2019
Effectif moyen France	34	34
Effectif moyen Filiales	16	17
Total	50	51

2.9.4 Rémunération des organes de direction – modalités ruptures mandats

	31/12/2020	31/12/2019
Traitement DG avantages en nature compris (en euros)	169 355	200 000
Jetons de présence décaissés en 2020 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2019)	-	-
Jetons de présence décaissés en 2020 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2020)	-	45 000
Total	169 355	245 000

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Directeur Général. Un changement de Directeur Général est intervenu au début de l'exercice (se référer au paragraphe 2.5.2).

Le Conseil d'administration du 9 avril 2020 a accordé 339.128 options au Directeur Général.

2.9.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour leurs missions d'audit des comptes statutaires et consolidés, ainsi que pour des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 87 K€ dont 52 K€ pour Deloitte & Associés (dont 10 K€ au titre de services autres que la certification des comptes) et 35 K€ pour Mazars (dont 3 K€ au titre de services autres que la certification des comptes).

2.9.6 Titres donnant accès au capital

Il est rappelé que le Conseil d'administration avait décidé le principe d'une rémunération en titres sous la forme de stock-options afin d'associer le Directeur Général et des salariés clés à la création de valeur sur le long terme.

Aux termes du Conseil d'administration du 18 septembre 2018, 3.275.333 options ont été attribuées.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à un (1) euro.
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de quatre (4) ans, avec un seuil d'acquisition d'un (1) an à l'exception des premiers 25% qui sont acquis au bout de trois mois et demi (3,5) mois, soit le 31 janvier 2019.

Le conseil d'administration du 18 janvier 2019 avait accordé 1.988.596 options.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à un (1) euro.
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive par tranche de 25%, sur une période de quatre (4) ans.

Dans les suites des opérations sur capital décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2019, la société a modifié les caractéristiques des options préalablement attribuées lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 6 novembre 2019.

A l'issue de ce conseil, le nombre initial total d'options accordées de 5.263.929 a été ramené à 953.796 et le prix d'exercice des options a été porté à 2,45 euros. Les autres caractéristiques sont restées inchangées.

De plus les options, accordées au Directeur Général, sont exerçables en fonction de critères de performances correspondant à un niveau de chiffre d'affaires à réaliser par le groupe. Le critère correspondant à la deuxième tranche n'ayant pas été atteint, et le Directeur Général, Monsieur Hervé MARTIN, ayant quitté le groupe le 15 janvier 2020 une partie des options qui lui avaient été attribuées ont été annulées.

Le Conseil d'administration du 9 avril 2020 a accordé 445.103 options.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à deux euros et quarante cinq centimes (2,45 €).
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive par tranche de 25%, sur une période de quatre (4) ans.

De plus les options, accordées lors de ce Conseil d'administration au Directeur Général sont exerçables en fonction de critères de performances correspondant à un niveau de chiffre d'affaires et d'Ebitda à réaliser par le groupe.

A l'issue de toutes ces modifications et attributions successives, et compte tenu des départs ayant eu lieu, le nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2020 ressort à 1.112.754

Situation au 31 décembre 2020

	Nombre d'Options 31/12/2020	Cours moyen d'exercice 31/12/2020
Montant début de période	763 033	2,45
Options accordées le 9 avril 2020	445 103	2,45
Options exercées	0	
Options supprimées	(95 382)	
Montant fin de période	1 112 754	2,45

Impact sur les états financiers au 31 décembre 2020

La valorisation des options a été réalisée selon le modèle Black Scholes Merton. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour les plans accordés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	31/12/20
Prix d'exercice des options	2,45
Durée de vie des options	10 ans
Volatilité du prix	40%
Dividende attendu	0%
Taux d'intérêt sans risque	0,8 % et 0,66 %

Les hypothèses au 31 décembre 2019 étaient identiques.

Au titre de l'exercice, le groupe a comptabilisé le produit suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Paiement en actions – Produit de la période	0	70
Paiement en actions – Charge de la période	27	0

Si le taux de volatilité retenu avait été de 10% supérieur (50%) ou 10% inférieur (30%), le produit comptabilisé aurait respectivement été de 16 K€ et 40 K€.

2.9.7 Information sectorielle

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social BoydSense France	Social BoydSense Inc	Total
En K€						
Au 31 décembre 2020 (12 mois)						
Chiffre d'affaires consolidé (1)	750	258	2 601	0	0	3 609
Valeur comptable des actifs (2)	665	295	3 133	120	851	5 064
Résultat opérationnel	(616)	146	(1 743)	(250)	(1 042)	(3 505)
Investissements corporels et incorporels (2)	6	6	388	2	37	439
En K€						
Au 31 décembre 2019 (12 mois)						
Chiffre d'affaires consolidé (1)	964	267	3 293	0	0	4 524
Valeur comptable des actifs (2)	730	687	4 865	0	21	6 303
Résultat opérationnel	(480)	182	(1 324)	0	(1 611)	(3 233)
Investissements corporels et incorporels (2)	68	0	474	0	0	542

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs



03. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

ALPHA MOS

Société anonyme
4 RUE BRINDEJONC DES MOULINAI, 31400 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars DDA

45, rue Jérémy Bentham

34473 Pérois

SELARL au capital de 1 830 €

382 882 066 RCS Montpellier

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Montpellier

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ALPHA MOS

Société anonyme

4 RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS, 31400 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ALPHA MOS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ALPHA MOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note II.A de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Traitement des dépenses de développement liées au projet de développement Medtech

Risque identifié :

Les dépenses de développement de l'exercice engagés par le groupe pour le projet Medtech d'un montant de 1 276 k€ ont été comptabilisés en charges.

Comme indiqué dans la note II.F « Frais de recherche et développement » et conformément à la norme IAS 38 – 57, une immobilisation incorporelle résultant de projets de développement doit être comptabilisée si et seulement si six critères cumulatifs sont remplis. Dans ce cadre, la direction de la société a exercé son jugement afin d'estimer sa capacité financière de mener le projet de développement à son terme. Sur la base des prévisions de trésorerie établies au 31 décembre 2020 et des financements disponibles, elle a conclu qu'elle ne disposait pas des ressources financières pour achever le développement du projet Medtech.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des dépenses de développement et la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées au projet Medtech comme un point clé de l'audit.

Réponse dans le cadre de notre audit :

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- S'assurer de la correcte évaluation des charges relatives au projet Medtech,

- Apprécier l'évaluation faite par la direction de la disponibilité de ressources financières suffisantes pour le Groupe afin de pouvoir mener les projets concernés jusqu'à leur terme, en lien avec nos travaux sur la continuité d'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALPHA MOS par l'assemblée générale du 2 juin 2015 pour Deloitte & Associés et par celle du 26 août 2016 pour Mazars DDA.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et Mazars DDA dans la 5ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à

sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

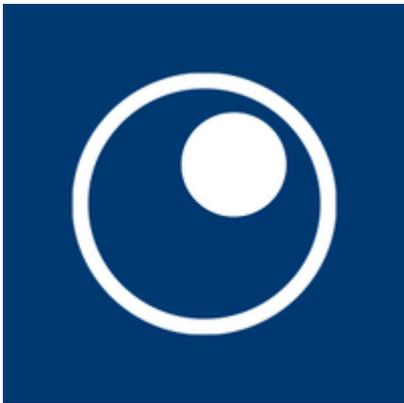
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pérols et Balma, le 30 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars DDA Deloitte & Associés

Eric GONZALEZ Etienne ALIBERT



04. Comptes sociaux établis
conformément aux référentiels
français.

4.1 Bilan social

	BILAN ACTIF			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 607 127	1 047 904	559 223	587 738
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acomptes	1 125 901	253 280	872 621	645 689
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériels, outillage	1 046 657	911 174	135 483	174 278
Autres immobilisations corporelles	247 364	147 083	100 281	101 382
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 181 868	2 181 868		1 000
Autres immobilisations financières	3 044 363	2 178 495	865 868	789 600
Total	9 253 280	6 719 804	2 533 476	2 299 687
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement	850 757	502 615	348 142	475 023
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis	273 156	83 405	189 751	305 243
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 887 672	1 339 188	1 548 484	1 744 068
Fournisseurs débiteurs	110		110	
Personnel	9 727		9 727	8 500
État, impôts sur les bénéfices	157 485		157 485	287 386
État, taxes sur le chiffre d'affaires	119 437		119 437	186 715
Autres créances	417 573	416 526	1 047	6 151
Divers				
Avances & acptes versés/commandes	27 768		27 768	19 740
Valeurs mobilières de placement				20 929
Disponibilités	784 448		784 448	1 116 292
Total	5 528 133	2 341 734	3 186 399	4 170 045
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	115 536		115 536	88 161
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act	27 724		27 724	17 869
Total	143 260		143 260	106 030
TOTAL ACTIF	14 924 673	9 061 538	5 863 135	6 575 763

	BILAN PASSIF	
	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 695 636	1 695 636
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 339 548	3 339 548
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	40 839	40 839
Report à nouveau	-3 258 720	
Résultat de l'exercice	-3 321 374	-3 258 720
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	-1 500 260	1 821 114
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	324 675	372 675
Total	324 675	372 675
PROVISIONS		
Provisions pour risques	225 132	104 906
Provisions pour charges		
Total	225 132	104 906
DETTES		
Autres emprunts	1 124 423	418 233
Découverts, concours bancaires		2 214
Associés et dettes financières diverses	1 425 701	410 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	125 231	136 052
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 170 237	1 960 539
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	242 704	161 232
. Organismes sociaux	1 151 272	521 774
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 616	3 930
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	120 862	139 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	176 478	136 695
Total	6 548 524	3 890 624
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	108 635	35 900
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif	156 429	350 542
TOTAL PASSIF	5 863 135	6 575 763

4.2 Compte de résultat social

SA Alpha MOS	COMPTÉ DE RÉSULTAT					
	du 01/01/2020		du 01/01/2019		Var. en valeur	
	au 31/12/2020	% C.A	au 31/12/2019	% C.A	annuelle	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 320 856	100,00%	4 129 347	100,00%	-808 491	-19,58%
Production stockée	-90 329	-2,72%	807	0,02%	-91 136	-11293,18%
Production immobilisée	257 859	7,76%	341 757	8,28%	-83 898	-24,55%
Subventions d'exploitation						
Reprise sur amortissements et provisions	6 862 561				6 862 561	
Autres produits	928	0,03%	581 283	14,08%	-580 355	-99,84%
Total	10 351 875	311,72%	5 053 195	122,37%	5 298 680	104,86%
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	1 055 063	31,77%	1 504 126	36,43%	-449 063	-29,86%
Variation de stock (mat. premières)	139 110	4,19%	-13 846	-0,34%	152 956	-1104,69%
Autres achats & charges externes	1 851 073	55,74%	2 505 733	60,68%	-654 660	-26,13%
Total	3 045 246	91,70%	3 996 013	96,77%	-950 767	-23,79%
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	48 753	1,47%	48 227	1,17%	526	1,09%
Salaires et traitements	1 590 288	47,89%	1 773 363	42,95%	-183 075	-10,32%
Charges sociales	720 546	21,70%	799 165	19,35%	-78 619	-9,84%
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 257 534	37,87%	2 466 758	59,74%	-1 209 224	-49,02%
Autres charges	56 774	1,71%	63 897	1,55%	-7 123	-11,15%
Total	3 673 895	110,63%	5 151 410	124,75%	-1 477 515	-28,68%
Résultat d'exploitation	3 632 734	109,39%	-4 094 227	-99,15%	7 726 961	-188,73%
Produits financiers	719 900	21,68%	250 183	6,06%	469 717	187,75%
Charges financières	332 440	10,01%	134 911	3,27%	197 529	146,41%
Résultat financier	387 460	11,67%	115 273	2,79%	272 187	236,12%
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	4 020 194	121,06%	-3 978 955	-96,36%	7 999 149	-201,04%
Produits exceptionnels	102 867	3,10%	441 126	10,68%	-338 259	-76,68%
Charges exceptionnelles	7 601 920	228,91%	8 277	0,20%	7 593 643	91743,90%
Résultat exceptionnel	-7 499 053	-225,82%	432 849	10,48%	-7 931 902	-1832,49%
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	-157 485	-4,74%	-287 386	-6,96%	129 901	-45,20%
Résultat de l'exercice	-3 321 374	-100,02%	-3 258 720	-78,92%	-62 654	1,92%

4.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.3.1 Présentation de l'activité de l'entreprise

La société Alpha MOS est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Outre le développement et la vente d'instruments, le groupe réalise des prestations de services, de maintenance, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

4.3.2 Affectation du résultat de l'exercice

La perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société Alpha MOS s'établit à -3.321.374 euros.

Il est proposé l'affectation de cette perte au compte de report à nouveau.

Les capitaux propres ressortent à -1.500.260 euros.

4.3.3 Évènements significatifs de l'exercice et événements post-clôture

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Évènements importants survenus au titre de l'exercice

i) Crise sanitaire COVID-19

L'année est marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui impacte l'activité du groupe Alpha MOS au niveau mondial.

Cette crise a des répercussions sur les collaborateurs de la société ainsi que sur son activité de vente et de livraison d'équipements.

Le groupe Alpha MOS a fait en sorte d'assurer la meilleure protection possible pour ses collaborateurs notamment en mettant en place à chaque fois que cela était possible le télétravail.

Pour faire face à cette crise sans précédent la société a réagi au plus vite en mettant en place toutes les mesures nécessaires à la préservation de sa trésorerie :

- La société a demandé les reports de règlement de ses factures, lorsque cela était possible, et elle a notamment obtenu le report du règlement de ses cotisations salariales et patronales grâce aux mesures de soutien mises en place par l'Etat français pour les mois d'avril à juin inclus. A partir du mois de juillet 2020 seules les cotisations patronales ont continué à bénéficier de ces mesures de report. Ces mesures sont toujours en place au mois d'avril 2021.
- La société a mis en place le chômage partiel pour une partie de ses salariés dès le 17 mars et cette demande a été acceptée pour les mois de mars, avril, mai et juin.
- La société a également fait appel au soutien de ses actionnaires principaux afin de l'aider à surmonter ces difficultés. Ceux-ci ont répondu de manière favorable en apportant fin mars 500 K€ de financement en compte

courant d'associés, puis à nouveau en octobre 500 K€ supplémentaire ce qui porte à 1.000 K€ le montant des comptes courant d'associés au 31 décembre 2020.

- Enfin la société a sollicité sa banque principale, la Société Générale, pour la mise en place d'un PGE (prêt garanti par l'Etat). La banque a répondu de manière favorable et un financement de 370 K€ a été accordé dans ce cadre-là.

La filiale Chinoise a été fermée plusieurs semaines et a rouvert fin mars 2020.

Les bureaux aux Etats-Unis ont fermé mi-mars 2020 et ont rouvert courant juin.

L'activité en France a été fortement réduite sur le deuxième trimestre compte tenu des mesures de confinement imposées entre le 16 mars et le 31 mai 2020.

Le groupe Alpha MOS a donc été impacté de manière négative sur son activité des premier et deuxième trimestres de l'année. En revanche les prises de commandes ont sensiblement augmenté au second semestre, non seulement en Asie mais également en Europe où l'activité a repris en fin d'année. Enfin la société a noté les premiers signes encourageants de reprise en Amérique du Nord. Les tendances fortes du marché de l'agro-alimentaire semblent soutenir un rythme accéléré de reprise avec en particulier un intérêt accru pour des solutions d'analyse sensorielle qui évitent aux industriels d'avoir à réunir des panel humains pour vérifier la qualité de leurs produits.

ii) Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Pierre Sbabo en tant que Directeur Général du groupe à compter du 15 janvier 2020.

iii) Certification ISO 9001

La certification concerne toutes les sociétés du groupe Alpha MOS, y compris les filiales Alpha MOS America (Maryland) et Alpha MOS Asia (Shanghai).

La certification couvre toutes les activités commerciales, y compris le développement de produits, la commercialisation, la gestion de la fabrication et la vente de solutions d'analyse sensorielle.

iv) Accord avec BPI France concernant les avances reçues dans le cadre du projet « OBJECT'S WORLD »

En date du 12 mai 2020, Alpha MOS et BPI France ont signé un protocole transactionnel au titre des avances reçues dans le cadre du projet « OBJECT'S WORLD ».

Au titre de cet accord, Alpha MOS reconnaît devoir la somme forfaitaire de 201 K€ à BPI France. Ce montant sera payé en 17 trimesrialités s'étalant du 21 avril 2020 au 1^{er} avril 2024 (16 trimesrialités de 12 K€ et 1 trimesrialité de 9 K€).

v) Renégociation du plan de continuation de septembre 2014

En date du 4 février 2020, la société a demandé une modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014.

Par jugement du 21 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette modification du plan.

Les impacts de cette modification permettent l'allongement de la durée de remboursement en différant une partie de l'annuité 2020 sur une année complémentaire de la manière suivante :

- o 25% du montant de l'annuité initialement prévue en 2020 sera payée selon les modalités du plan soit des trimesrialités de 23 K€ en lieu et place de trimesrialités de 94 K€ ;
- o 75% de l'annuité de 2020 sera payée en 2024 soit un montant pour 2024 de 281 K€.

vi) Restructuration juridique

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2020 a acté la réorganisation juridique du groupe Alpha MOS.

Avant cette réorganisation Alpha MOS détenait 100 % de sa filiale américaine BOYDSense Inc ainsi que 100 % de sa filiale française BOYDSense SAS

Ces deux entités exerçant des activités identiques, il a été décidé de les rapprocher capitalistiquement.

Pour ce faire, le conseil a convenu de procéder à :

- L'augmentation du capital de BOYDSense Inc. intégralement souscrite par Alpha MOS par incorporation de ses créances envers sa filiale.
- La réduction du nombre d'action de BOYDSense Inc.
- La cession des actions de BOYDSense Inc détenues par Alpha MOS à BOYDSense SAS.

A l'issue de l'opération la société Alpha MOS ne détient plus d'actions du capital de la société BOYDSense Inc, cette dernière étant filiale à 100 % de la société BOYDSense SAS.

vii) Prêt innovation BPI

En date du 21 aout 2020, BPI France a accordé un prêt « Innovation R&D » de 370 K€ à la société.

Les principales modalités de ce prêt sont les suivantes :

- Durée : 87 mois avec une période de différé (1^{ère} échéance payable le 31 mars 2023)

- Taux : 2.25%.

viii) Perte de la moitié des capitaux propres

Du fait des pertes constatées au titre de l'exercice, les capitaux propres de la société Alpha MOS s'établissent au 31 décembre 2020 à -1.500.260 euros, soit un montant inférieur au capital social qui s'élève à 1.695.636 euros.

Évènements significatifs postérieurs à la clôture

Renégociation du plan de continuation de septembre 2014

En date du 19 février 2021, la société a demandé une nouvelle modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014, afin de profiter des nouvelles mesures d'étalement autorisées dans le cadre de la crise sanitaire.

La somme restant due au 31 décembre 2020 au titre de ce plan est de 1.333 K€.

Par jugement du 11 mars 2021, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette nouvelle demande de modification du plan. Celle-ci a permis l'allègement des échéances de remboursement des années 2021 et 2022 en les reportant en partie sur les années 2025 et 2026.

Les nouvelles échéances de remboursement détaillées par année sont maintenant les suivantes :

Echéances 2021 : 79 K€

Echéances 2022 : 196 K€

Echéances 2023 : 275 K€

Echéances 2024 : 301 K€

Echéances 2025 : 354 K€

Echéances 2026 : 105 K€

Comptes courants d'actionnaires

Le montant des comptes courants d'actionnaires s'élève à 1 M€ au 31 décembre 2020.

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie la société a de nouveau fait appel à ses deux actionnaires principaux, le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITES, représenté par sa société de gestion Jolt Capital et la société AMBROSIA INVESTMENTS AM SARL.

Ceux-ci ont à nouveau accepté d'apporter en comptes courants d'actionnaires un montant complémentaire de 1 M€ qui a été versé le 22 avril 2021.

A l'issue de cette opération le montant total apporté en comptes courants d'actionnaires est de 2 M€.

Continuité d'exploitation

La perte au titre de l'exercice 2020 s'élève à (3.3) M€. Au 31 décembre 2020, la société dispose d'une trésorerie de 0,8 M€. Ce niveau de perte s'explique d'une part par la crise de la Covid-19 qui a affecté l'activité de la société et d'autre part par le niveau élevé de dépenses de R&D engagées en 2020.

Le niveau de trésorerie n'est pas suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et notamment les besoins liés à la poursuite du développement du projet Medtech.

Un apport en compte courant des actionnaires a été réalisé en avril 2021 pour un montant de 1 M€, portant le solde des comptes courant d'associés à 2 M€.

Afin de repousser au-delà des 12 prochains mois la date à laquelle la trésorerie disponible sera consommée, la société doit trouver, à court terme, des financements complémentaires. Pour ce faire, elle étudie différentes options dont plus particulièrement une augmentation de capital avec l'entrée de nouveaux partenaires, et éventuellement l'obtention de nouvelles avances en compte courant d'associés.

La direction a considéré que ces actions ont une chance raisonnable d'aboutir et sur cette base, a donc arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, la réalisation des actions mentionnées ci-dessus est soumise notamment à l'intérêt des investisseurs et aux conditions des marchés financiers à la date de l'opération envisagée. Il subsiste donc une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces actions n'étaient pas concrétisées, la société ne serait pas en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de ses activités. L'application des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inappropriée.

4.3.4 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptables au 31 décembre 2020.

4.3.5 Principes comptables

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

4.3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Durées d'amortissements des immobilisations incorporelles :

- Les frais de recherche et développement sont amortis sur 5 ans ;
- Les concessions brevets et droits similaires sont amortis sur 10 ans ;
- Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de 1 à 3 ans.

Frais de R & D :

Alpha MOS immobilise ses frais de développement dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation (Article 212-3 ANC2014-03).

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil en immobilisations en cours.

Alpha MOS respecte les six (6) critères d'activation des immobilisations incorporelles suivants :

1. Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
2. Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,

3. Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
4. Démonstration d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même,
5. Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
6. Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles en cours sont transférées en immobilisations incorporelles à compter de la commercialisation de la technologie.

Dès lors un amortissement est comptabilisé sur une durée de cinq (5) ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé.

Les investissements du groupe faits en R&D portent sur :

- L'amélioration des performances des gammes d'analyseurs commercialisés destinés aux laboratoires des industriels,
- Le développement d'analyseurs adaptés aux lignes de production des industriels,
- Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS,
- Les dépôts de brevets.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charges dans le compte de résultat, soit en immobilisations incorporelles au bilan.

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent sur l'année 2020 à 1.251 K€ contre 1.075 K€ sur l'exercice précédent.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application du règlement CRC 2004-03.

Sur ces 1.251 K€ de dépenses de R&D, 257 K€ ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles.

En comptes sociaux, les frais de R&D activés au bilan dont les amortissements n'ont pas démarré s'élèvent à 649 K€ au 31 décembre 2020 et correspondent à des projets en cours.

4.3.7 Immobilisations corporelles

Méthode de décomposition des immobilisations

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ainsi que de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques 3 à 10 ans
- Pilotes et prototypes 3 ans
- Mobilier 1 à 10 ans
- Mat bureau et informatique 1 à 10 ans
- Mat transport 3 ans

4.3.8 Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes. Il est ici précisé que :

- Les titres Alpha MOS USA d'une valeur brute de 2.072 K€ sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.
- Les titres Alpha MOS SHANGHAI d'une valeur brute de 109 K€ sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.
- Les titres Boydsence SAS d'une valeur brute de 1 K€ sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité qui est déterminée pour les filiales dont Alpha-MOS assure le financement sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition. Dans le cas de situations nettes négatives, les titres de participation sont dépréciés en totalité. De plus, les prêts, comptes-courants, créances sont dépréciés par ordre de liquidité décroissant à hauteur de la quote-part de la situation nette négative des filiales.

Une provision est constituée si la situation nette négative va au-delà des actifs énoncés ci-dessus.

Il est ici précisé que ALPHA MOS détient les actifs suivants sur ses filiales :

- Sur Alpha MOS USA :
 - des prêts pour 2.084 K€, intégralement dépréciés
 - un compte courant pour 168 k€, intégralement dépréciés
 - des créances clients pour 1.579 K€, déprécié pour 1.257 K€
- Sur Alpha MOS CHINE :
 - un compte courant pour 767 K€, déprécié pour 94 K€
 - des créances clients pour 1 123 K€.
- Sur BOYDSENSE SAS :
 - un compte courant de 40 K€, intégralement déprécié
 - des créances clients pour 56 K€, intégralement dépréciées.

4.3.9 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

La valorisation des stocks ne comprend pas les charges indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

4.3.10 Provision pour dépréciation des actifs immobilisés

Un test de dépréciation est effectué dès lors qu'il existe un indice quelconque de perte de valeur d'un actif immobilisé.

Une provision pour dépréciation de l'actif immobilisée est comptabilisée dès lors que la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle.

La provision pour dépréciation est comptabilisée pour une valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle de l'actif immobilisée.

4.3.11 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.12 Dépréciation des créances

La valeur d'inventaire est déterminée sur une analyse individuelle du risque de contrepartie à la date de clôture.

4.3.13 Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

4.3.14 Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours moyen du dernier mois de l'exercice des titres cotés.

4.3.15 Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social représentant la valeur nominale des actions, du résultat de l'exercice, des résultats antérieurs mis en réserves ou en report à nouveau et des provisions règlementées comptabilisées selon les méthodes décrites dans la présente annexe.

4.3.16 Trésorerie

La situation nette de trésorerie de la société Alpha MOS au 31 décembre 2020 est de 784 K€,

4.3.17 Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les engagements pour indemnités de départ en retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise,
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP),
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié.

L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

4.3.18 Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La meilleure estimation de sortie de ressource est évaluée en prenant en compte l'hypothèse d'évaluation de sortie la plus probable.

4.3.19 Évaluation des dettes

Les dettes en devises ont été comptabilisées suivant le cours de clôture au 31 décembre 2020.

4.3.20 Titres donnant accès au capital

Des options d'achat et de souscription peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe.

4.3.21 Écarts de conversion (actif et passif)

Les écarts de conversion sur les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la clôture de l'exercice.

Les écarts de change latents sont comptabilisés en écarts de conversion actif ou en écart de conversion passif.

4.4 Compléments d'informations

4.4.1 État des immobilisations

Actif immobilisé K€	Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisitions
Frais de Recherche et Développement	1 247		
Brevets et concessions	242		118
Logiciel	277		29
Brevets en-cours	191		64
Autres incorporel et autres en-cours	391		258
Total immobilisations incorporelles	2 348	-	469
Installations générales, agencements	1 129		41
Matériels de transports			
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	113		11
Autres corporels	-		
Total immobilisations corporelles	1 242	-	52
Titres de participation	2 267		7 513
Prêts	2 147		
Autres immobilisations financières	1 342		6
Total immobilisations financières	5 756	-	7 519
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 346	-	8 040

Actif immobilisé K€	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation - Valeur à l'origine
	Poste à poste	Cessions ou Rebus		
Frais de Recherche et Développement			1 247	
Brevets et concessions			360	
Logiciel			306	
Brevets en-cours	84		255	
Autres incorporel et autres en-cours			649	
Total immobilisations incorporelles	84	-	2 817	-
Installations générales, agencements			1 170	
Matériels de transports			-	
Mobilier, Matériel de bureau et informatique			124	
Autres corporels			-	
Total immobilisations corporelles	-	-	1 294	-
Titres de participation		7 598	2 182	
Prêts		180	1 967	
Autres immobilisations financières		271	1 077	
Total immobilisations financières	-	8 049	5 226	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	84	8 049	9 337	0

4.4.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations

L'ensemble des dotations de l'exercice suit le mode d'amortissement linéaire.

Situations et mouvements de l'exercice K€	Valeurs en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeurs en fin d'exercice
Frais de Recherche et Développement	780	126		906
Brevets et concessions	120	61		181
Logiciel	214			214
Autres incorporel et autres en-cours	-			-
Total immobilisations incorporelles	1 114	187	-	1 301
Installations générales, agencements	879	75		954
Matériels de transports				-
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	87	17		104
Autres corporels	-			-
Total immobilisations corporelles	966	92	-	1 058
Total des amortissements	2 080	279	-	2 359
Titres de participation	2 266	1	85	2 182
Prêts	2 700	25	547	2 178
Autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	4 966	26	632	4 360
Total des dépréciations	4 966	26	632	4 360

4.4.3 Stocks

La valeur comptable globale des stocks est la suivante :

Stocks K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeur comptable	1 124	1 353
Total	1 124	1 353

La valeur comptable par catégorie de stocks se décompose de la manière suivante :

Stocks K€	31/12/2020	31/12/2019
Marchandises	-	-
Matières premières	851	990
Produits finis	273	363
Total	1 124	1 353

Les dépréciations par catégorie de stocks se décomposent de la manière suivante :

Provisions sur stocks K€	Valeurs en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeurs en fin d'exercice
Marchandises				
Matières premières	515	90	102	503
Produits finis	58	42	17	83
Total	573	132	119	586

4.4.4 Etat des provisions

Situations et mouvements de l'exercice	Valeurs en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeurs en fin d'exercice
Provisions clients	-	21		21
Provisions pour pertes de changes	18	10		28
Autres provisions pour risques	87	175	85	177
Total provisions pour risques et charges	105	206	85	226
Titres de participation	2 266	1	85	2 182
Prêts	2 280	5	201	2 084
Autres immobilisations financières	421	20	346	95
Stocks	573	132	119	586
Créances	4 113	503	3 277	1 339
Autres provisions	3 278	323	3 185	416
Total provisions pour dépréciation	12 931	984	7 213	6 702
Total provisions	13 036	1 190	7 298	6 928

4.4.5 Etat des échéances et des créances à la clôture de l'exercice

Etats des créances K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts immobilisés	2 928		2 928
Autres créances immobilisées	117		117
Total créances immobilisée	3 045	0	3 045
Avances & Acomptes fournisseurs			
Clients & comptes rattachés	2 888	2 851	37
Personne et comptes rattachés	10	10	
Créances organismes sociaux			
Crédit d'impôt Recherche	157	157	
Autres créances fiscales	119	119	
Débiteurs divers	418	1	417
Écart de conversion – Actif	28	28	
Charges constatées d'avances	116	116	
Total créances circulantes	3 736	3 282	454
Total créances	6 781	3 282	3 499

La créance du crédit d'impôt recherche comptabilisée pour un montant de 157 K€ n'a pas encore été perçue par la société.

Les débiteurs divers d'un montant de 418 K€ comprennent notamment les comptes courants ouverts en faveur des filiales Alpha MOS America et BOYDSense SAS.

4.4.6 Comptes de régularisation - actif

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance K€	31/12/2020
CCA	116
Total charges constatées d'avance	116

Produits à recevoir

Il n'y a pas de produits à recevoir au 31 décembre 2020.

4.4.7 Disponibilités

Catégorie K€	Montant brut 31/12/2020	Dépréciation au 31/12/2020	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019
Disponibilité	784		784	1 115
Titres auto-détenus	-		-	74
VMP			-	-
Situation nette	784	-	784	1 189

4.4.8 Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital social, au 31 décembre 2020 est fixé à la somme de 1.695.636 euros.

Il est divisé en 8.478.181 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant de 0.20 euros.

Ce nombre s'entend hors Bons de souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE), Stock-Options (SO) ou Actions Gratuites (AGA) octroyés à certaines personnes physiques, salariés ou non de la société.

Mouvement d'actions	31/12/2019	Augmentation de Capital	Diminution de Capital	31/12/2020
Actions ordinaire	8 478 181			8 478 181

Les actions se décomposent de la manière suivante :

Catégorie d'actions	31/12/2020
Actions ordinaire	8 478 181
Actions de préférences	0
Total	8 478 181

Il n'y a pas d'actions auto-détenues.

Le capital social et les droits de vote sont détenus à 92,12% par le concert existant entre le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITES, représenté par sa société de gestion Jolt Capital, et la société AMBROSIA INVESTMENTS AM SARL.

Tableau des variations des capitaux propres

Postes K€	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	31/12/2020
Capital Social	1 696					1 696
Primes liée au capital	3 339					3 339
Réserve légale	4					4
Réserves Indisponible	40					40
Report à Nouveau	0			(3 258)		(3 258)
Résultat de l'exercice	(3 258)					(3 321)
Capitaux Propres	1 821	0	0	(3 258)	0	(1 500)

4.4.9 Titres donnant accès au capital

Date	Options accordées	Prix d'exercice	Option exercée	Option expirée	Options supprimées	Options restantes
31/12/2018	5 263 929	2,45			4 861 215	402 714
31/12/2019	360 319	2,45			95 382	264 937
31/12/2020	445 103	2,45				445 103
Total	5 624 248	2,45			4 956 597	1 112 754

Il est rappelé que le Conseil d'administration avait décidé le principe d'une rémunération en titres sous la forme de stock-options afin d'associer le Directeur Général et des salariés clés à la création de valeur sur le long terme.

Aux termes du Conseil d'administration du 18 septembre 2018, 3.275.333 options ont été attribuées.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à un (1) euro.
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de quatre (4) ans, avec un seuil d'acquisition d'un (1) an à l'exception des premiers 25% qui sont acquis au bout de trois mois et demi (3,5) mois, soit le 31 janvier 2019.

Le Conseil d'administration du 18 janvier 2019 avait accordé 1.988.596 options.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à un (1) euro.
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive par tranche de 25%, sur une période de quatre (4) ans.

Dans les suites des opérations sur capital décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2019, la société a modifié les caractéristiques des options préalablement attribuées lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 6 novembre 2019.

A l'issue de ce Conseil, le nombre initial total d'options accordées de 5.263.929 a été ramené à 953.796 et le prix d'exercice des options a été porté à 2,45 euros. Les autres caractéristiques sont restées inchangées.

De plus les options, accordées au Directeur Général, sont exerçables en fonction de critères de performances correspondant à un niveau de chiffre d'affaires à réaliser par le groupe. Le critère correspondant à la deuxième tranche n'ayant pas été atteint, et le Directeur Général, Monsieur Hervé MARTIN, ayant quitté le groupe le 15 janvier 2020 une partie des options qui lui avaient été attribuées ont été annulées.

Le Conseil d'administration du 10 avril 2020 a accordé 445.103 options.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à deux euros et quarante cinq centimes (2,45 €).
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive par tranche de 25%, sur une période de quatre (4) ans.

De plus les options, accordées lors de ce Conseil d'Administration au Directeur Général sont exerçables en fonction de critères de performances correspondant à un niveau de chiffre d'affaires et d'Ebitda à réaliser par le groupe.

A l'issue de toutes ces modifications et attributions successives, et compte tenu des départs ayant eu lieu, le nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2020 ressort à 1.112.754

Situation au 31 décembre 2020

	Nombre d'Options 31/12/2020	Cours moyen d'exercice 31/12/2020
Montant début de période	763 033	2,45
Options accordées le 9 avril 2020	445 103	2,45
Options exercées	0	
Options supprimées	(95 382)	
Montant fin de période	1 112 754	2,45

Les titres de l'ancien Directeur Général, M. Hervé MARTIN, ont été annulés sur l'exercice précédent. Les titres annulés sur l'exercice concernent des salariés ayant quittés la société.

Impact sur les états financiers au 31 décembre 2020

La valorisation des options a été réalisée selon le modèle Black Scholes Merton.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour les plans accordés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	31/12/20
Prix d'exercice des options	2,45
Durée de vie des options	10 ans
Volatilité du prix	40%
Dividende attendu	0%
Taux d'intérêt sans risque	0,8 % et 0,66 %

Les hypothèses au 31 décembre 2019 étaient identiques.

4.4.10 État des échéances des dettes à la date de clôture

Etats des dettes K€	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès établi. Crédit	1 124	114	937	74
Emprunts et dettes financières diverses	384	384		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 170	2 155	15	
Acomptes & Avances reçus				
Dettes sociales	1 394	1 248	147	
Dettes fiscales	12	12		
Autres dettes fiscales	121	72	49	
Créditeurs divers	1 218	94	82	1 042
Ecart de conversion – Passif	157	157		
Produits constatés d'avances	109	109		
Total dettes	6 689	4 345	1 230	1 116

4.4.11 Dettes financières

Les emprunts avant le redressement judiciaire du 19 septembre 2014 sont remboursés selon un échéancier dans le cadre du plan de continuation de la société.

Etats des dettes financières K€	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Pret BPI France	370		222	148
Pret Société Générale	370		370	
Emprunts avant RJ	382	111	271	
Total dettes financières	1 122	111	863	148

Au cours de l'exercice, la société a remboursé 36 K€.

4.4.12 Provisions

Les comptes clients et les comptes courants des filiales Alpha MOS America et BOYDSense SAS ont fait l'objet d'une provision complémentaire pour être dépréciée en intégralité.

Les provision pour les titres, le compte client et les prêts de la société BOYDSense INC ont été repris suite à la cession des titres. Le compte courant a été repris pour 3.132 K€ au montant des capitaux propres de la société.

Les reprises de l'exercice se décomposent en 6.494 K€ utilisées et 719 K€ non utilisées.

Situations et mouvements de l'exercice	Valeurs en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeurs en fin d'exercice
Provisions clients	-	21		21
Provisions pour pertes de changes	18	10		28
Autres provisions pour risques	87	175	85	177
Total provisions pour risques et charges	105	206	85	226
Titres de participation	2 266	1	85	2 182
Prêts	2 280	5	201	2 084
Autres immobilisations financières	421	20	346	95
Stocks	573	132	119	586
Créances	4 113	503	3 277	1 339
Autres provisions	3 278	323	3 185	416
Total provisions pour dépréciation	12 931	984	7 213	6 702
Total provisions	13 036	1 190	7 298	6 928

4.4.13 Autres dettes

Etats des dettes K€	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès établ. Crédit	1 124	114	937	74
Emprunts et dettes financières diverses	384	384		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 170	2 155	15	
Acomptes & Avances reçus				
Dettes sociales	1 394	1 248	147	
Dettes fiscales	12	12		
Autres dettes fiscales	121	72	49	
Créditeurs divers	1 218	94	82	1 042
Ecart de conversion - Passif	157	157		
Produits constatés d'avances	109	109		
Total dettes	6 689	4 345	1 230	1 116

4.4.14 Charges à payer

Sont notamment compris dans les charges à payer les postes suivants :

- Honoraires des commissaires aux comptes : 58 K€
- Dettes avant redressement judiciaire : 68 K€
- Bonus salariés 2020 : 161 K€

Charges à Payer	31/12/2020
Fournisseurs - Factures non parvenues	141
Dettes fiscales à payer	112
Dettes sociales à payer	226
Total charges à payer	479

4.4.15 Comptes de régularisation - passif

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2020
PCA	109
Total produits constatés d'avance	109

4.4.16 Ecart de conversion

Ecart de conversion	31/12/2020
Actif	28
Passif	156

Au 31 décembre 2020, les écarts de conversions nets sont de -128 K€.

Ils correspondent essentiellement au traitement des créances et dettes en dollars et Yen envers les filiales Alpha MOS US et Alpha MOS Chine.

4.4.17 Chiffre d'affaires

CA K€	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Produits Finis	207	173	543	155	2 015	3 093
Prestations de services	58	68			52	178
Transports sur ventes	2	1	21	1	25	50
Total 31/12/2020	267	242	564	156	2 092	3 321
Produits Finis	120	693	593	225	2 197	3 828
Prestations de services	60	109			64	233
Transports sur ventes	1	6	17	1	43	68
Total 31/12/2019	181	808	610	226	2 304	4 129

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez-électrique, échantillonneurs...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est déterminé selon l'incoterm défini contractuellement.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4.4.18 Charges et produits financiers

K€	31/12/2020	31/12/19
Produits financiers	720	250
Produits des créances de l'actif immobilisé	3	3
Reprises sur provisions et transfert de charges	717	247
Charges financières	332	134
Intérêts et charges assimilées	48	4
Charges sur cession VMP	74	
Dotations financières aux amortissement et provisions	210	130
Résultat Financier	388	116

4.4.19 Charges et produits exceptionnels

K€	31/12/2020	K€	31/12/2019
Produits exceptionnels	102	Produits exceptionnels	441
Différence provision CVAE 2019	1	Annulation solde RG	6
Ecart provision pole emploi	4	Annulation intérêts CBF	1
Annulations dettes diverses	36	Annulation acomptes	10
Annulation provision action logement	8	Annulation dettes avant RJ prescrites	418
Annulation titres autodétenus	53	Autres	6
Charges exceptionnelles	7 602	Charges exceptionnelles	8
Cession titres Boydsense	7 598	Cession immobilisations	4
Autres	4	Autres	4
Résultat Exceptionnel	-7 500	Résultat Exceptionnel	433

4.4.20 Transferts de charges

Transfert de charges K€	31/12/2020
Refacturation BOYDSENSE INC service agreement	284
Refacturation BOYDSENSE SAS service agreement	47
Ecart sur cession micro capteur	3
Total	334

4.4.21 Impôts sur les sociétés

Répartition	Sur le résultat courant	Sur le résultat exceptionnel	Sur le résultat global
Impôt sur le bénéfice	0	0	0

Le résultat fiscal étant négatif, il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices.

4.4.22 Crédit d'impôt

Crédits d'impôts constatés	K€
Crédit impôt recherche	109
Crédit impôt innovation	49
Total	158

Les crédits et avoirs fiscaux sont mentionnés dans l'article 4.4.28.

4.4.23 Engagements

Indemnité de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite brute s'élève à la clôture de l'exercice à 153 K€.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Paramètres	
Taux d'actualisation net d'inflation	0,34 %
Table de mortalité	TH-TF 00-02
Taux de charges sociales	41,4 % cadres et non cadres
Taux de contribution patronale	50 % cadres et 36 % non cadres
Hypothèses	
Convention collective	Métallurgie
Turn-over	Faible
Evolution des salaires	1 %

L'engagement retraite ne fait pas l'objet d'une couverture sur un contrat IFC.

Les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Engagements donnés/recus

Engagements Donnés - K€	
Avals et cautions	0
Autres engagements	45
Engagements reçus - K€	
Prêt LCL (300 K€) Garantie OSEO sur 60%	180
Prêt OSEO (150 K€) Garantie Fonds International	90
Location informatique BNP	120

4.4.24 Autres produits d'exploitation – Transfert de charges

K€

Transfert de charges	31/12/2020
Refacturation BOYDSense Inc service agreement	284
Refacturation BOYDSense SAS service agreement	47
Ecart sur cession micro capteur	3
Total	334

4.4.25 Produits et charges exceptionnels

K€	31/12/2020	K€	31/12/2019
Produits exceptionnels	102	Produits exceptionnels	441
Différence provision CVAE 2019	1	Annulation solde RG	6
Ecart provision pole emploi	4	Annulation intérêts CBF	1
Annulations dettes diverses	36	Annulation acomptes	10
Annulation provision action logement	8	Annulation dettes avant RJ prescrites	418
Annulation titres autodétenus	53	Autres	6
Charges exceptionnelles	7 602	Charges exceptionnelles	8
Cession titres Boydsense	7 598	Cession immobilisations	4
Autres	4	Autres	4
Résultat Exceptionnel	-7 500	Résultat Exceptionnel	433

4.4.26 Rémunération des organes d'Administration – Jetons de présence

Au titre de l'exercice 2020 il n'a pas été versé de jetons de présence en faveur des membres du Conseil d'administration. Il a été provisionné la somme de 30 K€ à titre de jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration.

Compte tenu du faible nombre de salariés de la société, le fait de mentionner des informations sur leur rémunération reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

La rémunération des organes d'administration est détaillée dans les rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise.

4.4.27 Crédit-bail

La société ne dispose pas de contrat de crédit-bail.

4.4.28 Fiscalité

Chiffre d'affaires et ventilation de l'impôt

CA K€	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Produits Finis	207	173	543	155	2 015	3 093
Prestations de services	58	68			52	178
Transports sur ventes	2	1	21	1	25	50
Total 31/12/2020	267	242	564	156	2 092	3 321
Produits Finis	120	693	593	225	2 197	3 828
Prestations de services	60	109			64	233
Transports sur ventes	1	6	17	1	43	68
Total 31/12/2019	181	808	610	226	2 304	4 129

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est déterminé selon l'incoterm défini contractuellement.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Effets de l'application des règles fiscales sur le résultat

Après prise en compte du déficit fiscal de la période au 31 décembre 2020, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs.

Déficits fiscaux reportables	K€
Déficits fiscaux reportables avant le 01/01/2015	4 253
Déficits fiscaux reportables au titre de 2015	1 200
Déficits fiscaux reportables au titre de 2016	6 224
Déficits fiscaux reportables au titre de 2017	4 174
Déficits fiscaux reportables au titre de 2018	6 792
Déficits fiscaux reportables au titre de 2019	3 430
Déficits fiscaux reportables au titre de 2020	3 735
Total	29 808

4.4.29 Effectif moyen

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
Ingénieurs et cadres	23	27
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	7	7
Ouvriers		
Total effectif moyen	30	34

4.4.30 Consolidation

La Société Alpha MOS établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du groupe Alpha MOS.

Au 31 décembre 2020, les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Alpha MOS est la société mère de la consolidation comprenant les entités suivantes :

- Alpha MOS FRANCE (société mère),
- Alpha MOS AMERICA,
- Alpha MOS CHINA,
- BOYDSense SAS (société mère de BOYDSense Inc)
- BOYDSense Inc

4.4.31 Rapport sur les honoraires des commissaires aux comptes de la société Alpha MOS

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour leurs missions d'audit des comptes statutaires et consolidés, ainsi que pour des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 87 K€ dont 52 K€ pour Deloitte & Associés (dont 10 K€ au titre de services autres que la certification des comptes) et 35 K€ pour Mazars (dont 3 K€ au titre de services autres que la certification des comptes).

4.4.32 Informations sur les parties liées

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, il n'a pas été versé de jetons de présence en faveur des membres du Conseil d'administrations.

Il a été provisionné la somme de 30 K€ de jetons de présence en faveur de ces mêmes membres.

4.4.33 Filiales et participations

Tableau des filiales et participations

Filiales détenues à plus de 50%	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - €	Cautions et avals	CA HT €	Résultat €	Dividendes €
Alpha MOS US	2 160 756	0	749 971	(631 703)	-
Alpha MOS CHINE	767 047	0	1 030 206	122 799	-
BOYDSense SAS	0	0	0	(492 549)	-

Filiales détenues à plus de 50%	Capital - €	Capitaux propres - €	Détention en %	Valeur comptable des titres détenus - €
Alpha MOS US	81	(3 509 804)	100	0
Alpha MOS CHINE	125 900	(94 116)	100	0
BOYDSense SAS	1 000	(261 549)	100	1 000



05. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ALPHA MOS

Société anonyme

4 RUE BRINDEJONC DES MOULINAI, 31400 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars DDA

45, rue Jérémy Bentham

34473 Pérols

SELARL au capital de 1 830 €

382 882 066 RCS Montpellier

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Montpellier

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ALPHA MOS

Société anonyme

4 RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS, 31400 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ALPHA MOS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALPHA MOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note III de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des actifs liés aux filiales Alpha Mos US, Alpha Mos Chine et Boydsense SAS

Risque identifié

Alpha Mos présente à son bilan au 31 décembre 2020 les actifs suivants (en valeurs brutes) relatifs à ses filiales détenues à 100% :

Alpha Mos US :

- Titres de participation pour 2 072 K€,
- Emprunt obligataire et prêt pour 2 084 K€,
- Compte courant pour 168 K€,
- Créances clients pour 1 579 K€.

Alpha Mos Chine :

- Titres de participation pour 109 K€,
- Compte courant pour 767 K€,
- Créances clients pour 1 123 K€.

Boydsense SAS :

- Titres de participation pour 1 K€,
- Compte courant pour 40 K€,
- Créances clients pour 56 K€.

Comme indiqué dans la note V.5. « Immobilisations financières » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est déterminée pour les filiales déficitaires dont Alpha-MOS assure le financement sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition. Dans le cas de situations nettes négatives, les titres de participations sont dépréciés en totalité. Par ailleurs, les prêts, comptes courants et créances sont dépréciés par ordre de liquidité décroissant à hauteur de la quote part de la situation nette négative. Une provision est constituée si la situation nette négative va au-delà des actifs énoncés ci-dessus. La Direction a exercé son jugement lors de la détermination de la valeur d'inventaire de ces actifs.

En raison du montant significatif des actifs décrits précédemment, et du jugement de la Direction dans le choix de la méthode retenue pour déterminer la valeur d'inventaire de ces actifs, nous avons considéré la dépréciation des actifs détenus sur les filiales comme un point clé de l'audit.

Réponse dans le cadre de notre audit

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère approprié de la méthode retenue pour estimer la valeur d'utilité des titres et autres actifs liés aux filiales,
- Contrôler le calcul de la valeur d'inventaire fourni par la Direction en effectuant un rapprochement avec le montant des capitaux propres des filiales,
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les notes « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALPHA MOS par l'assemblée générale du 2 juin 2015 pour Deloitte & Associés et par celle du 26 août 2016 pour SEL DDA. Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et Mazars DDA dans la 5ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pérois et Balma, le 30 avril 2021
Les commissaires aux comptes

Mazars DDA Deloitte & Associés

Eric GONZALEZ Etienne ALIBERT



06. Rapport de gestion et de responsabilité sociale.

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte :

- de l'activité économique et financière du groupe et de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

- de la prise en compte par notre groupe des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans ses activités, celles-ci étant ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres...)

Ce rapport est donc composé de deux (2) parties.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement effectuées dans les délais impartis.



Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

6.1 Marche des affaires sociales

6.1.1 Informations générales sur la marche des affaires sociales

Alpha MOS, spécialiste de l'analyse sensorielle, est leader mondial du déploiement de solutions de mesure de l'odeur, du goût et de la vision principalement à destination des industries agroalimentaires, des boissons et du packaging (volet d'activités dit « FoodTech »).

Par ailleurs, Alpha MOS s'appuie sur son expertise technologique d'analyse des Composés Organiques Volatiles (COV) afin de développer une plateforme miniaturisée d'analyse des biomarqueurs de l'haleine permettant de mesurer l'évolution de maladies chroniques (Projet dit « MedTech » qui était précédemment dénommé projet « Micro capteurs »).

Créée en 1993, Alpha MOS est une société globale implantée en France qui possède des filiales en Chine et aux Etats-Unis.

Alpha MOS investit continuellement dans la recherche et développement afin de satisfaire les besoins des marchés « FoodTech » et innove pour développer les marchés d'analyse sensorielle « MedTech », notamment à travers sa filiale BOYDSense.

Alpha MOS conçoit, fait fabriquer et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- une gamme complète de solutions innovantes dédiées à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle (nez, langues et yeux électroniques),
- des services d'analyse sensorielle en amont ou en accompagnement de la vente des solutions,
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

La société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0013421286 ALM) depuis 1998.

Au cours de l'exercice 2020, Alpha MOS a poursuivi sa stratégie de développement.

Événements significatifs de l'exercice

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 a été marqué par les événements suivants :

1) Crise sanitaire COVID-19

L'année est marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui impacte l'activité du groupe Alpha MOS au niveau mondial.

Cette crise a des répercussions sur les collaborateurs de la société ainsi que sur son activité de vente et de livraison d'équipements.

Le groupe Alpha MOS a fait en sorte d'assurer la meilleure protection possible pour ses collaborateurs notamment en mettant en place à chaque fois que cela était possible le télétravail.

Pour faire face à cette crise sans précédent la société a réagi au plus vite en mettant en place toutes les mesures nécessaires à la préservation de sa trésorerie :

- La société a demandé les reports de règlement de ses factures, lorsque cela était possible, et elle a notamment obtenu le report du règlement de ses cotisations salariales et patronales grâce aux mesures de soutien mises en place par l'Etat français pour les mois d'avril à juin inclus. A partir du mois de juillet 2020 seules les cotisations patronales ont continué à bénéficier de ces mesures de report. Ces mesures sont toujours en place au mois d'avril 2021
- La société a mis en place le chômage partiel pour une partie de ses salariés dès le 17 mars et cette demande a été acceptée pour les mois de mars, avril, mai et juin.
- La société a également fait appel au soutien de ses actionnaires principaux afin de l'aider à surmonter ces difficultés. Ceux-ci ont répondu de manière favorable en apportant fin mars 500 K€ de financement en compte courant d'associés, puis à nouveau en octobre 500 K€ supplémentaire ce qui porte à 1.000 K€ le montant des comptes courant d'associés au 31 décembre 2020.
- Enfin la société a sollicité sa banque principale, la Société Générale, pour la mise en place d'un PGE (prêt garanti par l'Etat). La banque a répondu de manière favorable et un financement de 370 K€ a été accordé dans ce cadre-là.

La filiale Chinoise a été fermée plusieurs semaines et a rouvert fin mars 2020.

Les bureaux aux Etats-Unis ont fermé mi-mars 2020 et ont rouvert courant juin.

L'activité en France a été fortement réduite sur le deuxième trimestre compte tenu des mesures de confinement imposées entre le 16 mars et le 31 mai 2020.

Le groupe Alpha MOS a donc été impacté de manière négative sur son activité des premier et deuxième trimestres de l'année.

En revanche les prises de commandes ont sensiblement augmenté au second semestre, non seulement en Asie mais également en Europe où l'activité a repris en fin d'année. Enfin la société a noté les premiers signes encourageants de reprise en Amérique du Nord. Les tendances fortes du marché de l'agro-alimentaire semblent soutenir un rythme accéléré de reprise avec en particulier un intérêt accru pour des solutions d'analyse sensorielle qui évitent aux industriels d'avoir à réunir des panel humains pour vérifier la qualité de leurs produits.

2) Nomination d'un nouveau Directeur Général

La Conseil d'administration a nommé Monsieur Pierre Sbabo en tant que Directeur Général du groupe à compter du 15 janvier 2020.

3) Certification ISO 9001

La certification concerne toutes les sociétés du groupe Alpha MOS, y compris les filiales Alpha MOS America (Maryland) et Alpha MOS Asia (Shanghai).

La certification couvre toutes les activités commerciales, y compris le développement de produits, la commercialisation, la gestion de la fabrication et la vente de solutions d'analyse sensorielle.

4) Accord avec IBPI France concernant les avances reçues dans le cadre du projet « OBJECT'S WORLD »

En date du 12 mai 2020, Alpha MOS et BPI France ont signé un protocole transactionnel au titre des avances reçues dans le cadre du projet « OBJECT'S WORLD ».

Au titre de cet accord, Alpha MOS reconnaît devoir la somme forfaitaire de 201 K€ à BPI France. Ce montant sera payé en 17 trimestrialités s'étalant du 21 avril 2020 au 1^{er} avril 2024 (16 trimestrialités de 12 K€ et 1 trimestrialité de 9 K€).

5) Renégociation du plan de continuation de septembre 2014

En date du 4 février 2020, la société a demandé une modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014.

Par jugement du 21 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette modification du plan.

Les impacts de cette modification permettent l'allongement de la durée de remboursement en différant une partie de l'annuité 2020 sur une année complémentaire de la manière suivante :

- 25% du montant de l'annuité initialement prévue en 2020 sera payée selon les modalités du plan soit des trimestrialités de 23 K€ en lieu et place de trimestrialités de 94 K€ ;
- 75% de l'annuité de 2020 sera payée en 2024 soit un montant pour 2024 de 281 K€.

6) Restructuration juridique

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2020 a acté la réorganisation juridique du groupe Alpha MOS.

Avant cette réorganisation Alpha MOS détenait 100 % de sa filiale américaine BOYDSense Inc ainsi que 100 % de sa filiale française BOYDSense SAS.

Ces deux entités exerçant des activités identiques, il a été décidé de les rapprocher capitalistiquement.

Pour ce faire, le Conseil a convenu de procéder à :

- L'augmentation du capital de BOYDSense Inc. intégralement souscrite par Alpha MOS par incorporation de ses créances envers sa filiale.
- La réduction du nombre d'action de BOYDSense Inc.
- La cession des actions de BOYDSense Inc détenues par Alpha MOS à BOYDSense SAS.

A l'issue de l'opération la société Alpha MOS ne détient plus d'actions du capital de la société BOYDSense Inc, cette dernière étant filiale à 100 % de la société BOYDSense SAS.

7) Prêt innovation BPI

En date du 21 août 2020, BPI France a accordé un prêt « Innovation R&D » de 370 K€ à la société.

Les principales modalités de ce prêt sont les suivantes :

- Durée : 87 mois avec une période de différé (1^{ère} échéance payable le 31 mars 2023)
- Taux : 2.25%.

8) Investissement Sweet.fund GmbH & Co KG

Le fonds d'investissement autrichien Sweet.fund GmbH & Co KG a souscrit pour 230 K€ de BSA AIR de la société BOYDSense SAS.

Sweet.fund GmbH & Co KG est un groupe d'investissement formé par les fondateurs et les premiers membres de l'équipe de mySugr. Créé en 2012, mySugr est devenu l'une des meilleures applications de gestion du diabète au monde et a été acquise par Roche en 2017. L'équipe investit et soutient des technologies qui ont le potentiel de changer et de sauver la vie de personnes souffrant de maladies chroniques.

Cette transaction valorise BOYDSense SAS à 10 M€.

Évènements postérieurs au 31 décembre 2020

1) Renégociation du plan de continuation de septembre 2014

En date du 19 février 2021, la société a demandé une nouvelle modification de son plan de redressement par voie de continuation, adopté en septembre 2014, afin de profiter des nouvelles mesures d'étalement autorisées dans le cadre de la crise sanitaire.

La somme restant due au 31 décembre 2020 au titre de ce plan est de 1.333 K€.

Par jugement du 11 mars 2021, le Tribunal de commerce de Toulouse a donné son accord à cette nouvelle demande de modification du plan. Celle-ci a permis l'allègement des échéances de remboursement des années 2021 et 2022 en les reportant en partie sur les années 2025 et 2026.

Les nouvelles échéances de remboursement détaillées par année sont maintenant les suivantes :

Echéances 2021 : 79 K€

Echéances 2022 : 196 K€

Echéances 2023 : 275 K€

Echéances 2024 : 301 K€

Echéances 2025 : 354 K€

Echéances 2026 : 105 K€

2) Comptes courants d'actionnaires

Le montant des comptes courants d'actionnaires s'élève à 1 M€ au 31 décembre 2020.

Afin de faire face à ses besoins de trésorerie la société a de nouveau fait appel à ses deux actionnaires principaux, le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITES, représenté par sa société de gestion Jolt Capital, et la société AMBROSIA INVESTMENTS AM SARL.

Ceux-ci ont à nouveau accepté d'apporter en comptes courants d'actionnaires un montant complémentaire de 1 M€ qui a été versé le 22 avril 2021.

A l'issue de cette opération le montant total apporté en comptes courants d'actionnaires est de 2 M€.

Continuité d'exploitation

La perte au titre de l'exercice 2020 s'élève à (3.8) M€. Au 31 décembre 2020, la société dispose d'une trésorerie de 1 M€. Ce niveau de perte s'explique d'une part par la crise de la Covid-19 qui a affecté l'activité de la société et d'autre part par le niveau élevé de dépenses de R&D engagées en 2020. Le groupe a pour activité de développer des produits innovants, ce qui implique une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Il doit donc trouver des financements externes durant cette période pour faire face aux dépenses liées à ses travaux de recherche.

Le niveau de trésorerie n'est pas suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et notamment les besoins liés à la poursuite du développement du projet Medtech.

Un apport en compte courant des actionnaires a été réalisé en avril 2021 pour un montant de 1 M€, portant le solde des comptes courant d'associés à 2 M€.

Afin de repousser au-delà des 12 prochains mois la date à laquelle la trésorerie disponible sera consommée, la société doit trouver, à court terme, des financements complémentaires. Pour ce faire, elle étudie différentes options dont plus particulièrement une augmentation de capital avec l'entrée de nouveaux partenaires, et éventuellement l'obtention de nouvelles avances en compte courant d'associés.

La direction a considéré que ces actions ont une chance raisonnable d'aboutir et sur cette base, a donc arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, la réalisation des actions mentionnées ci-dessus est soumise notamment à l'intérêt des investisseurs et aux conditions des marchés financiers à la date de l'opération envisagée. Il subsiste donc une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces actions n'étaient pas concrétisées, la société ne serait pas en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de ses activités. L'application des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inappropriée.

6.1.2 Situation financière et résultats du groupe

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)		2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense SAS (1)	SAS	880 924 774	1 000	Toulouse (31)	100%	100%	IG
BOYDSense	Inc (USA)		8 524 837	Californie	100%	100%	IG

(1) BOYDSense SAS est la maison mère de BOYDSense Inc

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat Consolidé en K€	Paragraphe	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	2.8.17	3 609	4 524
Autres produits des activités courantes	2.8.18	412	489
Variation stock de produits finis		(90)	9
Achats consommés		(1 404)	(1 741)
Charges de personnel	2.8.16	(3 758)	(3 716)
Charges externes		(1 586)	(2 478)
Impôts et taxes		(51)	(52)
Autres charges des activités courantes	2.8.18	(110)	(3)
Dotations aux amortissements		(313)	(575)
Dotations aux provisions nettes		(236)	(122)
Résultat opérationnel courant		(3 527)	(3 665)
Dépréciation de l'écart d'acquisition		0	0
Autres charges	2.8.19	(29)	(13)
Autres produits	2.8.19	50	443
Résultat opérationnel		(3 506)	(3 235)
Charges financières	2.8.20	(327)	(115)
Produits financiers	2.8.20	0	1
Résultat financier		(327)	(114)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		(3 833)	(3 349)
Impôt sur les bénéfices	2.8.22	(13)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 846)	(3 350)
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de Groupe		(3 846)	(3 350)
Résultat par action (brut) en EUR	2.8.21	(0,454)	(0,126)
Résultat par action (dilué) en EUR	2.8.21	(0,398)	(0,126)

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 3.609 K€ sur l'ensemble de l'année 2020, en baisse de 20% par rapport à l'année précédente.

Le retour de la croissance de l'activité constatée sur l'exercice précédent a été stoppé net par la crise sanitaire et explique le recul de l'activité sur l'exercice 2020.

Les achats consommés s'élèvent à 1.404 K€ contre 1.741 K€ au 31 décembre 2019.

Les charges de personnel ressortent à 3.758 K€ en très légère hausse de 42 K€ par rapport à l'année 2019.

Les autres charges externes s'élèvent à 1.586 K€ contre 2.478 K€ au 31 décembre 2019.

Le résultat opérationnel courant de l'année 2020 ressort à -3.527 K€, et reste pratiquement au même niveau que l'exercice précédent.

Il faut noter que le groupe a décidé malgré la crise de maintenir ses efforts de R&D à un niveau important et a engagé 2.168 K€ de dépenses directes de R&D en 2020 contre 2.559 K€ sur l'exercice 2019.

Les dotations aux amortissements et provisions sont de -549 K€.

Le résultat financier s'établit à -337 K€. Il est impacté de manière défavorable par des effets taux de change ainsi que par les charges financières provisionnées sur les avances en compte courant faites par les associés.

Le résultat net part de groupe s'établit à -3.846 K€, en baisse de 496 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Bilan consolidé

ACTIF	en K€	Paragraphe	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		2.8.1	1 103	923
Ecart d'acquisition			-	-
Immobilisations corporelles		2.8.2	356	453
Immobilisations financières		2.8.3	176	172
Droit d'utilisation relatif aux contrats de location		2.8.4	877	1 114
Autres actifs non courants		2.8.5	20	44
TOTAL I			2 532	2 706
Actifs courants				
Stocks et en-cours		2.8.6	621	863
Clients et comptes rattachés		2.8.7	350	718
Autres actifs courants		2.8.8	577	729
Trésorerie et équivalents		2.8.9	984	1 286
TOTAL II			2 532	3 596
TOTAL DE L'ACTIF			5 064	6 302

PASSIF	en K€	Paragraphe	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres				
Capital		2.8.10	1 695	1 695
Primes liées au capital			3 340	3 340
Réserves			(3 276)	66
Ecart de conversion			92	(241)
Résultat de l'exercice			(3 846)	(3 350)
Total capitaux propres part du groupe			(1 995)	1 510
Intérêts minoritaires (1)			0	0
TOTAL I			(1 995)	1 510
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges		2.8.11	179	154
Dette de location non courante		2.8.13	735	961
Passifs financiers à long terme		2.8.15	1 730	909
Autres passifs non courants		2.8.15	330	379
TOTAL II			2 974	2 403
Passifs courants				
Passifs financiers à court terme		2.8.12	271	221
Dette de location courante		2.8.13	196	186
Fournisseurs et comptes rattachés		2.8.12	701	925
Autres dettes et comptes de régularisation		2.8.12	2 917	1 057
TOTAL III			4 085	2 389
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			0	0
TOTAL DU PASSIF			5 064	6 302

Les actifs non courants passent de 2.706 K€ fin 2019 à 2.532 K€ fin 2020,

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles sont de 1.103 K€.

Les actifs courants ressortent à 2.532 K€ contre 3.596 K€ au 31 décembre 2019. La baisse de 1.064 K€ s'expliquent notamment par la baisse des créances clients sur l'exercice 2020.

En effet à l'issue de l'exercice, le groupe Alpha MOS bénéficiait d'une trésorerie disponible de 984 K€ contre 1.286 K€ à la fin de l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du groupe sont maintenant négatifs et ressortent à -1.995 K€ au 31 décembre 2020 contre 1.510 K€ au 31 décembre 2019.

Le total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2020 est de 701 K€.

Les autres passifs courants s'élèvent à 2.917 K€, en hausse de 1.860 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse importante s'explique notamment par les avances en compte courant d'associés qui représentent 1.000 K€ à la fin de l'exercice.

Endettement du groupe

Le total du passif se répartit comme suit :

En K€ Valeurs au 31 décembre 2020	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 760 K€ au titre du plan d'apurement)	1 730	1 730	0
Total des passifs financiers à long terme	1 730	1 730	0
Autres dettes	61	61	0
Dettes fournisseurs à plus d'un an	36	36	0
Dettes sociales à plus d'un an	185	185	0
Dettes fiscales à plus d'un an	48	48	0
Total des autres passifs non courants	330	330	0
Total	2 060	2 060	0

En K€ Valeurs au 31 décembre 2019	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 828 K€ au titre du plan d'apurement)	909	537	372
Total des passifs financiers à long terme	909	537	372
Autres dettes	55	55	
Dettes fournisseurs à plus d'un an	55	55	
Dettes sociales à plus d'un an	215	215	
Dettes fiscales à plus d'un an	54	54	
Total des autres passifs non courants	379	379	0
Total	1 288	916	372

Activité et résultats des filiales

La Société est la société mère du groupe qui comprend 2 filiales à l'étranger et une en France contrôlées chacune à 100%. La filiale Française BOYDSense SAS détient 100% du capital de BOYDSense Inc.

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)		2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense SAS (1)	SAS	880 924 774	1 000	Toulouse (31)	100%	100%	IG
BOYDSense	Inc (USA)		8 524 837	Californie	100%	100%	IG

(1) BOYDSense SAS est la maison mère de BOYDSense Inc

Sur le plan géographique, le groupe commercialise ses produits aux États-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de son distributeur exclusif, la société ALPHA MOS Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone Asie-Pacifique étant réalisées majoritairement par la société-mère via des distributeurs.

La société mère opère sur le reste du monde.

La filiale BOYDSense Inc créée en 2015 a gère le plan produit MedTech et coordonne les activités du groupe sur l'ensemble de ces solutions.

La filiale BOYDSense SAS créée en 2019 est depuis juillet 2020 la société mère de BOYDSense Inc qu'elle contrôle à 100%. C'est cette société qui depuis cette date a repris la gestion et la coordination du projet MedTech.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique s'analyse comme suit :

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social BoydSense France	Social BoydSense Inc	Total
En K€						
Au 31 décembre 2020 (12 mois)						
Chiffre d'affaires consolidé (1)	750	258	2 601	-	-	3 609
Valeur comptable des actifs (2)	665	295	3 133	120	851	5 064
Résultat opérationnel	- 616	146	- 1 743	- 250	- 1 042	- 3 505
Investissements corporels et incorporels (2)	7	6	429	2	40	484
En K€						
Au 31 décembre 2019 (12 mois)						
Chiffre d'affaires consolidé (1)	964	267	3 293	-	-	4 524
Valeur comptable des actifs (2)	730	687	4 865	-	21	6 303
Résultat opérationnel	- 480	182	- 1 324	-	- 1 611	- 3 233
Investissements corporels et incorporels (2)	68	-	474	-	-	542

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

Les investissements immatériels et immobilisations incorporelles

Les investissements du groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux instruments ou nouvelles fonctionnalités.

Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la société sont comptabilisés selon leur nature, soit directement dans les charges de l'entreprise, soit en immobilisations incorporelles.

Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme de crédit d'impôt recherche.

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement.

A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : trois (3) ans

- Projets de développement d'instruments : cinq (5) ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet.

Ainsi, le groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité.

Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

Il est enfin précisé que conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à dix (10) ans dès que leur validation est effective.

Les investissements du groupe faits en R&D portent sur :

- L'amélioration des performances des gammes d'analyseurs commercialisés destinés aux laboratoires des industriels,
- Le développement d'analyseurs adaptés aux lignes de production des industriels,
- Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS, incluant notamment les développements liés à l'activité MedTech
- Les dépôts de brevets.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charge dans le compte de résultat, soit en immobilisation incorporelle au bilan.

La société a mis en place au cours de l'année 2017 :

- Un comité de pilotage et de gestion des projets de développements qui se réunit une fois par mois.
- Un outil de suivi des temps détaillant ingénieur par ingénieur qu'il soit salarié ou sous-traitant le temps passé projet par projet.

Ces items ont été poursuivis au titre de l'exercice 2020.

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent sur l'année 2020 à 2.168 K€ contre 2.559 k€ sur l'exercice précédent et se répartissent comme suit entre l'activité Food et l'activité Med :

Groupe Alpha MOS - Dépenses de R&D - '000€	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Projets Medtech	1 502	1 276
Projets Foodtech	1 057	892
Total dépenses	2 559	2 168
<i>dont charges de personnel</i>	<i>1 533</i>	<i>1 554</i>
<i>dont charges externes</i>	<i>1 026</i>	<i>614</i>
Dépenses immobilisées	(342)	(257)
Total impact P&L	2 217	1 911

Sur ces 2.168 K€ de dépenses de R&D, 257 K€ ont été comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Valorisation des actifs incorporels

La valeur brute des actifs incorporels de la société au 31 décembre 2020 est de 3.734 K€ (en comptes consolidés) et se répartit comme suit :

Frais de développement : 2.875 K€
Brevets : 558 K€

Logiciels :	305 K€
Autres :	4 K€
Total :	3.734 K€

Les frais de développement correspondent pour l'essentiel aux développements faits sur les projets Medtech, projets dont le but est d'améliorer la performance et la précision des nez électroniques pour conquérir de nouveaux marchés et, surtout d'envisager à terme l'exploitation de cette nouvelle technologie pour des applications dans le domaine du grand public et notamment pour la mise au point de système de surveillance de paramètres médicaux.

Conformément à la norme IAS 36, la société a mené des tests de dépréciations sur ses actifs de recherche et développement existant au 31 décembre 2020.

Compte tenu des incertitudes qui demeurent quant aux scénarii de poursuite de ce projet, la société n'est pas en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante la valeur d'utilité ou la juste valeur de ces actifs. En conséquence, le groupe a passé directement en charges les dépenses de développement liées à ce projet. Ainsi la valeur nette des immobilisations incorporelles est passée de 924 K€ fin 2019 à 1.103 K€ au 31 décembre 2020.

Investissements en matériels et immobilisations corporelles

Les investissements courants du groupe consistent essentiellement en du matériel consommable, pièces détachées, ...

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

Les contrats de location sont appréciés comme suit :

- Location financement : Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IFRS 16.
- Location simple : Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IFRS 16 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 31 décembre 2020, le groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement dans des contrats simples.

Flux de trésorerie

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2020 :

<i>en K€</i>	31/12/2020	31/12/2019
Apha MOS France	784	1 116
Alpha MOS America	49	61
Alpha MOS Chine	81	100
Boyd Sense US	35	8
Boyd Sense France	35	1
Total	984	1 286

6.1.3 Situation financière et résultats de la Société Alpha MOS SA

L'exercice concerné est d'une durée de douze (12) mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La société Alpha MOS, société mère, a continué la poursuite de son activité, à savoir :

- La conception, la production (pour l'essentiel externalisée), la commercialisation de solutions et de systèmes électroniques d'analyse sensorielle et plus précisément d'instruments dédiés à la mesure de l'odeur, du goût et de l'aspect visuel (couleur et forme).
- Outre le développement et la vente d'instruments, la société réalise des prestations de services, de maintenance, d'assistance et de formation auprès de ses clients.
- La recherche et le développement de produits et solutions incluant les logiciels,
- La production, le test et la calibration des instruments via des sous-traitants,
- La commercialisation de ses produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA et au Japon, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à sa filiale aux Etats-Unis,
- La mise en place et l'installation de ses produits vendus soit directement à ses clients finaux en France et en zone EMEA, soit en support aux distributeurs et à ses filiales au Japon, en Asie et aux Etats-Unis,
- La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour ses clients et ses filiales),
- La gestion des participations détenues.

Compte de résultat social

SA Alpha MOS	COMPTEDERESULTAT					
	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en valeur	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	annuelle	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 320 856	100,00%	4 129 347	100,00%	-808 491	-19,58%
Production stockée	-90 329	-2,72%	807	0,02%	-91 136	-11293,18%
Production immobilisée	257 859	7,76%	341 757	8,28%	-83 898	-24,55%
Subventions d'exploitation						
Reprise sur amortissements et provisions	6 862 561				6 862 561	
Autres produits	928	0,03%	581 283	14,08%	-580 355	-99,84%
Total	10 351 875	311,72%	5 053 195	122,37%	5 298 680	104,86%
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	1 055 063	31,77%	1 504 126	36,43%	-449 063	-29,86%
Variation de stock (mat. premières)	139 110	4,19%	-13 846	-0,34%	152 956	-1104,69%
Autres achats & charges externes	1 851 073	55,74%	2 505 733	60,68%	-654 660	-26,13%
Total	3 045 246	91,70%	3 996 013	96,77%	-950 767	-23,79%
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	48 753	1,47%	48 227	1,17%	526	1,09%
Salaires et traitements	1 590 288	47,89%	1 773 363	42,95%	-183 075	-10,32%
Charges sociales	720 546	21,70%	799 165	19,35%	-78 619	-9,84%
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 257 534	37,87%	2 466 758	59,74%	-1 209 224	-49,02%
Autres charges	56 774	1,71%	63 897	1,55%	-7 123	-11,15%
Total	3 673 895	110,63%	5 151 410	124,75%	-1 477 515	-28,68%
Résultat d'exploitation	3 632 734	109,39%	-4 094 227	-99,15%	7 726 961	-188,73%
Produits financiers	719 900	21,68%	250 183	6,06%	469 717	187,75%
Charges financières	332 440	10,01%	134 911	3,27%	197 529	146,41%
Résultat financier	387 460	11,67%	115 273	2,79%	272 187	236,12%
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	4 020 194	121,06%	-3 978 955	-96,36%	7 999 149	-201,04%
Produits exceptionnels	102 867	3,10%	441 126	10,68%	-338 259	-76,68%
Charges exceptionnelles	7 601 920	228,91%	8 277	0,20%	7 593 643	91743,90%
Résultat exceptionnel	-7 499 053	-225,82%	432 849	10,48%	-7 931 902	-1832,49%
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	-157 485	-4,74%	-287 386	-6,96%	129 901	-45,20%
Résultat de l'exercice	-3 321 374	-100,02%	-3 258 720	-78,92%	-62 654	1,92%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires de 3.321 K€ (contre 4.129 K€ lors de l'exercice précédent).

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1.194 K€ contre 1.490 K€ au cours de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.851 K€ contre 2.506 K€ au cours l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 48 K€ au même niveau que l'exercice précédent.

Le montant des traitements, salaires et charges sociales s'élève à 2.310 K€ contre 2.573 K€ au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 263 K€ qui s'explique en partie par les mesures de chômage partiel mises en place par la société au cours des mois de avril, mai et juin 2020.

L'effectif salarié en France à la clôture de l'exercice s'élève à 30 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1.257 K€ dont 826 K€ correspondant à des dépréciations de comptes clients ou de comptes courants intra-groupe.

Le résultat d'exploitation s'établit à 3.633 K€ en très forte amélioration par rapport au résultat d'exploitation de -4.094 K€ constaté lors de l'exercice précédent. Cette amélioration provient pour

l'essentiel des reprises sur amortissements qui ont été faites pour un montant de 6.863 K€ dont 6.409 K€ sont liées à la réorganisation juridique du groupe. La contrepartie de ces reprises sur amortissements a été pour partie comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 7.597 K€.

L'objet de cette réorganisation juridique a été détaillé dans les évènements significatifs de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, le résultat financier s'établit à 387 K€ en amélioration par rapport à l'exercice précédent (115 K€ en 2019).

Le résultat exceptionnel ressort à -7.499 K€, en très forte baisse par rapport à l'exercice précédent, en raison de la restructuration juridique du groupe et des charges exceptionnelles correspondantes comme détaillée ci-dessus.

Le résultat ne supporte pas de charge d'impôt, mais bénéficie de la comptabilisation de crédits d'impôts recherche et innovation à hauteur de 157 k€.

Le résultat net de l'exercice est une perte de -3.321 K€ contre une perte de -3.258 K€ au 31 décembre 2019.

Bilan social

	BILAN ACTIF			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 607 127	1 047 904	559 223	587 738
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acomptes	1 125 901	253 280	872 621	645 689
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériels, outillage	1 046 657	911 174	135 483	174 278
Autres immobilisations corporelles	247 364	147 083	100 281	101 382
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 181 868	2 181 868		1 000
Autres immobilisations financières	3 044 363	2 178 495	865 868	789 600
Total	9 253 280	6 719 804	2 533 476	2 299 687
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements	850 757	502 615	348 142	475 023
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis	273 156	83 405	189 751	305 243
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 887 672	1 339 188	1 548 484	1 744 068
Fournisseurs débiteurs	110		110	
Personnel	9 727		9 727	8 500
Etat, impôts sur les bénéfices	157 485		157 485	287 386
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	119 437		119 437	186 715
Autres créances	417 573	416 526	1 047	6 151
Divers				
Avances & acptes versés/commandes	27 768		27 768	19 740
Valeurs mobilières de placement				20 929
Disponibilités	784 448		784 448	1 116 292
Total	5 528 133	2 341 734	3 186 399	4 170 045
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	115 536		115 536	88 161
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act	27 724		27 724	17 869
Total	143 260		143 260	106 030
TOTAL ACTIF	14 924 673	9 061 538	5 863 135	6 575 763

	BILAN PASSIF	
	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 695 636	1 695 636
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 339 548	3 339 548
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	40 839	40 839
Report à nouveau	-3 258 720	
Résultat de l'exercice	-3 321 374	-3 258 720
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	-1 500 260	1 821 114
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	324 675	372 675
Total	324 675	372 675
PROVISIONS		
Provisions pour risques	225 132	104 906
Provisions pour charges		
Total	225 132	104 906
DETTES		
Autres emprunts	1 124 423	418 233
Découverts, concours bancaires		2 214
Associés et dettes financières diverses	1 425 701	410 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	125 231	136 052
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 170 237	1 960 539
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	242 704	161 232
. Organismes sociaux	1 151 272	521 774
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 616	3 930
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	120 862	139 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	176 478	136 695
Total	6 548 524	3 890 624
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	108 635	35 900
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif	156 429	350 542
TOTAL PASSIF	5 863 135	6 575 763

Le bilan de la société se caractérise par une baisse des capitaux propres à -1.500 K€ contre 1.821K€ au 31 décembre 2019, conséquence de la perte constatée sur l'exercice à hauteur de -3.321 K€.

Les capitaux propres sont donc négatifs.

Les stocks ont une valeur nette de 537 K€.

Le poste clients et comptes rattachés s'établit au 31 décembre 2020 à 1.548 K€ contre 1.744 K€ au 31 décembre 2019.

Le montant net des autres créances est de 288 K€ contre 489 K€ l'exercice précédent.

La trésorerie courante passe de 1.116 K€ au 31 décembre 2019 à 784 K€ en fin de période.

Endettement

Etats des dettes K€	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès établ. Crédit	1 124	114	937	74
Emprunts et dettes financières diverses	384	384		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 170	2 155	15	
Acomptes & Avances reçus				
Dettes sociales	1 394	1 248	147	
Dettes fiscales	12	12		
Autres dettes fiscales	121	72	49	
Créditeurs divers	1 218	94	82	1 042
Ecart de conversion – Passif	157	157		
Produits constatés d'avances	109	109		
Total dettes	6 689	4 345	1 230	1 116

La société verse des échéances trimestrielles dans le cadre du plan de remboursement réparties par nature de créance par le commissaire à l'exécution du plan, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers.

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de l'exercice s'élève à 181 K€.

Au 31 décembre 2020, la dette liée au plan de continuation inscrite au passif du bilan est de 1.333 K€.

Les échéances restant à décaisser au titre du plan ont été revu et après accord du Tribunal de commerce de Toulouse se répartissent comme suit :

Echéances 2021 : 79 K€

Echéances 2022 : 196 K€

Echéances 2023 : 275 K€

Echéances 2024 : 301 K€

Echéances 2025 : 354 K€

Echéances 2026 : 105 K€

Emprunts auprès des établissements de crédit

Le solde des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2020 s'élève à 1.122 K€ et présente les échéances suivantes :

Etats des dettes financières K€	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Pret BPI France	370		222	148
Pret Société Générale	370		370	
Emprunts avant RJ	382	111	271	
Total dettes financières	1 122	111	863	148

6.1.4 Stratégie et tendances

Le groupe Alpha MOS a pour objectif de devenir le leader mondial des solutions d'analyse sensorielle, en particulier dans le secteur Agro-Alimentaire (Food & Beverage) et le secteur Médical (MedTech) . Cette stratégie, initiée en 2018, repose sur l'avancée technologique résultant de près de 30 ans de

Recherche & Développement dans le domaine de l'analyse sensorielle, et sur une forte accélération commerciale.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la nomination du nouveau Directeur Général, Pierre SBABO, qui a pris ses fonctions le 15 janvier 2020.

Food & Beverage : un plan d'action solide pour tirer pleinement parti d'un positionnement à présent prouvé.

Pour atteindre ses nouvelles ambitions sur ce segment d'activité, Alpha MOS a défini des priorités qui lui permettront d'accélérer son développement pour générer une croissance rentable, articulées autour de 4 axes :

- Accélérer le déploiement de ses solutions automatisées de mesure de la qualité dédiées aux sites de production du TOP100 des industriels de l'agroalimentaire.
- Conclure des partenariats stratégiques avec des grands comptes de l'agroalimentaire, à l'image de ce qui a été fait avec Coca-Cola Bottling Co. Consolidated. Ainsi, Alpha MOS a signé au quatrième trimestre 2020 un second accord-cadre global avec un autre groupe leader mondial de l'agro-alimentaire. D'autres accords sont en discussion.
- Poursuivre ses investissements en Recherche et Développement pour apporter encore plus d'automatisation et de valeur ajoutée à travers l'évolution de ses instruments, de son logiciel, et de son offre de services.
- Accélérer sa stratégie commerciales, à la fois via un élargissement du portefeuille de produits et services, et par une augmentation significative des actions marketing et vente. La société a en particulier introduit une offre de leasing d'instruments qui a rapidement généré des prises de commande. Les offres de service et maintenance ont été développées et représentent une part croissance de l'activité. Fin 2020, Alpha MOS a également engagé un partenariat commercial en Amérique du Nord avec la société FlavorActiv, leader dans la fourniture de service et consommables aux panels humains. La coopération porte sur une offre combinée d'instrumentation et services aux industriels de l'agro-alimentaire.

Au niveau marketing, Alpha MOS a été élue Meilleure Société d'Analyse Sensorielle en Europe en 2020 par le magazine professionnel CFI. Cette distinction récompense des années d'innovation et un taux de satisfaction très élevé chez nos clients, malgré les difficultés logistiques créées par la crise sanitaire. Enfin la société s'est engagée activement dans le développement de standards de qualité internationaux, en coopération avec NSF International, leader nord-américain de la certification dans la sécurité alimentaire.

MedTech : une feuille de route claire pour certifier et commercialiser les premiers appareils de mesure de glucose non invasifs.

Fort des résultats positifs de sa première étude clinique en 2018 et des développements techniques réalisés depuis, Alpha MOS a défini deux priorités qui lui permettront d'accélérer le développement de sa plateforme d'analyse d'haleine :

- Rechercher le soutien financier et industriel de partenaires MedTech : au quatrième trimestre 2020 un nouvel actionnaire spécialiste du secteur médical, Sweet.fund GmbH & Co KG, est venu investir dans le développement du projet médical. Par ailleurs, Alpha MOS recherche activement des financements de l'Union Européenne.
- Une fois les soutiens financiers obtenus, poursuivre les tests cliniques et obtenir le marquage CE pour assurer ensuite le lancement d'un produit et de sa production, puis dans un deuxième temps obtenir la certification FDA pour le marché US.

6.1.5 Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Dans ce contexte, sur le segment Food & Beverage, Alpha MOS s'est fixé comme objectif d'accélérer la croissance pour atteindre d'ici 2 à 3 ans, un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 millions d'euros et une marge EBITDA supérieure à 15%.

La société entend tirer pleinement parti du levier opérationnel de son *business model*, avec une structure *fabless* et une base actuelle de coûts opérationnels principalement fixes d'ores et déjà dimensionnés pour absorber la croissance future.

Après un premier trimestre 2020 lourdement affecté par la crise sanitaire, les prises de commande et le pipeline commercial ont recommencé à augmenter avec régularité et de plus en plus rapidement. Le second semestre 2020 a montré des signes très encourageants de croissance, dus en partie à la reprise du marché agroalimentaire dans son ensemble, mais aussi aux efforts commerciaux réalisés en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. Le Directeur Commercial pour le marché Nord-Américain a été remplacé au quatrième trimestre 2020 et le niveau d'activité est déjà en cours d'accélération dans

cette région. L'Asie a connu une belle performance dès la fin du premier trimestre 2020, et le marché européen est reparti à la hausse au dernier trimestre. Alpha MOS peut maintenant compter sur une activité soutenue dans ses trois régions commerciales, reflétée dans l'augmentation du pipeline commercial et des prises de commande.

Sur le segment MedTech, BOYDSense poursuit le développement de son produit d'analyse des biomarqueurs de l'haleine et prévoit à court terme une nouvelle étude clinique visant à valider la fiabilité médicale de ses prototypes. BOYDSense recherche par ailleurs les financements publics et privés nécessaires au développement industriel et commercial de sa technologie.

6.1.6 Activités en matière de recherche et de développement

Un des axes stratégiques majeurs du groupe Alpha MOS est l'innovation.

Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du groupe Alpha MOS représente au 31 décembre 2020 près de 60% du chiffre d'affaires annuel.

Les équipes de développement comptent plus de quinze (15) ingénieurs et techniciens, participant aux travaux de Recherche et de Développement relatifs aux projets MedTech et FoodTech.

L'activité et le savoir-faire d'Alpha MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluïdique, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

Les investissements du groupe sont essentiellement constitués par :

- Des investissements faits en R&D qui portent sur :
 - L'amélioration des performances des gammes d'analyseurs commercialisés destinés aux laboratoires des industriels,
 - Le développement d'analyseurs adaptés aux lignes de production des industriels,
 - Le développement de solutions basées sur les micro-capteurs MOS,
 - Les dépôts de brevets.
- L'acquisition de matériel informatique et de production :
 - La mise à niveau des systèmes informatiques,
 - La maintenance de l'outil industriel,
 - Diverses acquisitions d'outillage.

Selon la nature des projets de R&D, les dépenses correspondantes sont comptabilisées soit en charge dans le compte de résultat, soit en immobilisation incorporelle au bilan.

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés. En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis.

L'actif est comptabilisé à son coût de production.

Les frais de R&D de la société portant sur des développements d'instruments sont amortis sur une durée de cinq (5) ans à compter de leur phase finale de développement lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

6.1.7 **Activité et résultats des filiales**

Depuis sa création fin 1992, le siège d'Alpha MOS est basé à TOULOUSE, France.

Il regroupe l'équipe de Recherche et Développement, les achats et la logistique, la Comptabilité-Finance, le Marketing et des Commerciaux, ainsi que le Support Technique et un laboratoire d'application depuis lequel les experts mènent des tests d'analyse et fournissent des prestations d'analyse sensorielle en amont ou en accompagnement de la vente des solutions.

La société possède deux filiales ayant un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

La première, Alpha MOS America, est basée aux Etats-Unis depuis plus de quinze (15) ans.

Les bureaux sont situés à Hanover, MD et rassemblent des équipes commerciales et de support technique ainsi qu'un laboratoire. En 2018, la société a ouvert un bureau de vente à Chicago, IL.

Les équipes commerciales et de support technique dédiées à cette zone géographique ainsi que le laboratoire dans lequel opèrent plusieurs experts scientifiques en analyse sensorielle sont en mesure d'apporter des réponses et un support réactif au marché nord-américain.

La deuxième, Alpha MOS Instruments Trading Co, est située à Shanghai et rassemble des équipes commerciales et de support technique ainsi qu'un laboratoire.

Dans ces deux filiales d'Alpha MOS, les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

La troisième filiale, BOYDSense SAS a été créée en décembre 2020. Elle est basée à Toulouse et a pris le contrôle à 100% de la société BOYDSense Inc, elle-même précédemment filiale à 100% de Alpha MOS SA et créée en 2015.

Cette filiale est chargée de développer le projet médical du groupe.

En résumé, Alpha MOS distribue ses produits et services via :

- une distribution intégrée via les filiales organisée par marché géographique : Europe, Amérique du Nord, et Asie pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié, intégré à la division de services aux clients ;
- les laboratoires des filiales Alpha MOS qui assurent les prestations de services, installation, formation, services après-vente et services d'analyse sensorielle en accompagnement des ventes ;
- une distribution via un réseau d'une trentaine de distributeurs en Europe et dans le reste du monde.

Tableau des filiales et participations

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	9 358 090	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)		2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BOYDSense SAS (1)	SAS	880 924 774	1 000	Toulouse (31)	100%	100%	IG
BOYDSense	Inc (USA)		8 524 837	Californie	100%	100%	IG

(1) BOYDSense SAS est la maison mère de BOYDSense Inc

6.1.8 **Délai de paiement des fournisseurs**

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la société Alpha MOS SA est présentée ci-après :

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

		Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)		115 172,93	4 119,57	19 823,25	16 390,23	155 505,98
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		3,60%	0,13%	0,62%	0,51%	4,85%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		1 641 577				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Entre 15 et 60 jours selon les factures				

		Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)		5 872,50	4 464,00	0,00	2 899,99	13 236,49
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)		NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		0,17%	0,13%	0,00%	0,09%	0,39%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		2 675 225				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		NON APPLICABLE				

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Cette information n'est pas disponible.

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

La société n'est pas engagée à cet effet, n'ayant consenti aucune caution, aval ou autres garanties.

Observation des délégués du Personnel/ membres du CSE

Les délégués du personnel, et depuis mars 2019 les membres du CSE, n'ont formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la société

6.2 Situation de la répartition du capital et des droits de vote

6.2.1 Rappel des principes de détentions d'actions et franchissement de seuils.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2 %) pour cent du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq (5 %) pour cent devra, selon les statuts de la société Alpha MOS, notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé réception au siège social de la société dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les participations en capital ou droit de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privés du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément deux (2 %) pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société.

Il est rappelé que :

- Les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double,
- Les actions éventuellement détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

Au 31 décembre 2020, le nombre de droits de vote était le suivant :

	31/12/2020
Nombre actions composant le capital de la société	8.478.181
Nombre de droits de vote théoriques	8.478.181
Nombre de droits de vote net	8.478.181
Nombre de votes doubles	0
Titres auto détenus	0

Conformément à l'article L233-8 du Code de commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées lors de chaque modification.

A sa connaissance, la société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux apparaissant dans le tableau ci-dessous ne possède plus de cinq (5 %) pour cent du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

Il est ici rappelé que depuis l'opération sur capital telle que rappelée à l'article 4.4.4, aucune action souscrite ne dispose, à ce jour, du droit de vote double.

6.2.2 Franchissement de seuils et Identité des principaux actionnaires concernés

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social le 31 décembre 2020, la situation était la suivante :

	% du capital	% de droits de vote
2 à 5 %		
5 à 10 %		
10 à 15 %		
15 à 20 %		
20 à 25 %		
25 à 33 1/3%		
33 1/3 à 50 %	Ambrosia Investments AM SARL Jolt Targeted Opportunities FPCI	Ambrosia Investments AM SARL Jolt Targeted Opportunities FPCI
50 à 66 2/3 %		
66 2/3 à 90 %		
90 à 95 %		
Plus de 95 %		

A la connaissance de la société, et hormis celles inhérentes aux opérations sur capital précisées à l'article 4.4.4, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

6.2.3 Capital détenu par les salariés

	Nombre	%
Actions nominatives détenues directement par les salariés	Néant	Néant
Actions attribuées gratuitement aux salariés	Néant	Néant
Plan d'options d'achat d'actions ¹	Néant	Néant

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 décembre 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, tous les trois (3) ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions

¹ transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de trois (3) % du nominatif pur social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein du capital social de la société au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce (placé notamment dans un plan d'épargne entreprise) est inférieur à trois (3) %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire en date du 16 juin 2019, été invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents de plan d'épargne.

Cette résolution a été rejetée.

Il est ici précisé que la loi du 19 juin 2019 de simplification du droit des sociétés a mis fin à l'obligation de consultation périodique des actionnaires en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.

La loi nouvelle a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans (délai porté à cinq ans dans certaines situations) une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20).

Est en revanche maintenue l'obligation, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire dans une société par actions, de se prononcer sur un projet de résolution d'augmentation réservée aux salariés (C. com. art. L 225-129-6, al. 1).

Aucune option n'a été exercée en 2020 par des salariés.

6.2.4 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres Alpha MOS

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, doivent être déclarées les opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2020 : il est signalé qu'il n'y a pas eu d'opération à cet effet sur cet exercice.

6.2.5 Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la société Alpha MOS

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 15 juillet 2020 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, à acheter des actions de la société dans la limite de dix (10 %) pour cent du capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité. En conséquence, au 31 décembre 2020, la société ne détenait aucune de ses actions.

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 décembre 2016, deux (2) pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR) :

- les contrats de liquidité obligatoire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligatoires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affectée aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la société et du groupe dont elle est la société mère.

6.2.6 Absence d'accords en cas de changement de contrôle de la société

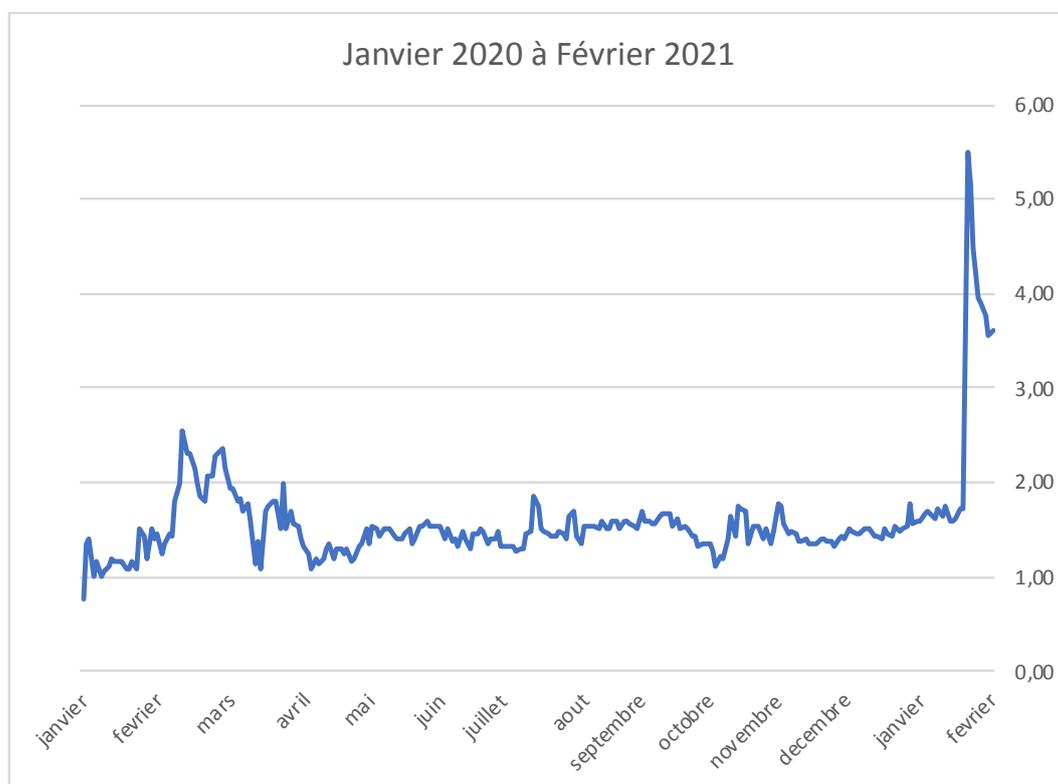
Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

6.2.7 Évolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice 2020, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la société Alpha MOS, de la manière suivante :

2020	Cours le plus bas en €	Cours le plus haut en €	Cours moyens en €
Janvier	0,780	1,500	1,193
Février	1,250	2,950	1,939
Mars	1,100	2,180	1,620
Avril	0,950	1,680	1,243
Mai	1,300	1,630	1,481
Juin	1,300	1,540	1,419
Juillet	1,260	1,900	1,459
Aout	1,470	1,760	1,561
Septembre	1,310	1,700	1,531
Octobre	1,110	1,850	1,437
Novembre	1,250	1,790	1,424
Décembre	1,370	1,990	1,502

Ci-joint le graphique retraçant l'évolution du cours de l'action sur l'année 2020 ainsi que sur les deux premiers mois de l'année 2021 :



6.3 Principaux risques, incertitudes et couvertures

6.3.1 Risques, incertitudes et couvertures

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du groupe.

Au niveau groupe, des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes consolidés, les principaux risques identifiés étant le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont donc les suivants :

Risque de liquidité et risques liés aux renforcements des fonds propres.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de perte et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Au 31 décembre 2020, la dette liée au plan de continuation inscrite au passif du bilan est de 1.333K€.

Les échéances restant à décaisser au titre du plan ont été détaillées au paragraphe 6.1 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2020 :

	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31/12/2020	7 059 K€	2 794 K€	4 085 K€	0 K€
31/12/2019	4 791 K€	2 389 K€	2 031 K€	372 K€
31/12/2018	3 738 K€	1 460 K€	1 906 K€	372 K€
31/12/2017	4 183 K€	1 756 K€	1 425 K€	1 002 K€

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe s'élevaient à un montant de 984 K€. Ce niveau de trésorerie n'est pas suffisant au regard de l'actuel plan de développement opérationnel de la société pour financer l'activité au cours des douze prochains mois et notamment les besoins liés à la poursuite du développement du projet Medtech.

Un apport en compte courant des actionnaires a été réalisé en avril 2021 pour un montant de 1 M€, portant le solde des comptes courant d'associés à 2 M€.

Afin de repousser au-delà des 12 prochains mois la date à laquelle la trésorerie disponible sera consommée, la société doit trouver, à court terme, des financements complémentaires. Pour ce faire, elle étudie différentes options dont plus particulièrement une augmentation de capital avec l'entrée de nouveaux partenaires, et éventuellement l'obtention de nouvelles avances en compte courant d'associés.

La direction a considéré que ces actions ont une chance raisonnable d'aboutir et sur cette base, a donc arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, la réalisation des actions mentionnées ci-dessus est soumise notamment à l'intérêt des investisseurs et aux conditions des marchés financiers à la date de l'opération envisagée. Il subsiste donc une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces actions n'étaient pas concrétisées, la société ne serait pas en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de ses activités. L'application des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inappropriée.

Risque de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

France	Facturation en Euros
Etats-Unis	Facturation en Dollars américains
Chine	Facturation en Renminbi

Le groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

Le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante Alpha MOS SA (en Euro – impact en capitaux propres).

La monnaie de présentation des comptes du groupe est l'Euro.

Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en consolidé dans le poste « Autres Éléments du Résultat Global ».

Les taux de change utilisés ont été les suivants :

Devises	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dollar américain (1\$ = ...€)			
Cours de clôture	0.8149	0.8902	0,8734
Cours moyen	0.8762	0.8932	0,8464
RMB chinois (1 RMB = ...€)			
Cours de clôture	0.1247	0.1278	0,1270
Cours moyen	0.1271	0.1293	0,1281

Le groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

Risque de taux

Le groupe Alpha MOS n'est pas foncièrement exposé à ce jour à des risques de taux.

Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe, et non sur des taux variables.

Alpha MOS n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

L'exposition du groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie.

Ceux-ci sont composés de comptes à terme.

Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes en euros à plus d'un (1) an ont été actualisées au taux de 5 % (sauf les dettes fiscales).

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -17 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 0,34 % contre 0,77% au 31 décembre 2019.

Risque sur placements

La politique du groupe à ce jour est de ne pas rémunérer sa trésorerie ou de procéder à la rémunération de celle-ci avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme.

Dans les années à venir, le groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- Les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;

- Les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par les responsables des filiales concernées puis par les services comptables de la société en charge des procédures de recouvrement.

Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances est détaillé dans le tableau suivant :

Valeurs Brutes	Total	d'un an	5 ans	5 ans
Clients douteux	37		37	
Clients et comptes rattachés	348	348		
Total	385	348	37	-
Provisions pour dépréciation	35		35	
Valeur Nette	350	348	2	-
<i>Rappel 31/12/2019 - Valeur nette</i>	<i>718</i>	<i>716</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Au 31 décembre 2020 le montant des créances douteuses est de 37 k€, dépréciées à près de 95 %.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen, asiatique ou américain et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société Alpha MOS a conscience d'intervenir sur un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société Alpha MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Enfin, il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités.

Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Risques liés aux projets clients.

La société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices ou n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la société et du groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

Risques liés à la volatilité des cours de l'action « Alpha MOS »

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « Alpha MOS » a été très volatile par le passé.

L'opération capitalistique menée en 2019 et décidée par l'Assemblée Générale 12 juin 2019 n'a pas stabilisé cette volatilité.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

Risques liés aux délits d'initiés

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société Alpha MOS et à son activité et intervenir sur le titre « Alpha MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société Alpha MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « Alpha MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques juridiques

A sa connaissance, Alpha MOS n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers (12) mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

La société et le groupe Alpha MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société Alpha MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

La principale mesure prise par la société Alpha MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société Alpha MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance flotte automobile pour son implantation française.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société Alpha MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société Alpha MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe. De même, certains des logos et marques utilisés par la société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

A cet effet, il est ici signalé que :

- Les brevets développés par Alpha MOS sont déposés par des Conseils en Propriété Industrielle, mandataires à cet effet,
- Les brevets développés par BOYDSense sont déposés par des Conseils en Propriété Industrielle, mandataires à cet effet,
- Les droits d'auteurs développés par des salariés et/ou des prestataires extérieurs sont régulièrement, et/ou au cas par cas, cédés par les développeurs de soft à la société,
- Les marques créées par Alpha MOS sont déposées par des Conseils en Propriété Industrielle, mandataires à cet effet.

De même, la société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

Risques liés à la gestion et à la protection des données personnelles

Avec l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du Règlement Européen à la Protection des Données Personnelles (« RGPD »), la société Alpha MOS a mis en place un Registre RGPD.

Ce registre intègre les éléments suivants :

- Identification des process impliquant des données personnelles,
- Analyse détaillée autour des données identifiées pour chaque process avec les mesures techniques et organisationnelles en place pour garantir la sécurité et le bon traitement de ces données,
- Mise à jour, le cas échéant, des supports juridiques et contractuels : déploiement des bonnes pratiques en interne et en externe, révision de la documentation contractuelle.

Ce registre est revu annuellement afin d'en assurer la mise à jour et garantir l'effectivité des mesures en place.

Risques liés au recouvrement des créances clients

La société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques liés aux fournisseurs

La société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La société Alpha MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)² de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises. Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

Risques liés à l'image et à la réputation

² Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

La réputation et l'image de la société peuvent être compromises à tout moment.

Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un évènement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

6.3.2 Assurances

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter.

Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

6.3.3 Procédures de contrôle interne et de couverture des risques

A la demande du Président du Conseil d'administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le groupe.

6.3.4 Définition et objectifs du Contrôle interne

Alpha MOS a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Il est ici rappelé que celui-ci fait l'objet d'un rapport autonome dénommé « Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprises », figurant dans le Rapport Financier Annuel 2020 consultable sur le site internet de la Société www.alpha-mos.com.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et comptable,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'Alpha MOS ont pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au groupe.
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe.
- prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

6.3.5 Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne.

Eu égard à la taille d'Alpha MOS, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Directeur Général, du directeur Administratif et Financier et du directeur Technique du groupe.

Il se réunit de manière régulière au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, d'autres responsables groupe pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une (1) fois par semaine.

Le Comité de direction organise également une (1) fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- la stratégie du groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;
- les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- les objectifs individuels des responsables du groupe sont définis.

Au cours de l'exercice 2020, le Directeur Général a animé les réunions trimestrielles d'information selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité qui rassemble physiquement ou par téléphone, les employés du groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'Alpha MOS, les objectifs de la société et les réalisations, les développements produits et clients, les organisations et les chantiers en cours.

Il peut ne pas être établi de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Des réunions mensuelles sont organisées pour suivre le portefeuille de produits dans le cadre d'un programme de gestion de projets qui regroupent autour du comité de direction tous les acteurs contribuant au cycle de vie des produits.

Durant ces réunions chaque projet est présenté et revu et lorsque nécessaire un passage de jalon est voté de manière collective par le comité d'approbation des produits.

Des réunions mensuelles sont organisées pour suivre le portefeuille de clients et revoir les prévisions de prise de commande et de facturation de la société qui regroupent autour du directeur général et du directeur financier les responsables régionaux, les responsables marketing et administration des ventes et les responsables de la production et de la logistique. Durant ces réunions les indicateurs du processus de vente sont revus et analysés et le plan de production est défini.

Deux (2) fois par an, la Direction Générale organise une réunion selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble les dirigeants de la société et des sociétés filiales, les responsables des ventes et les responsables supports d'activités du groupe ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs de la société ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances, ...) présentés par la Direction ou les membres participants.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque organisation.

Celles-ci ont été définies et organisées par le Directeur Général et/ou par le Directeur Financier.

6.3.6 Organisation financière et de gestion

Alpha MOS dispose d'un Directeur Financier, Monsieur Arnaud DEBAINS, qui rend compte directement au Directeur Général.

Mission

A ce titre, il :

- fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings groupe correspondants ;
- supervise au sein du groupe les services comptables et les comptables extérieurs au groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du groupe ;
- assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;

- prépare les communications financières à destination du Marché ;
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- participe à la mise en place des règles et procédures du groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du groupe et son organisation,
- supervise l'établissement du plan à cinq (5) ans, du budget consolidé de la société et des budgets des Sociétés du groupe

Le contrôleur de gestion du groupe est en charge, sous la supervision du Directeur Financier, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction.

Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité.

Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

Le contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le groupe.

Process

Le budget de chaque filiale est établi en début d'exercice et présenté à la Direction.

Chaque filiale établit sa comptabilité.

Elle adresse au Directeur Financier un reporting mensuel (bilan, compte de résultat et trésorerie).

Il est procédé de la même manière avec la société BOYDSense.

Au demeurant, il est ici précisé la relative autonomie des filiales du groupe, et plus particulièrement de la société BOYDSense, le Directeur Financier ayant un suivi constant de la situation de trésorerie de celles-ci.

Sur la base de ces communications, le Directeur Financier confie au cabinet FIDUCIAL depuis l'exercice 2018, société d'expertise comptable et prestataire externe, le soin d'établir les comptes consolidés.

Ce même cabinet participe aussi à l'élaboration de la comptabilité sociale.

Deux arrêtés semestriels de comptes sont établis chaque exercice :

- semestriel, au 30 juin,
- clôture, au 31 décembre.

Les commissaires aux comptes effectuent leurs diligences et établissent leurs rapports en conséquence.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les commissaires aux comptes n'ont pas effectué de déplacement dans des filiales du groupe.

6.3.7 Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur un logiciel ERP SAGE et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

6.3.8 Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'Alpha MOS sont les suivants :

Risque commercial

Alpha MOS conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes.

La Direction fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du groupe ainsi que des objectifs définis par les réunions avec les responsables commerciaux.

Une partie de la croissance d'Alpha MOS est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies.

De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu.

Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société pourraient se trouver affectés par ces événements.

Pour limiter ces risques, Alpha MOS effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovant de ces derniers.

Il est ici précisé que la direction a mis en place un comité mensuel de gestion des projets. Celui-ci, en plusieurs étapes clairement définies, audite, approuve et valide les projets présentés par les salariés.

Les projets du groupe sont concernés, en ce compris ceux portés par la société BOYDSense.

Alpha MOS a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires.

L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la société.

Pour s'en prémunir, Alpha MOS a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation.

Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du groupe les personnels clés et à haut niveau.

La politique de gestion de carrière est en place au sein du groupe.

Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, ALPHA MOS entend mettre en place et diffuser aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste des personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration.

Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

Risques juridiques

Alpha MOS se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques.

Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice.

Par ailleurs, Alpha MOS s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte et contrats de la vie du groupe.

A sa connaissance, Alpha MOS n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze (12) derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le Directeur Financier ainsi que son service comptable s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction.

Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le Directeur Financier, Monsieur Arnaud DEBAINS, avec l'assistance de son service comptable tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque mois, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au Directeur Financier par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant.

Ces réunions d'une demi-journée permettent aussi d'apprécier les activités commerciales du groupe.

Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

- Contrôle des reportings mensuels : le service comptable du groupe effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'Alpha MOS est assurée par :

- le processus de consolidation géré par le Directeur Financier (cf. procédures ci-avant) ;
- les comptabilités des filiales et la consolidation sont réalisées et gérées par des professionnels de la comptabilité indépendants ;

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Alpha MOS sont établis depuis le

1^{er} août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

6.3.9 Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information et l'organisation du groupe,

6.3.10 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints.

Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

6.4 Informations environnementales et sociales (RSE)

Alpha MOS a engagé depuis 2018-2019 une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable, impliquant à la fois les responsables d'Alpha MOS et les filiales du groupe.

Pour l'instant, la direction n'a pas fait le choix d'un référentiel spécifique ni d'un diagnostic de lancement auprès d'une entreprise consultante.

Elle a mis en place, d'elle-même, des premières mesures et des moyens permettant un plan d'action qui a permis l'élaboration du présent rapport, tant dans ses données qualitatives que quantitatives et sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

Les données du rapport portent en priorité sur l'ensemble du groupe Alpha MOS.

Toutefois, lorsque l'information groupe n'est pas disponible, le périmètre d'analyse est précisé.

Il est ici surtout précisé que la nouvelle direction envisage diverses actions à projeter sur les exercices à venir pour permettre à ses actionnaires de disposer d'une réelle information en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Par ailleurs, parce que l'activité d'Alpha MOS fait appel essentiellement à des prestations intellectuelles et ne nécessite peu ou pas de matières premières, de consommables et / ou de transformation, certains critères sont non significatifs ou non applicables.

6.4.1 Les informations d'ordre social

La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie.

Un accord trente-cinq (35) heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais la société a mis en place, depuis le 5 mars 2019, un Comité Social et Économique.

Emploi

Caractéristique et évolution de l'effectif

L'effectif est resté relativement stable sur la période.

Le groupe compte quarante neuf (49) équivalents temps plein (dont le mandataire social) inscrits au 31 décembre 2020 répartis en France principalement, aux États-Unis et en Asie.

Effectif par zone géographique total

	France	USA	CHINE	Total
Nb	33	8	8	49
%	67,3	16,3	16,3	100

Effectif par zone géographique total et par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Alpha MOS SA	16	13	29
BOYDSense SAS	4	1	5
Alpha MOS US	5	2	7
Alpha MOS CHINA	3	5	8
BOYDSENSE	1	0	1

L'effectif correspond essentiellement à des ingénieurs et des commerciaux.

Embauche et départs

	Retraites	Entrées	Sorties
Alpha MOS SA	1	2	7
BOYDSense SAS	0	5	0
Alpha MOS US	0	1	1
Alpha MOS CHINA	0	0	0
BOYDSENSE	0	0	1

Le nombre de licenciements sur l'exercice 2020 est de 0 au niveau du groupe.

Le délai de préavis minimum est déterminé en fonction de la convention collective locale ou à défaut est fonction de la législation locale. Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 32 salariés sur 33 sont en contrat CDI et 1 en CDD.

Pour l'année 2020, nous notons 3 départs en France (2 démissions et 1 départ à la retraite) et 5 transferts de Alpha MOS SA vers BOYDSense SAS.

Effectif, âge et ancienneté

Effectif par âge au 31 décembre 2020 (calculé à partir de la date de naissance des salariés).

Par tranche	18-35 ans inclus		35-50 ans inclus		50 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F
Alpha MOS SA	2	7	8	5	6	1
BOYDSense SAS	3	0	1	0	0	1
Alpha MOS US	3	2	0	1	1	0
Alpha MOS CHINA	3	2	0	3	0	0
BOYDSENSE	0	0	0	0	1	0

L'âge moyen de l'effectif au sein d'Alpha MOS France est de 42,8 ans.

L'effectif comprend à la fois du personnel stable et du personnel jeune qui a rejoint les sociétés du groupe au fil de sa croissance.

Ancienneté par zone géographique

Par tranche	France	Europe	Reste du monde	Total
- de 5 ans	20	0	6+8	34
Entre 5 et 15 ans	9	0	1	10
+ de 15 ans	5	0	0	5
Total	34	0	15	49

La moyenne de l'ancienneté au sein d'Alpha MOS France est de 6,3 ans.

Rémunérations

Masse salariale

En 2020 les rémunérations brutes de la société Alpha MOS en France, se sont élevées à 1.590K€ à contre 1.773K€ en 2019.

La masse salariale de la société Alpha MOS en France, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 2.310 K€.

Les charges de personnel du groupe ressortent à 3.758 K€ contre 3.716 K€ au 31 décembre 2019.

Le groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs.

Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Le 21 juin 2018, il a été mis en place en France, à la suite d'un vote positif de l'ensemble des salariés, un accord de participation et un plan d'Épargne Inter-Entreprise.

Les salaires sont fixés par chaque société du groupe en fonction des niveaux de rémunération locaux pour un poste équivalent.

Parallèlement, une revue annuelle et individuelle des rémunérations est effectuée au niveau du groupe sur la base d'une évaluation objective des rémunérations et pouvant aboutir à des propositions de correction en cas de déséquilibres constatés.

Egalité des rémunérations

Alpha MOS s'emploie à respecter le principe d'égalité des rémunérations - tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail : « le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier » et qui s'entend de « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » - et étend ce principe à toute autre origine de discrimination.

Participation

En France, un accord de participation a été voté et mis en place le 21 juin 2018.

Aucun système équivalent n'a été mis en place dans l'une quelconque des filiales du groupe.

Stock option

Il est aussi précisé que le Conseil d'administration avait décidé le principe d'une rémunération en titres sous la forme de stock-options afin d'associer le Directeur Général et des salariés clés à la création de valeur sur le long terme.

Aux termes du Conseil d'administration du 18 septembre 2018, 3.275.333 options ont été attribuées.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à un (1) euro.
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de quatre (4) ans, avec un seuil d'acquisition d'un (1) an à l'exception des premiers 25% qui sont acquis au bout de trois mois et demi (3,5) mois, soit le 31 janvier 2019.

Le conseil d'administration du 18 janvier 2019 avait accordé 1.988.596 options.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à un (1) euro.
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive par tranche de 25%, sur une période de quatre (4) ans.

Dans les suites des opérations sur capital décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2019, la société a modifié les caractéristiques des options préalablement attribuées lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 6 novembre 2019.

A l'issue de ce conseil, le nombre initial total d'options accordées de 5.263.929 a été ramené à 953.796 et le prix d'exercice des options a été porté à 2,45 euros. Les autres caractéristiques sont restées inchangées.

De plus les options, accordées au Directeur Général, sont exerçables en fonction de critères de performances. Le critère correspondant à la deuxième tranche n'ayant pas été atteint, et le Directeur Général, Monsieur Hervé MARTIN, ayant quitté le groupe le 15 janvier 2020 une partie des options qui lui avaient été attribuées ont été annulées.

Le conseil d'administration du 9 avril 2020 avait accordé 445.103 options.

Les principales données relatives à ce plan étaient les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à deux euros et quarante cinq centimes (2,45 €).
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive par tranche de 25%, sur une période de quatre (4) ans.

De plus les options, accordées lors de ce Conseil d'Administration au Directeur Général sont exerçables en fonction de critères de performances correspondant à un niveau de chiffre d'affaires et d'Ebitda à réaliser par le groupe.

A l'issue de toutes ces modifications et attributions successives, et compte tenu des départs ayant eu lieu, le nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2020 ressort à 1.112.754

Treizième mois

Aucun accord portant sur l'instauration d'un 13^{ème} mois n'a été mis en place dans Alpha MOS France.

Aucun système équivalent n'a été mis en place dans l'une quelconque des filiales du groupe.

Autres données

Le groupe Alpha MOS participe, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les salariés en France bénéficient, au-delà de la couverture légale, de deux (2) systèmes obligatoires complémentaires de protection sociale :

- Le premier système est une mutuelle souscrite par la société dans le cadre d'un contrat collectif.
Cette mutuelle est obligatoire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée au premier jour d'entrée dans le groupe.
Les salariés ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille.
La cotisation du salarié fait l'objet d'un financement partiel par la Société.
- Le second système est un régime de prévoyance obligatoire pour tous les salariés.

L'organisation du travail

L'organisation du travail du groupe est empreinte de celle appliquée au sein des sociétés françaises dans le respect des réglementations locales ; la communication interne du groupe vise à transmettre les valeurs et principes du vivre et travailler-ensemble qui sont ceux prônés en France et que l'on retrouve édictés dans les huit (8) conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Organisation du temps de travail

Alpha MOS respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales.

Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Les durées hebdomadaires de travail au sein des sociétés du groupe répondent aux législations locales et varient entre trente-cinq (35) heures et plus, le temps de travail de nombre de salariés étant régi par le forfait jour.

La société Alpha MOS applique la Loi sur la Réduction du Temps de Travail (35 heures), par le biais de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel appartiennent aussi bien à la catégorie des cadres qu'à celle des salariés non cadres.

Le nombre de collaborateurs à temps partiel est de quatre (4) en France au 31 décembre 2020.

Aucun salarié n'a fait de demande en ce sens sur le reste du groupe.

Les activités du groupe ne nécessitent pas de recours au travail de nuit ou aux horaires décalés.

Des demandes de télétravail commencent à être faites.

Il ne s'agit pas d'un aménagement du temps de travail mais d'une modalité d'organisation du travail. L'exercice du télétravail n'a en effet aucune incidence sur le décompte du temps de travail effectif.

A défaut d'accord collectif applicable, le contrat de travail ou son avenant précise les modalités de contrôle du temps de travail.

A ce jour, en dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2020.

Il convient toutefois de noter que en raison de la pandémie, le recours au télétravail a été très fréquemment utilisé en 2020.

Absentéisme

Par souci de cohérence, la définition de l'absentéisme a été simplifiée pour retenir les jours d'absence, que le salarié concerné soit remplacé ou non.

Pour l'année 2020, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 90,50 et le nombre de jours d'absence paternité/maternité s'élève à 146.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Le groupe est convaincu qu'un environnement favorable à l'épanouissement des travailleurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance de l'entreprise.

La qualité du climat social au sein du groupe est le fruit d'un dialogue régulier entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

Ainsi, le groupe reconnaît l'importance des institutions permettant le dialogue social en France comme à l'international.

Le groupe respecte le droit des travailleurs à constituer leurs propres organisations pour faire valoir leurs intérêts et mener des négociations collectives.

Lorsqu'il existe des organisations de représentation du personnel, l'entreprise assure l'accès aux locaux, aux outils nécessaires et aux informations pour leur permettre de jouer leurs rôles.

De plus, Alpha MOS incite à la tenue des réunions de consultation. Des réunions générales d'information trimestrielles sont organisées au cours desquelles les résultats du groupe tant quantitatifs que qualitatifs mais aussi les valeurs du groupe sont présentés à l'ensemble du personnel d'encadrement du groupe.

Le but est de fédérer le personnel autour de valeurs communes et de favoriser la relève collective des défis du groupe.

L'entreprise planifie ainsi :

- Les Informations opérationnelles au niveau du groupe ;
- Une réunion plénière annuelle (« communication meeting ») à destination des managers au siège social d'Alpha MOS au cours de laquelle sont exposés la stratégie et les objectifs du groupe ;

Pour les filiales (Chine et USA), cette même communication est effectuée par Skype.

Les responsables des sites rapportent ensuite à l'ensemble de leur personnel le contenu de cette réunion.

- Une information trimestrielle sur la situation économique du groupe donnée oralement et retransmise par Web conférence au cours de laquelle sont présentées entre autres les valeurs du groupe.
- Des réunions mensuelles téléphoniques réunissant le personnel encadrant de chaque site.

Gestion des ressources humaines au niveau groupe :

- Un tableau d'affichage, illustré de tous les évènements sociaux intervenus au cours du trimestre sur les sites ;
- Une boîte à idée ;
- Une généralisation de la politique d'entretien individuel et de gestion des carrières (une fois par an) permettant une meilleure approche de l'adéquation des postes et conditions de travail aux attentes du personnel ainsi que l'appréciation du bien-être au travail ;
- S'il y a lieu, un recours à des experts extérieurs pour se conformer aux obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes les filiales du groupe.

La Direction générale envisage toujours diverses actions à projeter sur les exercices à venir et notamment la mise en place d'un système de parrainage pour chaque nouveau salarié afin de faciliter son intégration au sein du groupe, le parrain ayant pour rôle de répondre aux interrogations concernant la société et son fonctionnement dans la vie quotidienne.

Un livret d'accueil est également remis aux nouveaux arrivants pour leur permettre de prendre connaissance des usages et pratiques du groupe.

Liberté syndicale et exercice du droit syndical

Alpha MOS s'efforce de faire respecter le principe de la liberté d'association et du droit de négociation collective au sein du groupe, dans le respect des droits locaux applicables, des bases juridiques et des cadres institutionnels en place.

En France l'effectif étant inférieur à cinquante (50) salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise (CE) ni de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mais de membres du Comité Social et Économique (CSE) depuis le 19 mars 2019.

En effet, des représentants du personnel sont présents sur le site français.

Ils sont au nombre d'un (1) représentant Cadre, ainsi qu'un (1) suppléant et un (1) représentant ETAM. Il est organisé, tous les mois, une réunion de travail avec les membres du CSE.

La réunion mensuelle du CSE fait l'objet d'une diffusion générale par email et est disponible en permanence en ligne sur notre bibliothèque de documents.

Bilan des accords collectifs en France

Parité homme / femme : recrutement formation et promotion	2013
13^{ème} mois	2011
Participation	2000
Unité économique et sociale	2000
35 Heures	1999

Œuvres sociales

il n'existe pas d'action en ce sens.

Santé et sécurité au travail

Le groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. D'autant plus qu'avec la crise sanitaire vécue depuis mars 2020, le groupe a pris toutes les mesures possibles et nécessaires pour mettre les salariés en sécurité. Les locaux ont été équipés de produits désinfectants, des masques sont mis à la disposition des salariés, un nombre maximum par zone a été défini et la mise en place du télétravail.

Conditions d'hygiène et sécurité

Le métier et les activités du groupe essentiellement intellectuelles n'exposent pas le personnel d'Alpha MOS à de nombreux risques professionnels et n'appellent pas de conditions d'hygiène et de sécurité particulières.

Les principaux risques professionnels sont :

- Les risques psycho-sociaux,
- Les risques routiers pour les commerciaux,
- Les risques de troubles musculosquelettiques liés à l'ergonomie du plan de travail.
- Les risques de manutention des appareils vendus,
- Les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils
- Les risques de nuisances sonores.

A cet égard, en France, le groupe s'est engagé dans une meilleure gestion des risques psycho-sociaux avec pour objectif de maintenir à un niveau faible les principaux indicateurs de santé et sécurité, notamment le taux d'absentéisme et le nombre d'accidents du travail.

Un des premiers axes d'analyse consiste à mieux appréhender chaque poste de travail et par suite les facteurs générateurs de stress.

Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire.

Un responsable Sécurité est chargé d'assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du groupe sont limités.

Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques.

Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

En France, et eu égard la taille d'Alpha MOS, celle-ci n'était pas dotée d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Depuis la mise en place du Comité Social et Économique, la bonne tenue et le respect des consignes de sécurité doivent être contrôlés par les membres du CSE.

Il est cependant signalé que le document unique sur les risques professionnels fait l'objet d'une révision annuelle. Avec la crise sanitaire vécue depuis mars 2020, le document unique a été revu en intégrant les risques liés à la Covid 19 (effets maladie, isolement, etc.).

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

Enfin, la direction envisage toujours diverses actions à projeter sur les exercices à venir :

- Mettre en place un programme de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin de disposer de collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident.
- Une formation sur la manipulation des extincteurs a eu lieu en septembre 2020 avec une majorité de salarié.

En termes de Médecine du travail, en France les salariés sont soumis à des visites de contrôle obligatoires lors de :

- L'embauche,
- La reprise du travail d'un salarié en congé parental,
- La reprise du travail d'un salarié après un arrêt maladie de plus de trente (30) jours ou après un accident du travail suivi d'un arrêt de travail.

Une surveillance médicale peut être instaurée pour un employé : surveillance classique (visite tous les 2 ou 5 ans selon les postes occupés) ou surveillance renforcée (visite tous les ans).

Par ailleurs, le médecin du travail peut procéder à des visites ponctuelles de l'entreprise, afin de vérifier que les locaux sont sains ou que les positions des salariés au travail sont bonnes.

Une telle visite n'a pas eu lieu lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux du siège en 2017.

Par contre, l'APAVE a été mandatée pour une vérification des mises en conformité des éléments électriques.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Il n'a pas été signé d'accord en ce sens.

Accidents du travail

En 2020, aucun accident du travail n'a été enregistré et déclaré par les sociétés du groupe.

L'impact des accidents du travail est analysé en fonction de taux dits de fréquence (TF) et de gravité (TG) : au sein du groupe Alpha MOS, le TF et le TG sont proches de 0.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2020.

Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les huit (8) conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ont toutes été ratifiées par la France et par des pays dans lesquels Alpha MOS est implanté³.

Pays	Conventions ratifié	Liberté syndicale	Travail forcé	Discrimination	Travail des enfants
CHINE	4	0	0	2	2
FRANCE	8	2	2	2	2
USA	2	0	1	0	1

Formation

Dans le groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne de nombreuses actions ont été menées en ce sens (sécurité laboratoire, administration des ventes, logistique...).

Le groupe Alpha MOS s'est toujours efforcé d'encourager les salariés à consommer leur crédit d'heures.

Cette année n'aura pas permis d'effectuer toutes les formations demandées à cause de la crise sanitaire bien que les formations internes ont la plupart eu lieu. Les demandes de formations externes seront réétudiées en 2021.

Nombre total d'heures de formation

En France, les formations s'articulent en France autour de deux (2) principales notions :

- l'adaptation au poste de travail et le déploiement de compétences internes,
- L'acquisition de compétences liées à l'emploi ou au développement personnel.

Dispensées en interne ou par des organismes de formation externes, les formations sont essentiellement liées à l'activité du groupe très technique et spécifique.

Pour 2020, les actions de formation réalisées en externe portaient principalement :

- sur la formation technique : 2 personnes
- sur la formation légale : 39 personnes

Au total pour 2020, trente-trois (33) personnes ont été formées par des organismes externes.

Il y a eu également des formations en interne, notamment sur le management ; une quinzaine de personnes formées.

Dans le futur, les heures de formation dispensées dans le groupe en interne et non accompagnées d'attestation de présence seront précisées.

Diversité et égalité des chances

³ Source : OIT Données comparatives sur les ratifications

De façon générale, Alpha MOS proscrit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail et s'efforce de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession.

A cette fin, une évaluation de la situation paritaire Hommes/Femmes a été réalisée et n'a pas révélé d'anomalie.

La procédure de l'entretien individuel annuel a été généralisée au sein de chaque société du groupe ; elle permet de recenser et de tracer les échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique en termes, d'évolution professionnelle, de formation et de prétentions salariales entre autres.

Ainsi, la totalité des salariés du site français ont au moins un entretien individuel annuel.

Les offres de postes au sein du groupe sont préalablement annoncées en interne puis publiées soit par l'intermédiaire de cabinets de recrutement ou d'annonces sur des sites électroniques spécialisés.

La sélection des candidats aux entretiens d'embauche est organisée sur la base des diplômes et des parcours professionnels annoncés.

Chaque société du groupe veille à proscrire toute discrimination à l'embauche d'ordre national, racial, social, religieux ou autre.

Cette année, il n'y a pas eu d'incident de discrimination.

Par ailleurs, en France, les salariés sont couverts par une convention collective.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Direction envisage diverses actions à projeter sur les exercices à venir et notamment, l'accompagnement des personnes handicapées en adaptant les bureaux aux besoins de la personne.

Alpha MOS a un (1) travailleur handicapé parmi ses salariés en 2020.

En revanche, en France, l'édition et l'impression de nombreux documents concernant le groupe sont confiés à une société qui emploie plus de 99 % de salariés en situation de handicap.

Main d'œuvre forcée - travail des enfants

L'activité du groupe Alpha MOS et les métiers qui en découlent appellent des connaissances techniques et professionnelles qui exigent du personnel formé et qualifié.

Le recours à de la main d'œuvre forcée ou au travail des enfants est de facto exclu ; les âges minimums d'admission à l'emploi ou au travail de chaque pays sont respectés.

Chaque société du groupe tient un registre du personnel détaillant le nom, la fonction, la date de naissance et la date d'embauche de chaque salarié.

Par ailleurs, la formation et la qualification de chaque employé sont justifiées dans les dossiers du personnel tenus par les ressources humaines.

6.4.2 Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le groupe Alpha MOS ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes.

Toutefois, l'exercice des activités du groupe génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup de matériels et produit de nombreux documents.

Le groupe n'a reçu aucune amende ou sanction liée au non-respect de l'environnement.

L'organisation de la société a évolué pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Positionnement environnemental

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement.

La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

En effet, la qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du groupe.

Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeur de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha MOS sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants.

Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels.

Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques.

Grâce à ces outils innovants, Alpha MOS a été récompensée en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^{ème} Forum national des éco-entreprises 2013.

Le groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2020.

Energie et changement climatique

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur son organisation et ses activités lié au changement climatique et ce, eu égard à ses implantations situées sur des zones à risque non élevé en la matière.

Les consommations d'énergie du site toulousain du groupe (68 % de l'effectif global) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage.

Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siècle.

Des actions de sensibilisation ont été menées depuis l'année 2017 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs.

Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le groupe.

D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Utilisation des sols et Protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha MOS sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage.

Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités.

Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant parfois des solvants.

En effet, 80 % des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha MOS ne sont pas dénaturés ni extraits.

De plus, les consommations d'eau du groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha MOS sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Par ailleurs, près des trois-quarts des employés d'Alpha MOS sont domiciliés en région toulousaine, et donc sans incidence carbone importante.

Dématérialisation des documents

La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement.

Cela permet de diminuer l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression.

La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du groupe concerne les newsletters, les rapports d'activités produits mensuellement par les collaborateurs, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc matériels techniques, informatique, produits...les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés.

Le groupe n'a pas mesuré avec précision l'impact de ses réductions de consommation de papier mais a constaté, à ce jour et notamment lors du changement de siège social en France, l'impact (gain de place, suppression d'imprimantes, diminution des achats et des stocks de papier d'impression).

De même, pour accompagner les clients vers le développement durable, des actions sont conduites en ce sens (formation à distance, téléconférence et formation Web, téléchargement des programmes et remise de clés de protection logicielle..)

Optimisation des déplacements :

Dorénavant, Alpha MOS entend travailler sur trois (3) axes en matière de communication à distance :

- Diminution des déplacements (aériens notamment) par le recours à des systèmes de vidéoconférence et aussi de partage d'applications.

Ces systèmes sont utilisés principalement dans les relations internes au groupe.

- Extension du recours à l'Internet mobile (équipement des nomades avec des smartphones comme moyen de communication mais aussi comme moyen de réduction de la consommation d'énergie (diminution du recours à l'ordinateur portable plus consommateur d'énergie).
- Remplacement de la téléphonie traditionnelle par de la téléphonie sous protocole IP entièrement virtualisée..

Gestion des déchets

La prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité purement intellectuelle n'appelle pas de prévention particulière en matière de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

En ce qui concerne les rejets dans l'air, l'entreprise possède un parc auto et de nombreux déplacements en avion sont effectués durant l'année.

Les activités du groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets.

Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés.

Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Alpha MOS s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse.

Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité.

En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure.

Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

Depuis 2016, la société a contracté avec un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels.

Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipages Électriques et Électroniques).

Une déclaration des déchets est faite chaque début d'année.

Il y a eu une sensibilisation faite auprès des salariés concernant le gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

Depuis fin 2017, il a été mis en place des containers pour le recyclage du papier afin de répondre aux nouvelles obligations de 2018, mais aussi des containers pour les capsules de café (biodégradables) et pour les bouteilles plastiques et cannettes auprès d'une société de tri locale.

Gestion des moyens techniques

Un des principes majeurs, mis en œuvre depuis plusieurs années, a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents.

L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du groupe.

Seul le matériel obsolète ou n'ayant plus un fonctionnement optimal est remplacé.

Pour une meilleure gestion, le matériel ne servant plus est donné au personnel, aux écoles ou à des associations.

Gestion des Sous-traitance et fournisseurs

La politique du groupe est de développer des relations équilibrées et pérennes avec ses fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

Dans ce cadre, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha MOS génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

En effet, le produit « Héraclès » faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France et l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français qui assemblent des petits éléments et envoient à notre groupe des grands ensembles.

Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse.

Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des États-Unis et du Japon.

Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha MOS selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français, de proximité donc, est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes.

La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux.

En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

Utilisation durable des ressources

Alpha MOS est peu concerné par les questions de consommation d'eau.

Les bureaux sont loués dans la majorité des pays et l'évaluation précise des consommations d'eau et d'électricité est une donnée difficilement accessible car dépendante des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs.

Cependant, Alpha MOS s'engage à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers.

Plus généralement, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont faites auprès des employés par l'envoi de message électronique.

La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Ce point a déjà été évoqué dans les paragraphes précédents.

L'enjeu sur la sécurité des consommateurs.

Compte tenu des produits commercialisés à ce jour, ce point n'est pas significatif.

La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Le groupe n'a pas encore collecté l'information en termes de consommation électrique des bâtiments occupés et en particulier des salles serveurs.

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le dialogue avec les parties prenantes est primordial pour le groupe Alpha MOS car il permet d'affiner la stratégie du groupe en matière Responsabilité sociétale et environnementale.

La société doit encore réfléchir aux outils d'analyse à mettre en place en la matière.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Alpha MOS accueille des stagiaires et des personnes en contrat de professionnalisation.

Ce type de contrat comporte une période de formation et une période en entreprise qui permettent d'acquérir une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail.

Au niveau des associations professionnelles, Alpha MOS ne fait pas partie d'un club d'entreprises ou d'un syndicat patronal.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2020.

6.4.3 Loyauté des pratiques

Pour Alpha MOS, une conduite éthique et transparente et une concurrence loyale sont des conditions essentielles à toute bonne relation entre le groupe et les parties prenantes.

Pour se faire, la direction générale a mis en place les actions suivantes :

- la politique de transfert de prix qui régit les conditions commerciales et tarifaires entre les sociétés du groupe est régulièrement revue entre les Parties.
- les sites font l'objet d'une évaluation des risques de corruption non formalisée mais qui se traduit par des gestions bancaires internes différenciées au niveau de chaque filiale.
- Pour le personnel ayant accès à des informations privilégiées pouvant avoir des répercussions sur le cours de l'action, un engagement est signé par écrit de non divulgation des informations et de connaissance des obligations de marché et pénalités associées à leur non-respect,

A cet effet, le groupe prévoit de poursuivre les actions lancées précédemment (animation du groupe de travail, reporting mensuel).



Si une erreur matérielle est incluse dans le présent rapport, nous vous prions de nous en excuser et de porter celle-ci à notre connaissance pour modification avant la tenue de notre assemblée.

Le Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Nous espérons que celles qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos.

Fait à Paris,

Le 28 avril 2021,

Le Conseil d'Administration

6.4.4 Tableau des cinq derniers exercices

Alpha MOS SA
TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS
EXERCICES (En euros)

Date d'arrêté	31/12/2016 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2020 12 mois
Capital social (en euros)	6 697 095	6 697 095	9 358 091	1 695 636	1 695 636
Nombre d'actions ordinaires	33 485 475	33 485 475	46 790 453	8 478 181	8 478 181
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires H.T	4 834 331	3 515 638	3 097 294	4 129 347	3 320 856
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 436 039	- 3 177 108	- 3 050 281	- 948 881	- 2 063 840
Impôt sur les bénéfices	262 849	360 366	363 701	287 386	157 485
Participation des salariés due au titre l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 164 762	- 2 199 465	- 6 183 491	- 3 258 720	- 3 321 374
Résultat distribué	-	-	-	-	-
DONNEES PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-0,01	-0,09	-0,07	-0,09	-0,24
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	0,00	-0,07	-0,13	-0,38	-0,39
Dividende attribué	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	34	33	36	34	34
Montant de la masse salariale	2 037 751	1 579 886	1 765 818	1 712 051	1 590 288
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	613 808	629 121	768 650	799 165	720 546



07. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

Chers actionnaires,

Nous vous présentons, ci-après, le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise.

Ce rapport est établi conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2.

9.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'Administration.

9.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Caractéristiques attachées aux administrateurs

Nominations

La Société est administrée par un Conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux (2) Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Durée

La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'Administrateur personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) années, l'année étant la période qui sépare deux Assemblées Générales Ordinaires Annuelles consécutives.

Le mandat d'un Administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Actions de fonction

Pendant la durée de son mandat, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

Nombre d'administrateurs

En application de l'article 15 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Administrateur salarié

Un salarié de la société peut être nommé Administrateur.

Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif.

Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des Administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction.

Age limite des administrateurs

Le nombre des Administrateurs qui sont âgés de plus de quatre-vingts (80) ans ne peut excéder le tiers (1/3) des Administrateurs en fonction.

Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'Administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires la plus proche.

Administrateur indépendant

Concernant la notion d'Administrateur indépendant, la Société a retenu les critères d'indépendance précisés par le Code Middlednext à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux (2) dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Modifications, au cours de l'exercice 2020, de la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas subi de modification dans sa composition au cours de l'exercice.

Composition actuelle du Conseil d'administration

A ce jour, la gouvernance de la Société est composée des membres suivants nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de six (6) ans :

Nom, Prénom	Fonction	Date de nomination	Commentaire	Fin du mandat⁴
SAMAMA Laurent	Président du CA	CA du 26/06/2017	Renouvelé le 10/10/2017	A reconduire
SAMAMA Laurent	Administrateur	AGO du 28/10/2016		Comptes clos le 31/12/2021
LEFEVRE Catherine	Administrateur	AGO du 12/06/2019	Indépendant	Comptes clos le 31/12/2025
BOURGOIN Brigitte	Administrateur	AGO du 12/06/2019	Indépendant	Comptes clos le 31/12/2025
AMBROSIA INVESTMENTS, représentant permanent : Adrien TARDY	Administrateur	CA du 26/06/2017	Ratifiée le 29/09/2017	Comptes clos le 31/12/2020
PIQUEMAL Pascale	Administrateur	AGO du 29/09/2017	Indépendant	Comptes clos le 31/12/2022

⁴ Membres indépendants au sens du code Middlednext

Présentation des administrateurs

Monsieur Laurent SAMAMA

Monsieur Laurent SAMAMA est associé (« Partner ») de JOLT CAPITAL depuis 2015 et, à ce titre, administrateur de la société singapourienne Eyeota et de la société suisse Jolt Holding.

Diplômé de Telecom ParisTech, Laurent SAMAMA a plus de vingt-cinq ans d'expérience dans les technologies numériques et électroniques.

Après avoir développé plusieurs réseaux mobiles pour Orange à l'international, il a rejoint le groupe Nokia au sein duquel il a successivement dirigé la filiale française, une unité de R&D dans la Silicon Valley, puis l'activité « mobile banking » pour le monde.

Il s'est ensuite employé au développement commercial et international de PME technologiques françaises : DxO Labs dans le traitement de l'image, Coronis Systems dans les objets connectés, Varioptic dans les capteurs optiques embarqués.

Il a aussi dirigé la filiale française du groupe japonais NEC, dont il a étendu l'activité au « cloud » et à la robotique.

Il a enfin créé la société BlueWatt pour développer des projets énergétiques responsables en France : toitures solaires, efficacité énergétique et Smart Grid.

Laurent SAMAMA est un ancien lauréat du Prix des Technologies Numériques.

Madame Catherine ROLLIN, épouse LEFEVRE

Madame Catherine LEFEVRE est Ingénieure diplômée de l'École Nationale de l'Aviation Civile et diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Elle a une expertise dans les secteurs de l'hospitality, du transport aérien et de l'agro-industrie. Après avoir occupé des fonctions dans le secteur bancaire et été directeur financier et secrétaire générale de PME/ETI, elle a été consultante indépendante en stratégie opérationnelle.

Madame Catherine LEFEVRE est administrateur indépendant et présidente du comité d'orientation stratégique au sein du conseil d'administration d'Alpha MOS.

Madame Brigitte CASTAGNET, épouse BOURGOIN

Madame Brigitte BOURGOIN est ingénieure diplômée Telecom ParisTech.

Elle a des compétences dans les domaines Telecom / Digital / International. Elle a dirigé la création, le développement et la gestion d'opérateurs de réseaux et services mobiles à l'international.

Elle a été vice-présidente exécutive et directrice internationale d'Orange plc et PDG de FTMI.

Elle a coprésidé le comité de déontologie du groupe Orange; elle est chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite.

Madame Brigitte BOURGOIN est administrateur indépendant et Présidente du comité des nominations et rémunérations au sein du conseil d'administration d'Alpha MOS.

Monsieur Adrien TARDY, représentant permanent d'AMBROSIA INVESTMENTS SARL

Avant de rejoindre AMBROSIA Investments, Adrien TARDY a démarré sa carrière au sein du groupe Louis Dreyfus en 2000.

Entre 2000 et 2005, Adrien TARDY a occupé différentes fonctions de business development et corporate development dans l'industrie des télécommunications au sein de Louis Dreyfus Communications/Neuf Cegetel.

En 2005, Adrien TARDY fut membre du cabinet du PDG du groupe Louis Dreyfus avant de devenir responsable mondial des fusions et acquisitions de Louis Dreyfus Company (« LDC » - activité historique du groupe Louis Dreyfus active mondialement dans le négoce et la transformation de matières premières agricoles).

Il devint ensuite responsable mondial de la stratégie et du corporate finance de Louis Dreyfus Company puis directeur financier de la région Europe et Mer Noire.

Adrien TARDY fut également vice-président du conseil d'administration de Biosev SA (filiale brésilienne cotée de LDC et active dans la production et transformation de sucre de canne).

Adrien TARDY est diplômé de l'ESSEC Paris.

Madame Pascale PIQUEMAL

Madame Pascale PIQUEMAL est consultante indépendante en organisation financière et contrôle de gestion depuis 2017.

Après quelques années en audit chez PwC, Pascale PIQUEMAL a rejoint le groupe Louis Dreyfus en 2000 en tant que Responsable Consolidation.

Elle a ensuite évolué au sein de la fonction financière de Louis Dreyfus Company et a dirigé les fonctions de comptabilité et de contrôle de gestion jusqu'en 2017.

Pascale PIQUEMAL est diplômée de HEC Paris et titulaire d'un Bachelor of Science en informatique de l'Université du Mississippi.

Nota bene

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure au § 9.4 du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

9.1.2 Assiduité aux réunions du Conseil d'Administration

En 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni neuf (9) fois, avec un taux d'assiduité de 100 % en moyenne.

Date	Tenue	Ordre du jour principal
12-févr-20	Réunion physique	business plan
19-mars-20	Conférence téléphonique	avance en compte courant
09-avr-20	Conférence téléphonique	rem DG et allocation SO
10-avr-20	Conférence téléphonique	continuité d'exploitation
15-mai-20	Conférence téléphonique	comptes 2019: revue des conventions, convocation AG
19-juin-20	Conférence téléphonique	préparation AG huis clos
31-juil-20	Conférence téléphonique	stratégie; réorganisationBSI
25-sept-20	Conférence téléphonique	comptes semestriels, avance en compte courant, DG BSI
15-déc-20	Conférence téléphonique	budget 2021

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent, en effet, se dérouler physiquement ou par conférence téléphonique.

9.1.3 Activités du Conseil d'Administration depuis la clôture

En 2021, à la date de ce rapport le Conseil d'Administration s'est réuni trois (3) fois, avec un taux d'assiduité de 100 % en moyenne.

Date	Tenue	Ordre du jour principal
10/01/2021	Réunion téléphonique	Approbation budget
09/04/2021	Réunion téléphonique	Avance en compte courant, rémunération DG, Stock option
28/04/2020	Réunion téléphonique	Arrêté des comptes 2020, convocation de l'AG

9.1.4 Points sur les comités du Conseil d'Administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'Administration bénéficie des prestations d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et des nominations, et d'un Comité d'Orientation Stratégique.

Ces Comités agissent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration, ils sont force de propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Les missions et le mode de fonctionnement desdits Comités sont présentés dans le Règlement intérieur, lequel a été amendé à cet effet, par décision du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2018.

En effet, le Conseil d'Administration a fixé par son Règlement le domaine de compétence de chaque Comité, ses attributions et sa composition ; il a désigné le Président et les membres de chaque Comité.

Les membres des Comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visioconférences.

Le Comité d'audit est animé par sa Présidente Madame Pascale PIQUEMAL, Administrateur indépendant.

Le Comité de rémunération est animé par sa Présidente Madame Brigitte BOURGOIN, Administrateur indépendant.

Le Comité d'Orientation Stratégique est animé par sa Présidente, Madame Catherine LEFEVRE, Administrateur indépendant.

Comité d'audit

Composition

Il est composé de deux (2) administrateurs :

- Madame Pascale PIQUEMAL, administrateur indépendant et qui préside celui-ci,
- Monsieur Adrien TARDY, administrateur,

Madame PIQUEMAL est administrateur indépendant ayant une expérience importante et des compétences avérées en matière financière et comptable.

Concernant le rapport complémentaire des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 comme celui en cours, les échanges entre les membres du comité d'audit et les commissaires aux comptes se dérouleront en amont de la remise du rapport, dès son établissement.

Chaque année seront communiquées les informations sur le nombre de réunions et le taux de présence à ces dernières.

Missions

Le comité a pour objectif principal d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il agit sous la responsabilité collective des membres du Conseil.

Le comité ne dessaisit pas le Conseil de son pouvoir de décision mais lui reporte et lui rend compte.

Il ne se substitue pas non plus aux prérogatives des dirigeants.

Sans préjudice des compétences du Conseil et de la direction, le comité est notamment chargé des missions suivantes :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- mettre à jour la cartographie des risques concernant les points précédents qui est revue et approuvée une fois par an par le Conseil,
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou en cas de proposition de renouvellement de leur mandat,
- suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission et tenir compte des conclusions du Haut conseil du commissariat consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation,
- s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des critères d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation,
- approuver préalablement la fourniture des « Services Autres que la Certifications des Comptes » (SACC) par les commissaires aux comptes précision faite que le montant total de ces services sur un exercice ne pourra être supérieur à 70% de la moyenne du montant des honoraires facturés des commissaires aux comptes au cours des trois derniers exercices au titre des travaux de certification des comptes,
- rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée. Il rend également compte des résultats de la mission de certification

des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle joué dans ce processus.

Le comité d'audit s'est assuré de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il sera indiqué chaque année dans le présent rapport si le Conseil a suivi les recommandations du comité d'audit.

Le comité d'audit a la possibilité, si les conditions et l'actualité le justifient, de recourir à des formations particulières et à des experts.

Ces recours devront néanmoins être préalablement approuvés par le Conseil.

Le comité d'audit peut à tout moment et quand il en ressent le besoin entendre les commissaires aux comptes mais aussi l'ensemble des métiers du chiffre du groupe.

Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil.

Il se réunit au moins deux (2) fois par an et en principe avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour comporte l'arrêté des comptes semestriel et annuel.

Le Président du Comité d'audit ou, en son absence, le Président du Conseil, fixe l'ordre du jour de ses réunions.

Il dirige les débats et organise le vote des délibérations soumises au Comité d'audit.

La présence de la moitié au moins des membres du Comité d'audit est nécessaire pour la validité des réunions, étant précisé qu'il est tenu compte des membres représentés pour le calcul du quorum.

Les avis du Comité d'audit sont adoptés à la majorité simple des membres présents ou représentés et le Comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil.

Travaux du Comité d'audit en 2020

Le comité d'audit s'est réuni trois (3) fois en 2020.

Date	Tenue	Ordre du jour principal
24/03/2020	Téléphonique	Arrêté des comptes annuels 2019
17/09/2020	Téléphonique	Arrêté des comptes semestriels 2020
11/12/2020	Téléphonique	Echanges sur les points clefs des comptes annuels

Depuis la clôture, le Comité s'est réuni une (1) fois, avec un taux d'assiduité de 100 % en moyenne.

Date	Tenue	Ordre du jour principal
12/04/2021	Téléphonique	Arrêté des comptes annuels 2020

Il s'est réuni, préalablement au Conseil d'arrêté des comptes, réunion à l'occasion de laquelle les commissaires aux comptes lui ont remis leur rapport complémentaire au rapport général et ont eu des échanges nourris avec lui.

Comité des Rémunérations et des Nominations

Composition

Il est composé de trois (3) administrateurs :

- Madame Brigitte BOURGOIN, administrateur indépendant et qui préside celui-ci.
- Monsieur Adrien TARDY, administrateur
- Monsieur Laurent SAMAMA, administrateur et Président du Conseil d'administration.

Il ne comprend aucun dirigeant mandataire social.

Toutefois, le Directeur Général est consulté par le Comité des Rémunérations et des Nominations sur les sujets des nominations et des plans de succession.

La composition de ce Comité, présidé par un Administrateur indépendant, ainsi que les échanges qui

ont lieu entre cet Administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'Administration, assurent la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la société.

Si, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, le Président du Conseil est généralement associé aux travaux du Comité pour ce qui concerne les questions relatives à la nomination des mandataires sociaux, il est signalé ici que le Président du Conseil est membre dudit comité.

Missions

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a pour rôle de placer le Conseil d'Administration dans les meilleures conditions pour déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux.

Par ailleurs, il est aussi en charge de faire des recommandations au Conseil sur la composition des instances dirigeantes, la nomination de nouveaux Administrateurs, le renouvellement des mandats arrivant à échéance, et la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Ainsi, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé de :

- examiner toute candidature à la nomination à un poste du Conseil ou à un mandat de Directeur Général, de Directeur Général Délégué, rechercher ou apprécier les candidats possibles, formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil en tenant compte notamment de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de l'évolution de l'actionnariat de la société,
- apprécier l'opportunité des renouvellements de mandats, au regard notamment, s'agissant des administrateurs, de leur assiduité aux réunions de gouvernance et de leur contribution effective aux travaux du Conseil et des Comités,
- superviser l'établissement de plans de succession des dirigeants mandataires sociaux,
- proposer la nomination ou le renouvellement du Président du Comité d'Audit,
- proposer le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale,
- formuler des propositions quant à la rémunération du Président, du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des autres membres de l'équipe de direction (montant des rémunérations fixes et définition des règles de taxation des rémunérations variables, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux et avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise et en contrôlant l'application annuelle de ces règles),
- émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le Conseil en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce,
- faire le cas échéant des propositions au Conseil quant aux programmes de stock-options, d'attribution gratuite d'actions, et aux règlements et à l'attribution de celles-ci,
- donner un avis au Conseil sur la qualification des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance mis en œuvre par la société,
- faire des recommandations relatives aux conditions financières de cessation des mandats sociaux.

Le Comité s'attache de même à étudier les systèmes de retraite des dirigeants et des salariés de la société, la fiscalité attachée aux différents modes de rémunération, ainsi que son évolution, et la succession potentielle des différents mandataires sociaux.

Fonctionnement

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil.

Il se réunit au moins deux (2) fois par an et en principe avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour comporte la prise d'une décision entrant dans le domaine d'attribution assigné au Comité des Rémunérations et des Nominations par le Conseil.

Le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, ou, en son absence, le Président du Conseil, fixe l'ordre du jour des réunions dudit Comité.

Il dirige les débats et organise le vote des délibérations soumises au Comité des Rémunérations et des Nominations.

La présence de la moitié au moins des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations est nécessaire pour la validité des réunions, étant précisé qu'il est tenu compte des membres représentés pour le calcul du quorum.

Les avis du Comité des Rémunérations et des Nominations sont adoptés à la majorité simple des membres présents ou représentés et le Comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil.

Travaux du Comité des Rémunérations et des Nominations en 2020

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni trois (3) fois, avec un taux de participation des membres de 100 %.

Au cours des séances 2019, le Comité des Rémunérations et des Nominations a notamment examiné les sujets suivants :

Date	Tenue	Ordre du jour principal
13 février 2020	téléphone	Allocation d'option ; rémunération DG
23 mars 2020	téléphone	Allocation d'options, rémunération DG
22 décembre 2020	téléphone	Rémunération dirigeants ; parité homme femme

Depuis la clôture, le Comité s'est réuni une (1) fois, avec un taux d'assiduité de 100 % en moyenne.

Date	Tenue	Ordre du jour principal
3 mars 2021	Téléphone	Rémunération des dirigeants

Comité Stratégique

Création lors du CA du 27 juin 2019

Composition et Nomination

Le Comité d'Orientation Stratégique est composé d'au moins trois Administrateurs, y compris le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Le Conseil d'administration procède à la nomination des membres et du Président du Comité Stratégique qu'il a institué. Le Conseil pourra librement décider de respecter un délai de carence entre la date à laquelle un Administrateur est nommé pour la première fois au Conseil d'administration et sa nomination au sein du Comité Stratégique, ceci notamment afin de laisser le temps à ce nouvel Administrateur de s'adapter, de comprendre le fonctionnement de la Société et les enjeux de son activité. Les membres du Comité d'Orientation Stratégique assument les mêmes responsabilités, civile et pénale, que celles des autres Administrateurs. Tout membre du Comité d'Orientation Stratégique peut, à tout moment, faire part au Président du Conseil d'administration de tout aspect de la mission du Comité d'Orientation Stratégique dont il estime opportun que le Conseil ait connaissance. Le Président du Comité peut inviter tous ou certains Administrateurs non-membres du Comité à assister aux réunions au cours desquelles les axes et initiatives de développement stratégique sont discutés avec la Direction Générale et les cadres dirigeants.

La durée du mandat des membres du Comité d'Orientation Stratégique coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier. Le Conseil peut révoquer ad nutum chacun des membres d'un Comité, sans qu'il soit besoin de justifier d'une telle révocation.

Au cours de l'exercice 2019, Il est composé de trois (3) administrateurs et du directeur général de l'entreprise :

- Madame Catherine LEFEVRE, administrateur indépendant et qui préside celui-ci.
- Monsieur Adrien TARDY, administrateur
- Monsieur Laurent SAMAMA, administrateur et Président du Conseil d'administration.
- Monsieur Pierre SBABO, Directeur Général

La composition de ce Comité, présidé par un Administrateur indépendant, ainsi que les échanges qui ont lieu entre cet Administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'Administration, assurent la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la société.

Missions

La mission du Comité d'Orientation Stratégique consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du Conseil d'administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Le Comité d'Orientation Stratégique n'a aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations qu'il soumet au Conseil d'administration ne lient en aucune façon ce dernier.

Le Comité d'Orientation Stratégique exerce son activité sous la responsabilité du Conseil d'Administration et dans la limite de ses pouvoirs. Il rend ainsi compte régulièrement de sa mission au Conseil.

Le rapport annuel pourra comporter un exposé des travaux du Comité d'Orientation Stratégique au cours de l'exercice écoulé.

Ainsi, le Comité d'Orientation Stratégique est chargé de :

- la revue du Business Plan sur 3 et 5ans proposé par le Directeur Général
- les axes de développement, en particulier en termes de définition de l'offre produits et services, que de cibles clients et de stratégie de distribution et commercialisation.
- les stratégies financières et le respect des grands équilibres financiers ;
- les opportunités de croissance externe ;
- les opportunités de désinvestissements ;
- les éventuelles possibilités de diversification ;
- les accords stratégiques et les opérations importantes hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- et plus généralement, toute option jugée essentielle pour l'avenir de la Société.

Fonctionnement

Le Comité d'Orientation Stratégique se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil.

Il se réunit au moins deux (2) fois par an et en principe avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour comporte la prise d'une décision entrant dans le domaine d'attribution assigné au Comité d'Orientation Stratégique par le Conseil.

Le Président du Comité d'Orientation Stratégique, ou, en son absence, le Président du Conseil, fixe l'ordre du jour des réunions dudit Comité.

Il dirige les débats et organise le vote des délibérations soumises au Comité d'Orientation Stratégique.

La présence de la moitié au moins des membres du Comité d'Orientation Stratégique est nécessaire pour la validité des réunions, étant précisé qu'il est tenu compte des membres représentés pour le calcul du quorum.

Les avis du Comité d'Orientation Stratégique sont adoptés à la majorité simple des membres présents ou représentés et le Comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil.

Travaux du Comité d'Orientation Stratégique en 2020

Le Comité d'Orientation Stratégique s'est réuni cinq (5) fois en 2020 ;

Date	Tenue	Ordre du jour principal
17 janvier 2020	Visio Conférence	Plan stratégique
20 mars 2020	Visio Conférence	Plan stratégique
18 juin 2020	Visio Conférence	Activités Food et Med et BP associés
28 juillet 2020	Visio Conférence	Elargissement de l'offre produit
14 décembre 2020	Visio Conférence	Plan stratégique et budget

Depuis la clôture, le Comité s'est réuni trois (3) fois..

Date	Tenue	Ordre du jour principal
14 janvier 2021	Visio Conférence	plan stratégique
26 janvier 2021	Visio Conférence	Budget
16 février 2021	Visio Conférence	Partenariats stratégiques

9.1.5 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Alpha MOS est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C).

Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins trois (3) jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour.

Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

Débats des membres du conseil

Lors de la tenue de la réunion, le Président effectue, notamment, une présentation de l'activité.

Une large place est laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer.

Établissement du procès-verbal de la réunion

Le projet est transmis avec le dossier préparatoire du Conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Réunions de travail

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Délibérations

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la Société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société dans le cadre de la stratégie définie (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),

- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la Société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

Le Conseil a mis en place récemment trois (3) comités spécialisés (comité d'audit, comité des rémunérations et des nominations et comité d'orientation stratégique) dont le rôle est précisé ci-dessus.

Travaux du conseil sur l'arrêté des comptes

Après examen par le Comité d'audit, le Conseil d'Administration arrête les comptes individuels d'Alpha MOS et les comptes consolidés du groupe Alpha MOS sur une base semestrielle au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Ses membres ont la possibilité d'entendre les Commissaires aux comptes.

Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) sont terminés en général à la fin janvier (pour les états annuels) et à la fin août (pour les semestriels).

Ils sont préparés par la direction financière et font l'objet d'une première validation, s'il en existe, par le ou les deux (2) administrateurs ayant un rôle opérationnel dans le groupe.

Ces comptes sont ensuite remis :

- D'une part, aux administrateurs, en même temps que la convocation pour le Conseil d'arrêté des comptes à laquelle ils sont, le plus souvent, joints.

Ils disposent alors d'un délai de plusieurs jours pour poser les questions nécessaires à la direction financière.

Les membres du comité d'audit peuvent par ailleurs entendre les commissaires aux comptes ou la direction financière.

- D'autre part, aux commissaires aux comptes qui achèvent leurs travaux de contrôle.

À l'issue des travaux de vérification des commissaires aux comptes, une réunion de synthèse est organisée avec un (1) administrateur au moins, le Directeur-général, le Directeur financier du groupe et les commissaires aux comptes. Ces derniers font part de leurs observations et, le cas échéant, d'éventuels ajustements demandés.

Ces points font l'objet d'une discussion et, en accord avec les commissaires aux comptes, les comptes sont ensuite présentés au Conseil d'Administration.

Préalablement au Conseil, les commissaires aux comptes remettent leur rapport complémentaire au comité d'audit.

Les commissaires aux comptes rendent compte à cette occasion au comité d'audit de l'étendue et des conclusions de leurs missions ainsi que de leurs remarques.

Le comité d'audit peut alors demander aux commissaires aux comptes d'échanger plus avant sur une question essentielle abordée dans le rapport.

L'objectif du rapport complémentaire est de renforcer la valeur du contrôle légal des comptes en améliorant la communication entre les commissaires aux comptes et les membres du comité d'audit.

Lors du Conseil, le comité d'audit présente aux autres administrateurs les conclusions de ses missions et en premier lieu le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le cas échéant, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus et améliorer la revue des travaux de contrôle interne.

Sont ensuite présentés au Conseil :

- les principes et méthodes comptables utilisés,
- les principales options comptables retenues,

- les impacts des changements éventuels de méthode,
- les variations du périmètre de consolidation,
- les principales données chiffrées (formation du résultat, présentation du bilan et de la situation financière).

Puis les comptes (annuels, semestriels et consolidés selon le cas) sont arrêtés par le Conseil d'Administration, les comptes annuels et consolidés étant ensuite présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Travaux du conseil sur les comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Comité d'audit et en Conseil ainsi que d'un arrêté par ses membres, ce en amont de la communication au Marché.

Cette séance est généralement précédée de réunions téléphoniques entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

Travaux du conseil sur les communiqués de presse et autres communications

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration.

Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

9.1.6 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Alpha MOS s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 14 décembre 2016.

Les travaux du Conseil d'Administration s'organisent autour d'un Règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil d'Administration et les Administrateurs s'astreignent.

Le Règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration dans l'intérêt de la Société et de tous les actionnaires.

Le Règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et des règlements ainsi que de son propre fonctionnement.

9.1.7 Évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration envisage les voies de progrès toujours possibles et prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles.

Cette évaluation s'effectue dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration a estimé que la qualité des réunions continue de s'améliorer.

Il mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du groupe et il prend les décisions correspondantes.

Le Conseil d'Administration a mis en place et communique aux Administrateurs en début d'exercice, un calendrier des séances et des ordres du jour associés prévisionnels sur les douze (12) mois à venir.

Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire les mises à jour du Règlement intérieur et de ceux des Comités qui n'ont pu être traitées sur l'exercice passé et parallèlement de travailler la Charte éthique au niveau des sociétés du groupe.

9.2 Parité homme/femme.

Au 31 décembre 2019, sur un total de cinq (5) Administrateurs, trois (3) femmes siègent au Conseil d'Administration de la Société Alpha MOS SA, soit une proportion de 60 %.

De plus, les Comités d'Audit, de Rémunération et d'Orientation Stratégique, composés pour chacun de trois (3) membres, comptent chacun une (1) femme.

9.3 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

Il est rappelé que, lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2017, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale.

La Direction Générale de la Société est exercée par un Directeur Général, Monsieur Pierre SBABO ; celui-ci, non membre du Conseil d'Administration, a été nommé le 15 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Hervé MARTIN, démissionnaire à compter du 21 octobre 2019.

Elle est dissociée des fonctions de Président du Conseil d'Administration qui sont exercées par Monsieur Laurent SAMAMA.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

9.4 Liste des mandats.

9.4.1 Administrateurs en fonction à ce jour.

Nom :	Laurent SAMAMA
Mandat actuel :	Administrateur (et Président du Conseil d'Administration depuis le 26 juin 2017 renouvelé le 10 octobre 2017)
Adresse professionnelle :	Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejont des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse.
Date de première nomination :	AGO du 28 octobre 2016
Date d'échéance du mandat :	Administrateur : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Président du Conseil d'Administration : Prochaine Assemblée Générale
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>À l'étranger :</u> ✓ Administrateur de EYEOTA (Singapour) ✓ Administrateur de JOLT HOLDING SA (Suisse)
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de COMMPROVE (Irlande) Président de BLUEWATT SAS (France)

Nom :	LEFEVRE Catherine
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejont des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse.
Date de première nomination :	AGO du 12 juin 2019
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Président de MH at Work Directeur Général de LADV SAS
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	PIERRE PROPERTIES HOTELS AGRATEAM

Nom :	BOURGOIN Brigitte
Mandat actuel :	Administrateur

Adresse professionnelle :	Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse.
Date de première nomination :	AGO du 12 juin 2019
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Administratrice de l'Association Vision du Monde
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Néant

Nom :	AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl représenté par Adrien TARDY
Mandat actuel :	Administrateur depuis le 26 juin 2017
Adresse professionnelle :	Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse.
Date de première nomination :	Coopté lors du CA du 26 juin 2017 et ratifié lors de l'AGO du 29 septembre 2017
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Vice-Président du conseil d'administration de BIOSEY (Brésil)

Nom :	Pascale PIQUEMAL
Mandat actuel :	Administrateur depuis le 29 septembre 2017
Adresse professionnelle :	Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31 500 Toulouse.
Date de première nomination :	AGO 29 septembre 2017
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Membre du comité directeur et secrétaire général de l'association Le Stade Français Gérante de la société EDISPORT SARL Membre des comités de direction du Comité de Paris et de la Ligue Ile de France de tennis
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Néant

9.4.2 Administrateurs n'étant plus en fonction à ce jour.

Néant.

9.5 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document de référence, au cours des cinq (5) dernières années, aucun des administrateurs en fonction ni le Directeur Général :

- n'a été condamné pour fraude,

- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

9.6 Conflit d'intérêts au niveau des organes de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance du groupe, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres des organes d'administration et de direction générale du groupe et leurs intérêts privés.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détiennent de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'Administration ou le Directeur Général aurait été désigné en tant qu'administrateur.

Néanmoins les principaux actionnaires à la date du présent rapport à savoir JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM Sarl qui détiennent chacun individuellement 46,06 % du capital et 46,06 % des droits de vote pour AMBROSIA INVESTMENTS AM et 46,06 % pour JOLT d'une part et ensemble 92,12 % du capital social et 92,12 % des droits de vote via le concert constitué de JOLT CAPITAL et d'AMBROSIA INVESTMENTS AM ont chacun un représentant au sein du conseil d'administration de la Société.

Par ailleurs, Monsieur Laurent SAMAMA représentant de JOLT CAPITAL est également Président du Conseil d'administration.

La Société se réfère, aux recommandations de gouvernement d'entreprise existantes en France, et notamment au Code de Gouvernance MiddleNext de septembre 2016.

Notamment, le Conseil d'Administration composé de cinq (5) membres à ce jour dispose de trois (3) membres indépendants au sens du code Middlenext.

Par ailleurs, il est rappelé que :

- L'ancien Directeur Général (non membre du Conseil d'Administration) a démissionné le 21 octobre 2019 avec une prise d'effet au 15 janvier 2020.
- Un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'Administration) disposant d'une connaissance du secteur a été nommé le 15 janvier 2020.

9.7 Conseil d'Administration et conventions.

De nouvelles conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix (10 %) pour cent d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ont été conclues au cours de l'exercice 2020.

Celles-ci sont listées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (§ 8).

9.8 Tableau récapitulatif des délégations au conseil d'Administration

Les délégations de pouvoirs et de compétence, en cours de validité au titre de l'exercice 2020, suivantes ont été données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration :

Nature de la Délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
-------------------------	---------------	------------------------------------	-------------------------	---	--	---

Autorisation de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital en numéraire (L.225-129-6 al2 du C.Commerce et L.3332-18 du C.Travail)	26/08/2016	26/08/2020	6.697 €	-	-	6.697 €
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux (L.225-180 C.Commerce)	26/06/2018	26/06/2021	12% du capital social	CA du 18/09/2018	-	5 % du capital social 7 % consommé
Autorisation d'annuler tout ou partie des actions acquises par la Société (L.225-209 C.commerce)	26/06/2018	26/06/2020	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation de réduire le capital social d'un montant de 9.358.090,60 euros à zéro motivée par des pertes antérieures par annulation de 46.790.453 actions ordinaires sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital. (L.225-204 C. commerce)	12/06/2019	12/08/2021	-	-	Réalisée	-
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires). (L.225-129 et L.225-132 C.commerce)	12/06/2019	12/08/21	3.500.000 €	-	Réalisée partiellement	-
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription. (L.225-129, L.225-129-2, L.225-135-1, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 C.commerce)	12/06/2019					-
Autorisation de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance. (L.225-129, L.225-129-2, L.225-130 et L.228-92 et L.228-93 C.commerce)	12/06/2019	12/08/21	30.000.000 €			-
Autorisation de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des	12/06/2019	12/08/21	30.000.000 €			-

actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par offre au public. (L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 L.225-148 et L.228-91 C.commerce)						
Autorisation de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an. (L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-91 C.commerce)	12/06/2019	12/08/21	30.000.000 €			-
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale.	12/06/2019	12/08/21	10 % du capital social			-
Autorisation de décider l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires. (L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, et L.225-138, L.228-92 et L.228-93 C.commerce)	12/06/2019	12/12/2020	30.000.000 €			-
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	12/06/2019	12/08/2021	30.000.000 €			-

(L.225-129, L.225-129-2, et L.225-130 C.commerce)						
Autorisation d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas.	12/06/2019	dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale				caduque
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. (L.225-129, L.225-147 C.commerce)	12/06/2019	12/08/2021	10 % du capital social			-
Autorisation de réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions. (L.225-209 C.commerce)	12/06/2019	12/12/2020	10 % du capital social			-
Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article L.225-185, de la société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce	12/06/2019	12/08/2021	10 % du capital social			-

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.Alpha-mos.com>.

9.9 **Référence au Code de gouvernance.**

Eu égard à sa taille et son organisation, la société applique les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010,
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de septembre 2016.

Le tableau ci-après explicite l'application des recommandations du code précité :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016	Application au sein de Alpha MOS
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté

R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R6 : Mise en place de comités	Respecté
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Respecté
R8 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R10 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R12 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R16 : Indemnité de départ	Respecté
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R19 : Revue des points de vigilance	Respecté

Comme l'exercice antérieur, la recommandation suivante n'est pas appliquée : R11 (Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil).

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas procéder à une évaluation des travaux du conseil.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

La Société applique bien la disposition du Code Middenext relative à la définition précise d'une politique de rémunération ex-ante.

Il est aussi ici précisé qu'il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

De même, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Comme précisé à l'article 9.12.2, il n'a pas été accordé, cet exercice, de rémunération variable ou exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux.

Comme précisé à l'article 9.12.4, il existe depuis le 18 septembre 2018, au sein du groupe Alpha MOS un plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

9.10 Participation des actionnaires aux assemblées.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis préalable et dans l'avis de convocation.

Est admis à participer à l'Assemblée tout actionnaire qui justifie de sa qualité par l'enregistrement comptable des titres à son nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro (0) heure, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par son intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois (3) formules suivantes :

- donner une procuration dans les conditions légales et réglementaires, ou
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires uniques de vote par correspondance et de procuration, accompagnés des attestations de participation pour les actionnaires au porteur, doivent avoir été reçus par la société ou par le teneur de comptes des titres nominatifs trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

9.11 Structure du capital social

Les informations ci-après permettent aussi d'apprécier, s'il y a lieu, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre au public :

9.11.1 Capital et actions

Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert d'actions.

Des restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Aucune clause statutaire ne restreint l'exercice des droits de vote ou le transfert des actions.

Pactes d'actionnaires

Il est ici rappelé l'existence d'un pacte d'actionnaire liant les sociétés JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM.

L'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 26 juin 2017 dudit pacte d'actionnaires et d'un protocole d'accord constitutif d'une action de concert entre elles vis-à-vis de la société Alpha MOS.

Les principales clauses du pacte sont les suivantes :

Gouvernance :

Chaque actionnaire s'engage à faire ses meilleurs efforts à l'effet de permettre et maintenir pendant la durée du pacte (i) que le conseil d'administration d'Alpha MOS soit composé d'un maximum de six (6) administrateurs et (ii) la désignation d'un nombre égal d'administrateurs représentant chaque actionnaire.

Il est prévu que JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM échangent leurs points de vue respectifs et se concertent avant chaque assemblée d'actionnaires et, le cas échéant, avant chaque réunion du conseil d'administration d'Alpha MOS, afin d'arrêter une politique de vote commune sur les décisions figurant à l'ordre du jour de cette assemblée ou de cette réunion du conseil d'administration.

Inaliénabilité temporaire :

Sous réserve des cessions libres, chaque actionnaire s'engage à ne pas céder de titres Alpha MOS pendant une période de douze (12) mois à compter du 26 juin 2017.

Cette inaliénabilité est tombée le 26 juin 2018.

Droit de préférence réciproque :

JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM se sont consenties réciproquement un droit de préférence, à l'issue de la période d'inaliénabilité décrite ci-dessus et sous réserve des cessions libres, dans l'hypothèse où l'une d'entre elles souhaiterait céder tout ou partie de ses titres Alpha MOS.

L'actionnaire souhaitant exercer son droit de préférence devra, dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de la notification du projet de cession, notifier au cédant son intention d'exercer son droit de préférence sur les titres dont la cession est envisagée.

Il est précisé que le droit de préférence ne s'applique pas en cas

- (i) de transfert par un actionnaire à une société qu'il contrôle ou par laquelle il est contrôlé ou avec qui il est sous contrôle commun, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce,
- (ii) de transfert à un fonds ou société d'investissement géré, directement ou indirectement, par la même société de gestion, ou sous contrôle commun avec l'actionnaire cédant, ou
- (iii) en fin de vie de tout fonds d'investissement partie au pacte (fonds en liquidation ou pré-liquidation ou sous demande de rachat de ses souscripteurs), par ledit fonds à un fonds d'investissement effectuant des rachats en secondaire ou par un actionnaire au profit de ses porteurs de parts en cas de dissolution de celui-ci.

Droit de sortie conjointe proportionnelle d'AMBROSIA INVESTMENTS AM :

À l'issue de la période d'inaliénabilité décrite ci-dessus et à défaut d'exercice de son droit de préférence, AMBROSIA INVESTMENTS AM disposera d'un droit de sortie conjointe proportionnelle dans l'hypothèse d'une cession d'actions Alpha MOS par JOLT CAPITAL à un ou plusieurs tiers identifié(s).

Obligation de sortie conjointe :

AMBROSIA INVESTMENTS AM est soumise à une obligation de sortie conjointe dans le cas où JOLT CAPITAL souhaiterait accepter une offre d'acquisition portant sur un nombre d'actions Alpha MOS supérieur ou égal au nombre combiné d'actions Alpha MOS détenues par JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM et satisfaisant à un niveau minimum de prix.

Il est enfin rappelé, en tant que de besoin, qu'aux termes d'un protocole d'accord en date du 26 juin 2017 constitutif d'une action de concert entre JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM vis-à-vis d'Alpha MOS, JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM se sont engagées à déposer un projet d'offre publique visant l'acquisition conjointe par JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM de la totalité des actions Alpha MOS non détenues par elles.

Aux termes de ce même protocole, JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS AM se sont chacune engagées, pour une durée expirant à la date la plus proche entre

- (i) la date d'expiration d'une période de six (6) mois à compter du 26 juin 2017 et
- (ii) la date de la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'offre,

à ne pas transférer de quelque manière que ce soit leur participation dans Alpha MOS et à ne pas acquérir de quelque manière que ce soit, d'actions visées par l'offre, autrement que dans le cadre de l'offre.

Durée :

Le pacte est entré en vigueur le 26 juin 2017, pour une durée de dix (10) ans s'achevant le 26 juin 2027.

Une (1) année avant l'expiration de cette période, les parties au pacte se réuniront pour discuter une éventuelle reconduction ou modification du pacte.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Hormis le pacte ci-dessus rappelé, il n'y a pas de clause statutaire ou d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts).

Il n'y a pas de pouvoir du Conseil d'Administration autres que ceux mentionnés dans le présent rapport financier annuel.

Droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une (1) voix.

Ainsi, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété ou convertie au porteur perd ce droit de vote double ; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux (2) ans, s'il est en cours.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

En raison des opérations sur capital décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2019, telles que précisées à l'article 4.4.4, aucune action ne dispose d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2020, la table de capitalisation ressortait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Total des droits de vote exerçables	% de droits de vote
AMBROSIA INVESTMENTS AM	3.904.777	46,06	3.904.777	46,06
JOLT TARGETED OPPORTUNITIES FPCI	3.904.777	46,06	3.904.777	46,06
Autres Nominatifs	24.177	0,29	24.177	0,29
Auto détention	0	0	0	0
Flottant	644.450	7,60	644.450	7,60
Total	8.478.181	100,00	8.478.181	100,00

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

9.11.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

Rappel des principes de détentions d'actions et franchissement de seuils.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2) pour cent du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 % devra, selon les statuts de la société Alpha MOS, notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé réception au siège social de la société dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les participations en capital ou droit de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privés du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément deux (2) % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Il est rappelé que :

- Les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double,
- Les actions détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

Au 31 décembre 2020, le nombre de droits de vote était le suivant :

	31/12/2020
Nombre actions composant le capital de la société	8.478.181
Nombre de droits de vote théoriques	8.478.181
Nombre de droits de vote net	8.478.181
Nombre de votes doubles	0
Titres auto détenus	0

Conformément à l'article L233-8 du Code de Commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées lors de chaque modification.

A sa connaissance, la société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

Franchissement de seuils et Identité des principaux actionnaires concernés

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux apparaissant dans le tableau ci-dessus ne possède plus de cinq (5) % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

En vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, aucune participation directe ou indirecte dans le capital de la société n'a été identifiée et nécessite un exposé spécifique car susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre public d'achat ou d'échange.

9.12 Politique des rémunérations.

9.12.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration.

Règle de répartition au titre de l'exercice 2020

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale décide chaque année d'un montant de jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des trois derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)
Laurent SAMAMA Administrateur			
Jetons de présence	17.000 €	15.000 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Total	17.000 €	15.000 €	0 €

Catherine LEFEVRE Administrateur	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €

Marie BOURGOIN Administrateur	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €

Adrien TARDY Administrateur	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €

Pascale PIQUEMAL Administrateur	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)
Jetons de présence	0 €	15.000 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	15.000 €	0 €

Règle de répartition au titre de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Pour ce faire, il tient compte de la participation des administrateurs aux travaux du Conseil.

Le montant alloué par l'Assemblée Générale est maintenu jusqu'à décision nouvelle.

9.12.2 Rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II, la prochaine Assemblée Générale sera appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat au titre de l'exercice 2021.

Il est précisé qu'en application de l'article L.225-100 du Code de commerce, le versement, notamment, des éléments variables et exceptionnels, aux Directeur Général et Président du Conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice 2021, sera conditionné à leur approbation par la prochaine Assemblée Générale.

Rémunération ex ante et ex post

Il ressort des informations ci-après, les précisions concernant et permettant :

- le vote ex-ante approuve, chaque année, la politique de rémunération future des dirigeants mandataires sociaux,
- le vote ex-post des actionnaires approuve les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées ou attribuées au titre de l'exercice précédent.

Principes généraux

Le Conseil d'Administration se réfère aux recommandations du Code MiddleNext pour la détermination des rémunérations et des avantages consentis aux mandataires sociaux.

Conformément à ces recommandations, il veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence et de transparence et prenne en compte les pratiques de marché.

Ainsi, une distinction est faite entre :

- d'une part, les éléments de rémunération relevant du mandat social et objet du présent rapport;
- d'autre part, les avantages susceptibles d'être dus au titre du contrat de travail suspendu et calculés à partir de la rémunération à la date de la suspension du contrat de travail.

La politique de rémunération appliquée au dirigeant mandataire social s'inscrit dans la continuité de la politique appliquée aux salariés au sein du groupe.

Elle repose sur les mêmes fondements et les mêmes instruments.

Les principes de rémunération sont stables et pérennes.

La politique de rémunération d'Alpha MOS a pour objectif d'accompagner la stratégie à long terme de la Société et d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes :

- en établissant un lien entre la performance et la rémunération à court, moyen et long terme,
- en garantissant une offre compétitive des rémunérations en adéquation avec les marchés sur lesquels Alpha MOS opère tout en évitant les potentiels conflits d'intérêts qui pourraient conduire à une prise de risque inconsidéré en vue d'un gain à court terme, et
- en s'assurant de la conformité des pratiques de la Société avec l'ensemble des contraintes réglementaires applicables.

La compétitivité de la rémunération du directeur général est appréciée sur la base d'un panel de sociétés situées sur des marchés similaires.

La volonté du Conseil d'Administration est de conduire la Direction Générale à accroître la performance de chaque exercice et à en assurer la récurrence et la régularité exercice après exercice.

La rémunération du dirigeant mandataire social doit favoriser un mode de développement régulier et pérenne du groupe en accord avec ses engagements.

Politique en matière de rémunération fixe et variable

Monsieur Laurent SAMAMA n'est pas appelé à percevoir une rémunération de mandataire social, en qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Pierre SBABO est appelé à recevoir une rémunération de mandataire social, en qualité de Directeur Général.

Il a été embauché le 15 janvier 2020.

Il est appelé à percevoir une rémunération fixe et une rémunération variable.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance qui sont définies par rapport à des critères financiers quantitatifs et à des critères opérationnels.

Rémunération fixe annuelle du Directeur Général

La détermination du montant de la rémunération fixe du Directeur Général s'appuie notamment sur une analyse des pratiques de marché ainsi que des réglementations susceptibles de s'appliquer.

Elle tient également compte d'autres facteurs tels que l'expérience, les compétences techniques ainsi que leur rareté et leur caractère critique, les principes d'équité au sein du groupe ou encore l'historique de la rémunération individuelle.

Le Conseil d'administration a décidé de fixer pour l'exercice 2021 le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général à cent soixante-quinze mille (€ 175.000) euros.

Rémunération variable annuelle du Directeur Général

La rémunération variable annuelle du Directeur Général est fondée sur des appréciations objectives déterminées par le Conseil d'administration.

La rémunération variable annuelle est accordée, au titre de l'exercice 2021, sous des conditions de performance qui sont définies par rapport à des critères financiers quantitatifs et à des critères opérationnels :

- la part financière, quantitative, est établie par rapport à la progression des indicateurs sur lesquels Alpha MOS communique habituellement avec le marché, notamment le chiffre d'affaires et les prises de commande;
- la part opérationnelle est déterminée par rapport à des objectifs liés au développement de l'activité du groupe (conquête de parts de marché, développement de nouveaux produits et de nouveaux domaines d'activités stratégiques).

Aucun montant minimum n'est garanti au Directeur Général.

Le montant total de la rémunération variable effective du Directeur Général ne peut pas dépasser 71,4 % de sa rémunération fixe annuelle, soit cent vingt-cinq mille (€ 125.000) euros.

La rémunération variable éventuellement due après application des critères d'attribution et approbation par l'assemblée générale sera payé une (1) fois par an.

Le Conseil d'administration a décidé de fixer pour l'exercice 2021 le montant de la rémunération variable annuelle du Directeur Général à cent vingt-cinq mille (€ 125.000) euros pour 100% d'atteinte d'objectif.

Rémunération sous forme de titres attribuée au Directeur Général

Le Conseil d'administration a décidé le principe d'une rémunération en titres au Directeur Général sous la forme de stock-options afin d'associer le Directeur Général à la création de valeur sur le long terme. Les options de souscription d'actions de la Société seront attribuées au Directeur Général par le Conseil d'administration à hauteur d'un nombre d'actions représentant 4 % du capital de la Société à la date d'attribution par le Conseil d'administration. Celles-ci seront exerçables en fonction de la réalisation ou non de critères de performance.

A ce titre, le directeur Général Pierre SBABO s'est vu attribuer aux termes du Conseil d'administration du 9 avril 2020, 339.128 options.

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société.
- Période d'exercice des bons : dix (10) ans maximum.
- Le prix d'exercice est égal à deux euros et quarante cinq centimes (2,45).
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive. Ils seront exerçables ou non en fonction de la réalisation des objectifs fixés conformément au plan stratégique de la Société présentés au Conseil d'administration du 12 février 2020.

Rémunération exceptionnelle du Directeur Général

Aucune attribution de rémunération exceptionnelle au bénéfice du Directeur Général n'a été et/ou n'est prévue par le Conseil d'administration.

Avantages en nature au profit du Directeur Général

Le Directeur Général Monsieur Pierre SBABO bénéficie d'une prise en charge de ses frais de déplacement et d'hébergement à Toulouse.

Éléments de rémunération liés à la retraite du Directeur Général

Aucun engagement de retraite complémentaire ni aucun engagement de retraite supplémentaire à prestations définies n'a été mis en place au bénéfice du Directeur Général.

Rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2021

Monsieur Pierre SBABO au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est appelé à percevoir une rémunération de cent soixante quinze mille (€ 175.000) euros (base annuelle) pour ce qui est de la partie fixe et au maximum de cent vingt-cinq mille (€ 125.000) euros pour la partie variable.

Synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Laurent SAMAMA

(Administrateur depuis le 24 octobre 2016 et Président du Conseil d'Administration depuis le 26 juin 2017 renouvelé le 10 octobre 2017)

Alpha MOS	31/12/2018 (12 mois)		31/12/2019 (12 mois)		31/12/2020 (12 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	15.000 €	15.000 €	7.500 €	0 €	7.500 €	0 €
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	15.000 €	15.000 €	7.500 €	0 €	7.500 €	0 €

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 2017 a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société exercées par Monsieur Laurent SAMAMA ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération spécifique.

Monsieur Hervé MARTIN

Directeur Général depuis le 26 juin 2017 ayant démissionné le 21 octobre 2019 et quitté la société le 15 janvier 2020

Alpha MOS	31/12/2018 (12 mois)		31/12/2019 (12 mois)		31/12/2020 (0,5 mois)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	200.000€	200.000€	200.000€	200.000€	8.065 €	8.065 €
Rémunération variable	0 €	50.000€	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	200.000€	250.000€	200.000€	200.000€	8.065 €	8.065 €

Monsieur Pierre SBABO

Directeur Général depuis le 15 janvier 2020

Alpha MOS	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2020 (11,5 mois)
-----------	-------------------------	-------------------------	---------------------------

	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €	0 €	169.355 €	169.355 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €	62.500 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	231.855 €	169.355 €

Le Conseil d'Administration du 12 avril 2021, sur les recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé que la rémunération variable correspondant à l'exercice 2020 de Monsieur Pierre SBABO en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, et compte tenu des performances réalisées sur l'exercice 2020, serait égale à 50% de son montant maximum, soit un montant de 62.500 €.

Le Conseil d'Administration du 12 avril 2021, sur les recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de fixer pour l'exercice 2021 le montant de la rémunération variable annuelle du Directeur Général à cent vingt-cinq mille (€ 125.000) euros pour 100% d'atteinte d'objectifs.

Les objectifs se répartissent ainsi :

- 60% sont des objectifs financiers et correspondent à des niveaux de chiffre d'affaires et de prises de commande
- 40% sont des objectifs stratégiques correspondant au développement de nouveaux produits et de nouvelles activités.

Autres cas de rémunération

Monsieur Laurent SAMAMA ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du groupe.

Monsieur Pierre SBABO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du groupe.

9.12.3 Absence d'accords d'indemnités

Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

9.12.4 Option de souscription ou d'achat d'actions de la Société consentie aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

Il existe un plan d'attribution d'actions ou d'options Alpha MOS au profit des dirigeants mandataires sociaux actuels en cours.

Comme déjà rappelé à l'article 6.17.2 :

- Monsieur Hervé MARTIN s'est vu attribuer 1.403.714 options lors du conseil d'administration du 18 septembre 2018, montant qui a été ramené à 63.586 options compte tenu d'une part de l'opération de réduction faite sur le capital en juillet 2019, d'autre part du fait que la deuxième tranche d'option n'a pas été attribuée car la condition de performance associée n'a pas été atteinte, et enfin du fait que Mr Hervé MARTIN a quitté la société le 15 janvier 2020.
- Monsieur Pierre SBABO s'est vu attribuer 339.128 options lors du conseil d'administration du 9 avril 2020,

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société,
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum,
- Le prix d'exercice est égal à 2,45 euros,
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de quatre (4) ans, avec un seuil d'acquisition d'un an et est soumis à des critères de performance.

9.12.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

9.12.6 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il est fait ici renvoi à l'article 9.12.4 et au rapport spécial établi par le Conseil d'administration.

9.12.7 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Il est fait ici renvoi à l'article 9.12.4 et au rapport spécial établi par le Conseil d'administration.

9.12.8 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Néant

9.12.9 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

9.12.10 Historique des attributions gratuites d'actions

Néant

9.12.11 Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Laurent SAMAMA								
Administrateur depuis le 24/10/2016 et Président du CA depuis le 26/06/2017 renouvelé le 10/10/2017								
		X		X		X		X
Date de début de mandat	24/10/2016							
Date de fin de mandat	Administrateur : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Président du conseil d'Administration : Prochaine Assemblée Générale							

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hervé MARTIN								
Directeur Général depuis le 26/06/2017, ayant démissionné le 21 octobre 2019 avec effet au 15 janvier 2020								
		X		X		X		X
Date de début de mandat	26/06/2017							
Date de fin de mandat	15 janvier 2020							

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre SBABO								
Directeur Général depuis le 15 janvier 2020								
		X		X		X		X
Date de début de mandat	15 janvier 2020							
Date de fin de mandat	15 janvier 2023							

Fait à Paris

Le 28 avril 2021

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Laurent SAMAMA



08. Mise à disposition du rapport financier annuel.

Le rapport financier annuel Alpha MOS est mis à disposition des personnes intéressées sur demande, adressée directement :

- au siège de la Société Alpha MOS, sise Immeuble, Le Colombus, 4 Rue Brindejonc des Moulinais (31500) TOULOUSE, ou
- par voie électronique à l'adresse suivante : www.Alpha-mos.com, ou
- par Tél. : 05 62 47 53 80, ou
- par Fax : 05 61 54 56 15.

Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site www.Alpha-mos.com rubrique Investisseurs.

Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'Information réglementée auprès de l'AMF.